

La Zone de protection naturelle, agricole et forestière du Plateau de Saclay

La Charte et le Programme d'action de la ZPNAF
Septembre 2018

Ce dossier regroupe la *Charte de la Zone de protection naturelle, agricole et forestière du Plateau de Saclay* et ses annexes, et le *Programme d'action de la Zone de protection naturelle, agricole et forestière du Plateau de Saclay* et ses annexes. Ces deux documents sont initialement autonomes.

Le caractère indépendant de l'un et de l'autre a été conservé.

Sommaire

p.4 **Introduction générale au dossier**

La Charte de la Zone de protection naturelle, agricole et forestière du Plateau de Saclay

p.11 **Introduction à la Charte**

Articles

p.15 **1. Objectifs de la charte**

p.15 **2. Caractère et vocation de la zone agricole**

p.19 **3. Caractère et vocation des zones naturelles et forestières**

p.19 **4. Mise en compatibilité des PLU avec la ZPNAF**

p.19 **5. Partager une signalétique commune dans la ZPNAF**

p.20 **6. La mobilité**

p.21 **7. Organisation et suivi de la ZPNAF**

p.21 **8. Adoption et révision de la charte**

Annexes de la Charte

p.23 **1. Dispositions législatives relatives à la ZPNAF**

p.24 **2. Schéma directeur du réseau cyclable sur le Sud plateau à horizon 2030**

p.26 **3. Création du comité de pilotage**

p.27 **4. Liste des signataires de la charte**

p.28 **5. Carte des sites naturels classés ou protégés dans la ZPNAF**

Le Programme d'action de la Zone de protection naturelle, agricole et forestière

la trame verte bleue

p.43 **Introduction au Programme d'action**

p.44 **Lexique et table des acronymes**

Les espaces agricoles du plateau de Saclay

p.48 **Les exploitations du périmètre d'étude**

p.49 Les exploitations agricoles

p.52 Les autres structures agricoles

p.54 **Les contraintes communes à l'ensemble**

des exploitation agricoles

p.55 Les circulations agricoles

p.56 Les dégâts de gibier

p.56 La fonctionnalité des espaces agricoles

p.58 **Les outils de protection et de préconication**

p.59 Les périmètres régionaux d'intervention foncière du Plateau de Saclay

p.60 Les conventions de surveillance et d'intervention foncières

p.60 Le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF)

Les espaces naturels et forestiers du Plateau de Saclay

p.66 **Les milieux ouverts**

p.68 **Diagnostic des espaces forestiers**

p.69 Diagnostic écologique

p.69 Exploitation des boisements

p.72 Les forêts publiques

p.72 Les forêts et boisements privés

p.74 **Les milieux humides**

p.75 Diagnostic écologique

p.76 Diagnostic hydrologique

p.80 **Le patrimoine naturel remarquable et les protections**

p.82 **Les continuités écologiques :**

Création de la zone de protection naturelle agricole et forestière

p.88 **La préfiguration**

p.90 **La loi**

Le Programme d'action

p.95 **Les objectifs**

p.95 **Animation, suivi et coordination du Programme d'action**

p.95 Durée du Programme d'action

p.96 Pilotage et animation du programme

p.97 **Les fiches action**

p.99 A. Assurer la pérennité de l'agriculture au sein de la ZPNAF (9 fiches)

p.113 B. Assurer la pérennité des espaces naturels et forestiers (8 fiches)

p.128 C. Développer les liens entre le plateau, les activités et les habitants (10 fiches)

Annexes du Programme d'action

p.146 **1. Schéma régional de cohérence écologique de la Région Île-de-France**

p.148 **2. Dispositions législatives relatives au Programme d'action de la ZPNAF**

p.150 **3. Création du comité de pilotage**

p.152 **4. Schéma directeur du réseau cyclable sur le Sud plateau à horizon 2030**

p.154 **5. Tableau des coûts estimatifs**

Introduction générale au dossier



À proximité de la ferme de la Martinière, Saclay

La Zone de protection naturelle, agricole et forestière du Plateau de Saclay, un dispositif unique en France

La Zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF), du Plateau de Saclay, est l'espace le plus vaste en France protégé par la loi, au service exclusif de l'activité agricole et de la préservation des espaces naturels. Créée par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, elle interdit toute urbanisation dans son périmètre, tout en préservant les exploitations agricoles déjà présentes, permettant la conciliation entre agriculture, respect de l'environnement et gestion durable des espaces boisés et naturels du territoire. Sa création s'inscrit dans l'objectif de développement durable du projet de Paris-Saclay qui, s'il concerne le développement du cluster scientifique, économique et urbain, permet de préserver les espaces naturels remarquables du plateau agricole de Saclay.

Son périmètre a fait l'objet d'une enquête publique du 12 mars au 14 avril 2012 avant d'être arrêté par décret le 27 décembre 2013. La ZPNAF représente aujourd'hui 4 115 ha protégés, dont 2 469 ha consacrés aux activités agricoles et 1 646 ha composés de forêts, cours d'eau, espaces naturels et rigoles. Elle s'étend sur plus d'une dizaine de communes dans les départements de l'Essonne et des Yvelines : Bièvres, Buc, Bures-sur-Yvette, Châteaufort, Gif-sur-Yvette, Guyancourt, Igny, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Toussus-le-Noble, Vauhallan et Villiers-le-Bâcle.

Son Programme d'action

Conformément aux exigences de la loi du 3 juin 2010, la création de la ZPNAF s'est accompagnée de l'élaboration d'un Programme d'action pilotée par l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay et les acteurs locaux, agricoles et institutionnels. L'objectif était de préciser les aménagements et les grandes orientations de gestion de la zone protégée selon les objectifs suivants : maintenir et soutenir l'activité agricole ; protéger et mettre en valeur les espaces naturels ; développer les liens entre la zone protégée et les espaces urbanisés du plateau dans une coexistence harmonieuse.

Un comité de pilotage de la ZPNAF pour l'élaboration du Programme d'actions regroupe l'ensemble des acteurs institutionnels du territoire sous la présidence du Préfet de l'Essonne :

- la préfecture de la Région Île-de-France ;
- les préfectures départementales de l'Essonne et des Yvelines ;
- la sous-préfecture de Palaiseau ;
- les conseils départementaux de l'Essonne et des Yvelines et leurs directions départementales des territoires ;
- la direction régionale et inter-départementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- l'unité territoriale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie ;
- les Communautés d'agglomération Paris-Saclay et Versailles Grand Parc ;

- l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay ;
- la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- la Société du Grand Paris ;
- l'Office national des forêts et le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;
- le Centre national de la propriété forestière et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural ;
- la Chambre interdépartementale de l'agriculture ;
- et l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France.

Une convention de collaboration a été signée le 27 novembre 2015, lors du Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay, entre l'établissement et l'association Terre et Cité, qui regroupe élus, agriculteurs et représentants de la société civile. C'est ensemble qu'ils ont rédigé ce programme puis mené la concertation.

Après de nombreuses réunions de travail, le programme a fait l'objet d'une concertation qui s'est déroulée du 30 novembre 2016 au 12 janvier 2017, aboutissant à une seconde version complétée par les apports des parties prenantes. Le Programme d'action a été adopté par le Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay le mardi 4 juillet 2017.

Lire le *Programme d'action de la ZPNAF de Paris-Saclay*, p. 41

Sa charte

Suite à l'adoption du Programme d'action de la Zone de protection naturelle, agricole et forestière le 4 juillet 2017, le comité de pilotage a poursuivi sa démarche en faveur de la préservation de cet espace protégé en élaborant une charte.

Celle-ci répond à trois impératifs : mettre en place une vision commune entre tous les acteurs (institutionnels, associatifs, civils, agricoles) concernant la gestion de la ZPNAF ; établir un ensemble de typologies de projets, d'usages, d'installations et d'aménagements

possibles ou non sur son territoire ; enfin, instaurer un processus consultatif et de suivi des projets sur la zone protégée.

Elle clarifie les interprétations des dispositions légales et réglementaires, notamment en matière d'urbanisme, qui pourraient s'appliquer sur le périmètre de la ZPNAF. Y sont ainsi explicitées et détaillées la préservation d'une activité agricole locale, durable et économe en territoire ou encore la mise en compatibilité des PLU avec le périmètre de la ZPNAF, l'interdiction d'urbaniser valant servitude d'utilité publique. La charte aborde également la protection des zones naturelles et forestières,

la mise en œuvre d'une signalétique unifiée sur la zone, la question de la mobilité et enfin l'organisation et le suivi de la ZPNAF.

Une fois adoptée, la Charte de la Zone de protection naturelle, agricole et forestière est valable 6 ans. L'adoption par tout acteur l'engage à la diffuser et à reprendre les orientations de ses différents projets en intégrant la présente charte.

Lire la *Charte de la ZPNAF de Paris-Saclay*, p. 9

L'agriculture, un élément fondamental du cluster Paris-Saclay

L'agriculture a toujours eu une place importante au sein du territoire de Paris-Saclay.

Historiquement présents sur le Plateau de Saclay, les espaces agricoles, naturels et forestiers représentent à eux seuls près de 80 % du territoire de l'Opération d'intérêt national Paris-Saclay, de grandes plaines céréalières entourant le village de Saclay, en Essonne, et s'étendant jusqu'à Guyancourt, dans les Yvelines. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, de premiers chercheurs viennent s'installer sur le plateau pour bénéficier de ces espaces naturels et de la proximité de l'activité agricole pour leurs recherches : CEA, CNRS, Université Paris-Sud, etc.

Longtemps, l'agriculture est demeurée la seule activité économique sur ce territoire. C'est pourquoi, l'État et son Opération d'intérêt national se consacrent à la préservation des espaces naturels et de la biodiversité et participent à la dynamique agricole de l'Île-de-France. C'est dans ce contexte particulier, dans un souci de continuité, que s'inscrit la ZPNAF : de par sa création, elle renforce la visibilité des exploitants agricoles et soutient le dynamisme du territoire en préservant le bâti et les espaces agricoles de l'urbanisation.

Aujourd'hui, la ZPNAF compte sur son périmètre plus d'une trentaine d'exploitations agricoles en activité : agriculteurs céréaliers, maraîchers, centres équestres, pépinières, instituts de recherche, etc. Ceux-ci développent une diversité de cultures comme le blé, des essences de bois ou des fruits et légumes, le tout dans une stratégie territorialisée de vente (« produire, transformer et commercialiser en local ») favorisant la vente directe, les fermes de cueillette pour les habitants du territoire, les circuits courts ou encore des prestations d'agritourisme.

L'agriculture est depuis son origine un élément structurant du projet de cluster Paris-Saclay car elle assure l'équilibre du projet urbain du campus et devenant une partie de son identité au travers de la ZPNAF et de son activité économique et de recherche.

Charte de la Zone de protection naturelle, agricole et forestière du Plateau de Saclay

Introduction à la Charte

La loi sur le Grand Paris du 3 juin 2010 a instauré la Zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) et a imposé que cette zone comprenne à minima 2 300 ha de terres consacrées à l'activité agricole. Le décret du 27 décembre 2013 délimite son périmètre sur une surface totale de 4115 ha, dont 2469 ha sont consacrés à l'activité agricole¹.

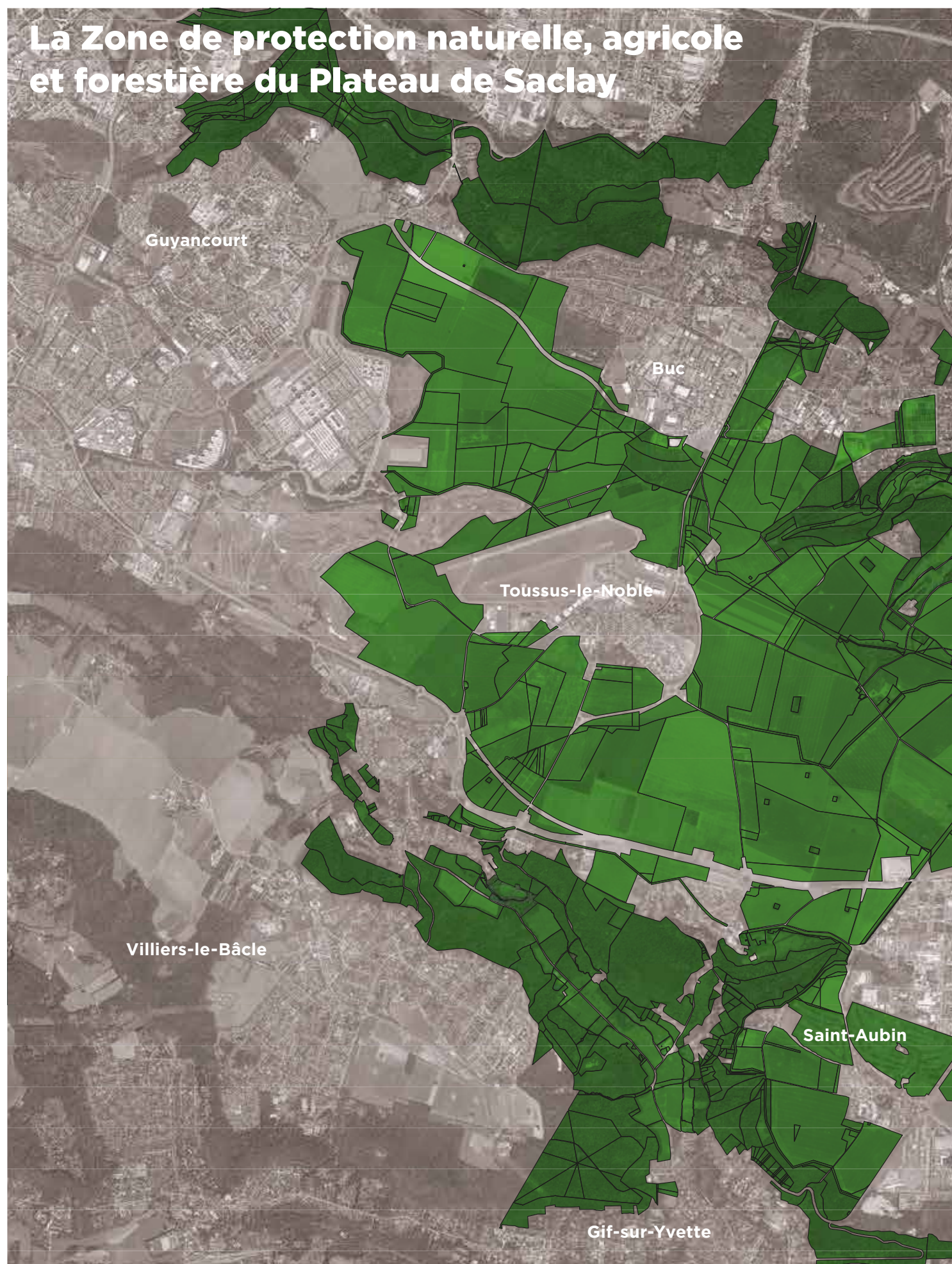
La ZPNAF a des conséquences réglementaires précises et immédiates, qui s'appliquent quelles que soient les dispositions des PLU actuels et à venir. Cette zone sanctuarisée non urbanisable est par conséquent une servitude d'utilité publique annexée aux PLU, elle est ainsi opposable à l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme (**Annexe 1** de la Charte, p.23).

La ZPNAF et le Programme d'action associé ont pour objectif d'une part, le développement d'une agriculture dynamique et diversifiée et d'autre part, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

La ZPNAF permet effectivement de valoriser une agriculture vivante sur le Plateau de Saclay, en assurant la vocation agricole d'un vaste espace, suffisamment important pour y garantir le maintien des fonctionnalités d'un territoire agricole. La ZPNAF et son plan d'action permettent en outre de renforcer la gestion des espaces forestiers et de consolider le fonctionnement écologique du territoire. Il s'agit également de reconnaître le formidable atout que représente l'existence d'un tel espace protégé au contact direct des nouveaux quartiers, tant d'un point de vue fonctionnel que paysager. Ainsi, de nouvelles formes de coopération entre le monde agricole et urbain pourront se développer conduisant à l'émergence d'une nouvelle alliance entre la ville, l'agriculture et le vivant.

1. Une carte interactive de la ZPNAF (basée sur le cadastre de 2013 en cohérence avec le décret) et disponible sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay : epaps.fr

La Zone de protection naturelle, agricole et forestière du Plateau de Saclay



 Surface de la Zone de protection naturelle, agricole et forestière



Articles

Article 1

Objectifs de la charte

Les dispositions légales et réglementaires relatives à la servitude d'urbanisme que constitue la ZPNAF sont très synthétiques et peuvent conduire à des interprétations différentes. Aussi, l'ensemble des acteurs institutionnels du territoire (EPA Paris-Saclay, Communautés d'agglomération, Chambre d'agriculture, services de l'État, etc.) réunis au sein du comité de pilotage de la ZPNAF se sont accordés sur la nécessité d'adopter une charte dont les objectifs sont :

- partager une vision commune de la vocation de la ZPNAF ;
- définir les types d'aménagement ou d'installation qui pourront être autorisés à se développer dans la ZPNAF ;
- organiser le processus consultatif et de suivi des projets en ZPNAF.

La présente charte contribue à partager une vision commune de la ZPNAF et à valoriser ses différentes composantes en termes d'espace physique et de projet.

La signalétique et la mobilité sont notamment deux des dimensions qui contribueront à atteindre cet objectif. La charte doit définir les objectifs poursuivis au sein de la ZPNAF pour permettre une préservation des fonctionnalités des espaces agricoles et naturels et assurer une gestion économe de ces espaces.

Le périmètre de la ZPNAF est représenté par un plan général annexé au décret du 27 décembre 2013. Ce décret délimite précisément le contour des 4 115 ha de la ZPNAF qui sanctuarise cette zone en la rendant non urbanisable et illustre les usages du sol actuels en distinguant les espaces agricoles et les espaces naturels et forestiers. Les collectivités et institutions signataires de cette charte s'engagent, pour ce qui les concerne, à en reprendre les orientations.

Article 2

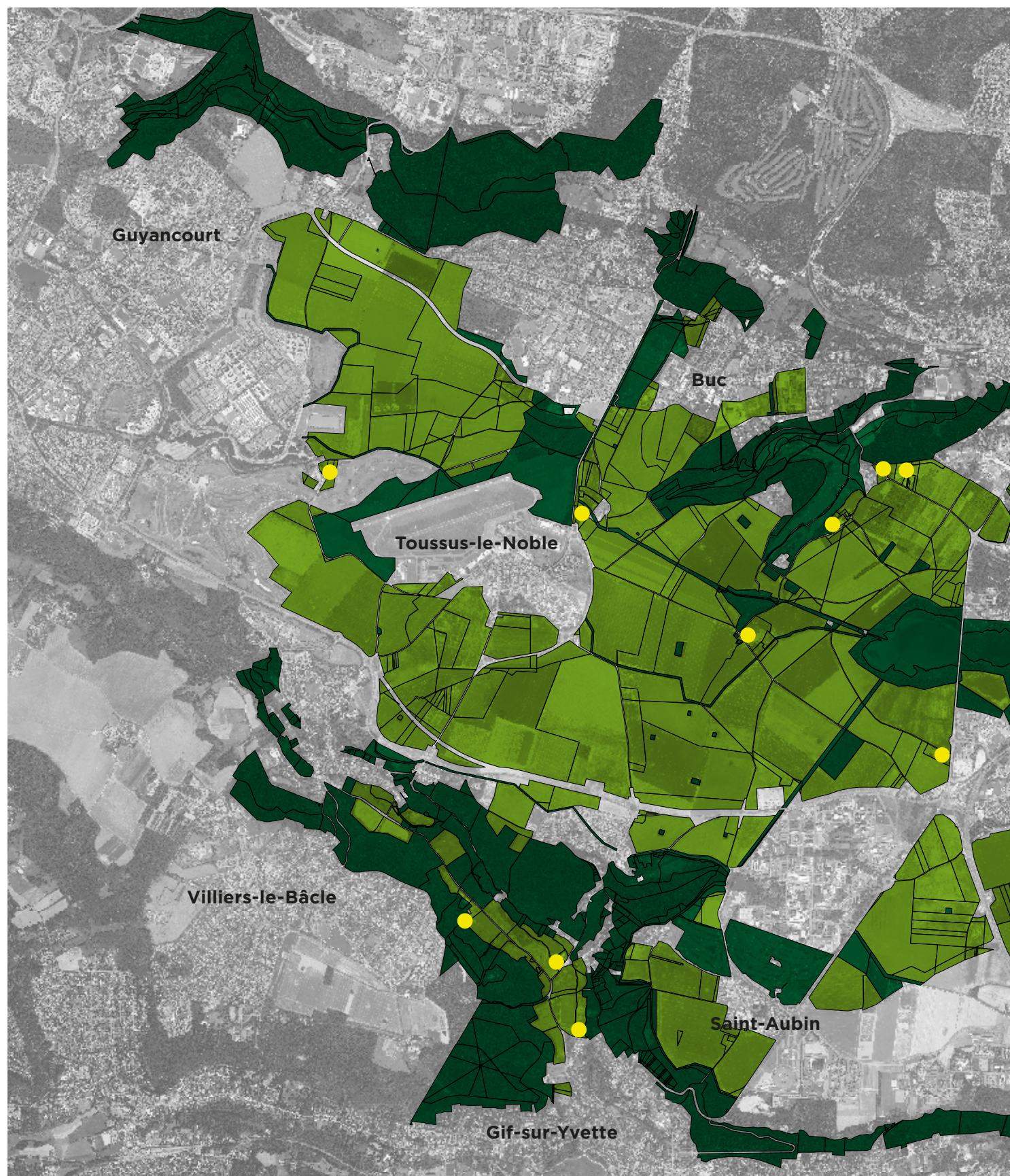
Caractère et vocation de la zone agricole

Même si l'agriculture de la ZPNAF est fortement marquée par les grandes cultures (qui occupaient encore en 2013, 87 % des surfaces agricoles), la dizaine d'exploitations présentes sur le territoire a engagé des projets de diversification. De nombreuses exploitations ont fait le pari d'une stratégie territorialisée : « produire, transformer et commercialiser localement », porteuse d'emplois non délocalisables et de valeur ajoutée pour le territoire. L'objectif est d'amplifier cette démarche et de rapprocher l'offre et la demande en favorisant le développement et la promotion de l'ensemble des filières de proximité dans les secteurs périurbains : vente directe, transformation des productions de l'exploitation, développement de prestations pour les collectivités (entretiens des chemins, etc.), AMAP, etc.

De nombreux centres équestres et pensions de chevaux marquent également l'agriculture du plateau.

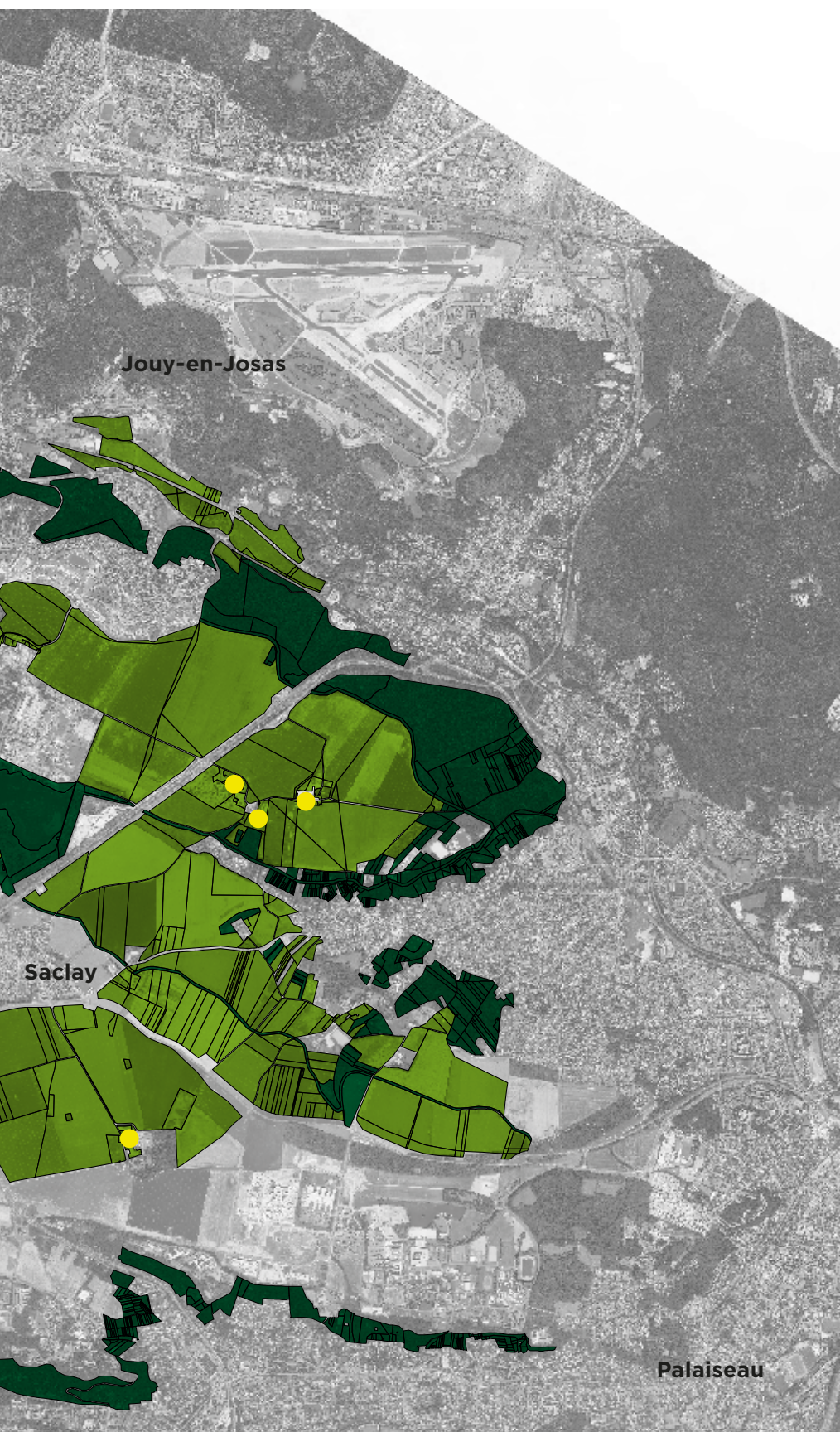
En confirmant sur le long terme la vocation agricole d'un territoire, la ZPNAF donne de la visibilité aux exploitants, leur permettant ainsi de développer sereinement leurs outils de production. Elle permet également de maintenir un cadre favorable à la poursuite de productions culturelles et d'élevage, dans le respect de la liberté d'entreprendre des agriculteurs.

Les installations ou les reprises d'exploitations sont essentielles à la préservation de l'activité et des espaces agricoles. Sur le Plateau de Saclay, les dernières reprises d'exploitation ont nettement permis de dynamiser les espaces agricoles, en renouvelant les pratiques et en diversifiant les productions.



Bâtiments à usage agricole dans la ZPNAF (cf. Article 2.1 de la Charte de la ZPNAF du Plateau de Saclay)

- Bâtiments agricoles
- Espaces consacrés à l'activité agricole
- Espace naturels ou forestiers



[Suite Article 2, Caractère et vocation de la zone agricole]

Afin de répondre aux mutations en cours, il est donc nécessaire d'accompagner le développement du logement agricole et la diversification des pratiques agricoles. Une gestion économe de l'espace s'impose pour protéger et développer une agriculture économiquement et socialement viable, intégrant les préoccupations [environnementales], ce qui suppose de concilier le développement agricole, la préservation des espaces et des milieux naturels et des paysages avec les développements liés à la diversification et la modernisation des exploitations.

La pérennité des filières agricoles est également dépendante du bon fonctionnement des filières amont et aval (matériel agricole, collecte, etc.) et ces problématiques doivent être prises en compte dans la traduction concrète de la ZPNAF.

Ont été comptabilisées, dans la partie agricole de la ZPNAF, les exploitations de grandes cultures céréalières, mais aussi les exploitations spécialisées (aviculture et pépinières) et les centres équestres, dont le caractère d'activité agricole a été reconnu en 2005. Les bâtiments agricoles ont également été inclus lorsqu'ils hébergent réellement une activité agricole (voir **carte** pp.16-17).

Par définition, et sauf exceptions qui doivent être strictement encadrées, dans la partie agricole de la ZPNAF, il ne peut y avoir que des espaces agricoles et des bâtiments principalement consacrés à l'activité agricole. Dans certaines circonstances exceptionnelles destinées en particulier à assurer la sécurité des personnes et des biens, et en absence de possibilité d'évitement, le statut agricole ou non d'emprises foncières au sein de la ZPNAF pourrait être amené à évoluer à condition que ces évolutions préservent la surface totale de 2469 ha de terres agricoles dans la ZPNAF qui correspond au décret du 27 décembre 2013.

Si des terres agricoles devaient changer d'usage, il serait alors nécessaire d'identifier une parcelle en ZPNAF de même surface en compensation.

Constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole

Pour sa partie agricole, la ZPNAF a pour objectif à la fois la protection des terres et le maintien de l'activité agricole.

L'agriculture est un processus dynamique qui s'adapte en permanence et qui peut être amené à évoluer (ex : étude sur la méthanisation). Ce processus dynamique fait notamment écho à de nouvelles demandes des consommateurs.

Les exploitations agricoles sont donc appelées à évoluer dans le temps. L'application de la ZPNAF ne doit pas constituer un obstacle à ces évolutions, mais simplement s'assurer que les éventuels impacts fonciers liés notamment à des nouvelles constructions agricoles ont été limités au strict nécessaire.

Ainsi, la construction de nouveaux bâtiments à usage agricole est possible dans la ZPNAF à condition qu'elle intègre une exploitation agricole (existante ou à créer) et qu'elle soit nécessaire à la viabilité économique de l'exploitation.

L'adaptation, la réfection ou l'extension des bâtiments existants liés à l'activité agricole doivent être favorisées pour éviter de nouvelles constructions qui pourraient entraîner un mitage agricole.

De manière générale, il est rappelé que l'article L 123-31 du code de l'urbanisme prévoit que l'interdiction d'urbaniser dans la ZPNAF vaut servitude d'utilité publique. Une attention particulière sera donc portée, lors de la rédaction des documents d'urbanisme, afin de garantir la mise en œuvre de cette interdiction, tout en offrant un cadre réglementaire adapté permettant des constructions et installations nécessaires à l'activité agricole. Les règles d'urbanisme concernant le bâti agricole (norme, hauteur, matériaux, intégration paysagère, etc.) sont précisées dans les PLU.

Article 3

Caractère et vocation des zones naturelles et forestières

La délimitation de la partie naturelle et forestière a pour objectif de préserver la richesse naturelle du territoire (au plan floristique, faunistique, écologique et géologique), des paysages, et des champs d'expansion des crues¹ tout en permettant une exploitation pérenne et durable des boisements de la ZPNAF.

La ZPNAF inclut le réseau historique des étangs et des rigoles du Plateau de Saclay, qui est une composante forte des paysages du plateau. Associé aux espaces naturels et zones humides existants, ce réseau hydraulique des étangs et rigoles, ainsi que les rivières proches (la Bièvre, la Mérantaise et l'Yvette, et leurs affluents) constituent par ailleurs un excellent support pour une trame verte et bleue servant de base à la préservation et au développement de la biodiversité du plateau. Ces milieux doivent tout naturellement être protégés et préservés afin gérer le risque de crues sur le plateau et dans les vallées. Le bon fonctionnement du réseau hydraulique de drainage et de rigoles est une condition indispensable au respect et au bon fonctionnement de la ZPNAF.

Sur ces secteurs, il est primordial de rétablir ou conforter les continuités écologiques et d'évaluer systématiquement l'impact des projets envisagés sur le devenir de ces corridors.

Il est par ailleurs nécessaire de maintenir la qualité des sites (paysages naturels, sites d'intérêt patrimonial et culturel, sites d'intérêt pédagogique ou de détente) en aménageant ces espaces dans une perspective d'ouverture au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu en question.

1. Une zone d'expansion des crues est un espace naturel qui assure un stockage transitoire de l'eau et retarde son écoulement lors d'un épisode de crue exceptionnel.

Enfin, la gestion de la ZPNAF et les projets au sein de son périmètre devront prendre en compte les objectifs de préservation du patrimoine naturel portés par les outils que sont les sites inscrits et classés, les ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2, les zones humides, la trame verte et bleue (**Annexe 5** de la Charte, p.28).

Article 4

Mise en compatibilité des PLU avec la ZPNAF

Les DDT des Yvelines et de l'Essonne accompagnent d'ores et déjà les collectivités qui le souhaitent dans leur processus de révision des PLU. Il est rappelé que [l'interdiction d'urbaniser] en ZPNAF vaut servitude d'utilité publique et est, par conséquent, opposable à tout projet, nonobstant les dispositions des PLU.

Par conséquent, en ZPNAF, la fonction des PLU est de réglementer les projets, en particulier agricoles, qui ne constituent pas une urbanisation nouvelle.

L'État, les CDPENAF et le comité de pilotage de la ZPNAF sont les garants du respect de la ZPNAF. Ils se basent sur les outils normatifs existants que sont la loi, les textes réglementaires applicables, et les PLU, pour assurer le respect de cet espace protégé.

Article 5

Partager une signalétique commune dans la ZPNAF

Une signalétique spécifique, cohérente et respectueuse de l'ensemble des composantes de la ZPNAF (naturelle, historique, [patrimoniale], récréative, etc.) viendra conforter la réalité tangible de la zone protégée.

[Suite Article 5, Partager une signalétique commune dans la ZPNAF] Cette démarche, élaborée en partenariat avec les acteurs du territoire, a pour vocation de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la ZPNAF.

L'ensemble des collectivités signataires de cette charte s'engage à participer activement à l'élaboration d'un schéma directeur de signalétique et à en appliquer les préconisations une fois qu'il sera adopté.

Article 6

La mobilité

6.1. Les mobilités mécanisées

La ZPNAF n'a pas vocation à favoriser l'usage des modes de déplacement motorisés.

Les usages des voies secondaires doivent être prioritairement limités aux seuls accès des exploitations agricoles.

Par ailleurs, une vigilance toute particulière doit être apportée à la circulation des engins agricoles et forestiers qui est primordiale pour le bon fonctionnement des exploitations.

Les circulations des engins agricoles et forestiers représentent des flux modestes comparativement au trafic des autres véhicules. Ils sont pour autant vitaux pour l'économie forestière et agricole qui, par nature, a une forte dimension spatiale.

Les déplacements répondent à des besoins propres à l'économie agricole ou forestière, mais également à des enjeux territoriaux et de société, tels que l'entretien et la mise en valeur des paysages. L'augmentation des déplacements domicile-travail, la création d'infrastructures routières, l'aménagement des centres bourgs (ralentisseurs, rétrécissements de voiries, etc.), sont autant d'évolutions qui perturbent le passage des engins, caractérisés par leur encombrement et leur vitesse réduite. L'ensemble des aménagements routiers au sein de la ZPNAF devra prendre en compte la circulation des engins agricoles et forestiers et ponctuelle-

ment des adaptations devront être apportées. Les projets d'infrastructures (et notamment de métro), ponctuellement prévus à proximité immédiate de la ZPNAF, respecteront scrupuleusement les emprises dédiées, y compris durant toute la phase chantier. En fonction de l'état d'avancement des études, les hypothèses de développement de transport câblé (du type téléphérique) ou d'escalator feront l'objet d'un examen par le comité de pilotage en le cas échéant.

6.2. Les liaisons douces

Faciliter et développer la mobilité piétonne et cyclable au sein de la ZPNAF contribuera à la rendre vivante, en permettant la découverte de l'ensemble de ses composantes et en créant du lien avec les territoires mitoyens à la ZPNAF (**Annexe 2** de la Charte, p.24). La commission d'enquête qui a examiné le projet de la ZPNAF, lors de sa création en 2011, est favorable à la création d'un réseau de circulations douces au sein des coteaux boisés et adossé au réseau des étangs et des rigoles: il permet d'assurer une continuité de l'espace public sur l'ensemble du plateau et une liaison entre les paysages intermédiaires. Cette demande a été fortement relayée par les associations du territoire.

Les acteurs de la ZPNAF s'accordent sur la nécessité de créer des liaisons douces, dans le cadre d'une stratégie globale de mobilité douce – en tenant compte des réflexions et des études en cours ou existantes menées par les différents acteurs du territoire.

Les aménagements liés à la mobilité dans la ZPNAF doivent être des équipements légers et réversibles, les moins impactant possibles sur l'environnement tout en répondant aux besoins de déplacement et à la gestion des flux existants et futurs. Il est prévu de raccorder les cheminements inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). La compatibilité de ces aménagements avec les fonctionnalités et circulations des exploitations agricoles et forestières doit être étudiée et démontrée en amont des projets.

Article 7

Organisation et suivi de la ZPNAF

7.1. Le comité de pilotage

Un comité de pilotage de la ZPNAF a été mis en place en juin 2016 par le Préfet de région. Il a pour principale mission d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du Programme d'action de la ZPNAF. Le comité de pilotage a trois missions complémentaires :

- rendre, sur demande des CDPENAF, des avis sur la compatibilité des projets avec la servitude que constitue la ZPNAF, en particulier pour garantir que les 2300 ha minimum de terres agricoles imposées dans le décret sont bien respectés ;
- suivre la mise en place et l'animation du Programme d'action ;
- adopter et réviser la présente charte.

Le comité de pilotage, dont la composition est détaillée en **Annexe 3** de la Charte (p.26), se réunira a minima deux fois par an et autant que besoin afin d'échanger sur les projets soumis pour avis par les CDPENAF.

La compatibilité des projets présentés au comité de pilotage avec la servitude imposée par la ZPNAF sera appréciée, entre autres, en fonction de son caractère indispensable et de sa réversibilité.

Le comité de pilotage sur la base des rapports du comité de suivi, dressera le bilan d'avancement des projets du Programme d'action.

7.2. Les Commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

L'article L112-1-1 du code rural et de la pêche maritime instaure dans chaque département une Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Cette commission peut être consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation

ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces. Elle émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur l'opportunité, de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme. Les CDPENAF peuvent également s'auto-saisir sur tout projet consommant des espaces naturels, agricoles ou forestiers sur leur territoire.

7.3. Le comité de suivi

Le comité de suivi de la ZPNAF veille à la bonne mise en œuvre du Programme d'action et constitue une instance technique pour échanger autour des projets proposés dans la ZPNAF.

Le comité de suivi rassemblera aussi bien des acteurs publics que des acteurs privés du territoire avec pour objectif d'établir une dynamique collective de projet pour les espaces agricoles, naturels et forestiers. Ce comité de suivi présentera un rapport annuel au comité de pilotage sur la mise en œuvre du Programme d'action.

Article 8

Adoption et révision de la charte

Après délibération auprès de leurs instances internes, chaque organisme ou collectivité, alors autorisé à adopter et à signer la présente charte, s'engage à la diffuser et à en reprendre les orientations dans leurs différents projets.

La présente charte est adoptée pour une durée maximale de six ans.

À l'issue des six ans, ou de manière anticipée en cas de demande formulée par la majorité des signataires, la charte sera soumise à discussion et intégrera les éventuelles modifications et révisions nécessaires.

Annexes de la Charte

Annexe 1:

Dispositions législatives relatives à la ZPNAF

Article 35

Créé par la loi n°2010-597 du 3 juin 2010

Est créée une Zone de protection naturelle, agricole et forestière dans le périmètre de l'Opération d'intérêt national du Plateau de Saclay, et de la petite région agricole de ce plateau qui comprend les communes dont la liste figure à l'annexe B à la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010, relative au Grand Paris.

Cette zone, non urbanisable, est délimitée par décret en Conseil d'État, pris dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la même loi, après avis du Conseil régional d'Île-de-France, des Conseils généraux de l'Essonne et des Yvelines, des Conseils municipaux et des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale compétents situés dans le périmètre de l'Opération d'intérêt national, ainsi que de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France, de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de l'Île-de-France, de l'Office national des forêts et des associations agréées pour la protection de l'environnement présentes dans le périmètre d'intervention de l'Établissement public de Paris-Saclay.

Cette zone comprend au moins 2 300 ha de terres consacrées à l'activité agricole situées sur les communes figurant à l'annexe B précitée.

Pour l'exercice de ses missions, l'organe délibérant de l'Établissement public de Paris-Saclay définit les secteurs indispensables

au développement du pôle scientifique et technologique. Ces secteurs ne peuvent être inclus dans la zone de protection.

La zone est délimitée après enquête publique conduite dans les conditions définies par le Chapitre III du Titre II du livre I^{er} du Code de l'environnement. L'enquête porte également sur la ou les mises en compatibilité visées au dernier alinéa du présent article.

Une carte précisant le mode d'occupation du sol est annexée au décret en Conseil d'État précité.

L'interdiction d'urbaniser dans la zone de protection vaut servitude d'utilité publique et est annexée aux plans locaux d'urbanisme des communes intéressées, dans les conditions prévues par l'article L. 126-1 du présent code.

Les communes intéressées disposent d'un délai de six mois à compter de la publication du décret en Conseil d'État visé au premier alinéa du présent article pour mettre en compatibilité leur plan local d'urbanisme.

Au sein de la Zone de protection, l'Établissement public de Paris-Saclay élabore, en concertation avec les communes ou établissements publics de coopération intercommunale situés dans la Zone de protection, un Programme d'action qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

Annexe 2: Schéma directeur du réseau cyclable sur le Sud plateau à horizon 2030





- Réseau cyclable primaire
(pistes et bandes cyclables)
- - - Réseau cyclable secondaire
(voies mixtes, pistes de loisirs...)
- Bâtiments futurs
- Existants
- - - Zones à étudier

Annexe 3 : Création du comité de pilotage

Afin de répondre aux enjeux forts de gouvernance sur la ZPNAF, sur proposition du Préfet de région, a été créé un comité de pilotage avec l'ensemble des acteurs institutionnels. Le Préfet de région a confié l'organisation de ce comité à la préfecture de l'Essonne. Il a été décidé lors de sa première réunion en juin 2016 que le comité de pilotage se réunirait plusieurs fois par an sous la présidence de la Préfète de l'Essonne pour le compte du Préfet de Région. Les élus seront bien entendu associés aux réflexions en amont des décisions du comité de pilotage.

Membres du comité du pilotage représentant de la Préfecture de région Île-de-France

- Représentant de la Préfecture de l'Essonne et Préfecture des Yvelines ;
- représentant de la Sous-Préfecture de Palaiseau ;
- représentant de la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt ;
- représentant de l'Unité territoriale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie ;
- représentant du Conseil départemental de l'Essonne ;
- représentant du Conseil départemental des Yvelines ;
- représentant de la Direction départementale des territoires de l'Essonne ;
- représentant de la Direction départementale des territoires des Yvelines ;
- représentant de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay ;
- représentant de l'Office national des forêts ;
- représentant du Centre régional de la propriété forestière ;
- représentant de la Chambre inter-départementale de l'agriculture ;
- représentant de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rurale ;
- représentant de l'Agence des Espaces Verts (Région Île-de-France) ;
- représentant de la Communauté Paris-Saclay ;
- représentant de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- représentant de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- représentant du Parc naturel régional de la haute Vallée de la Chevreuse ;
- représentant de la Société du Grand Paris.

Ponctuellement, en fonction des sujets traités, des associations locales pourront être invitées à participer au Comité de pilotage dans un rôle consultatif.

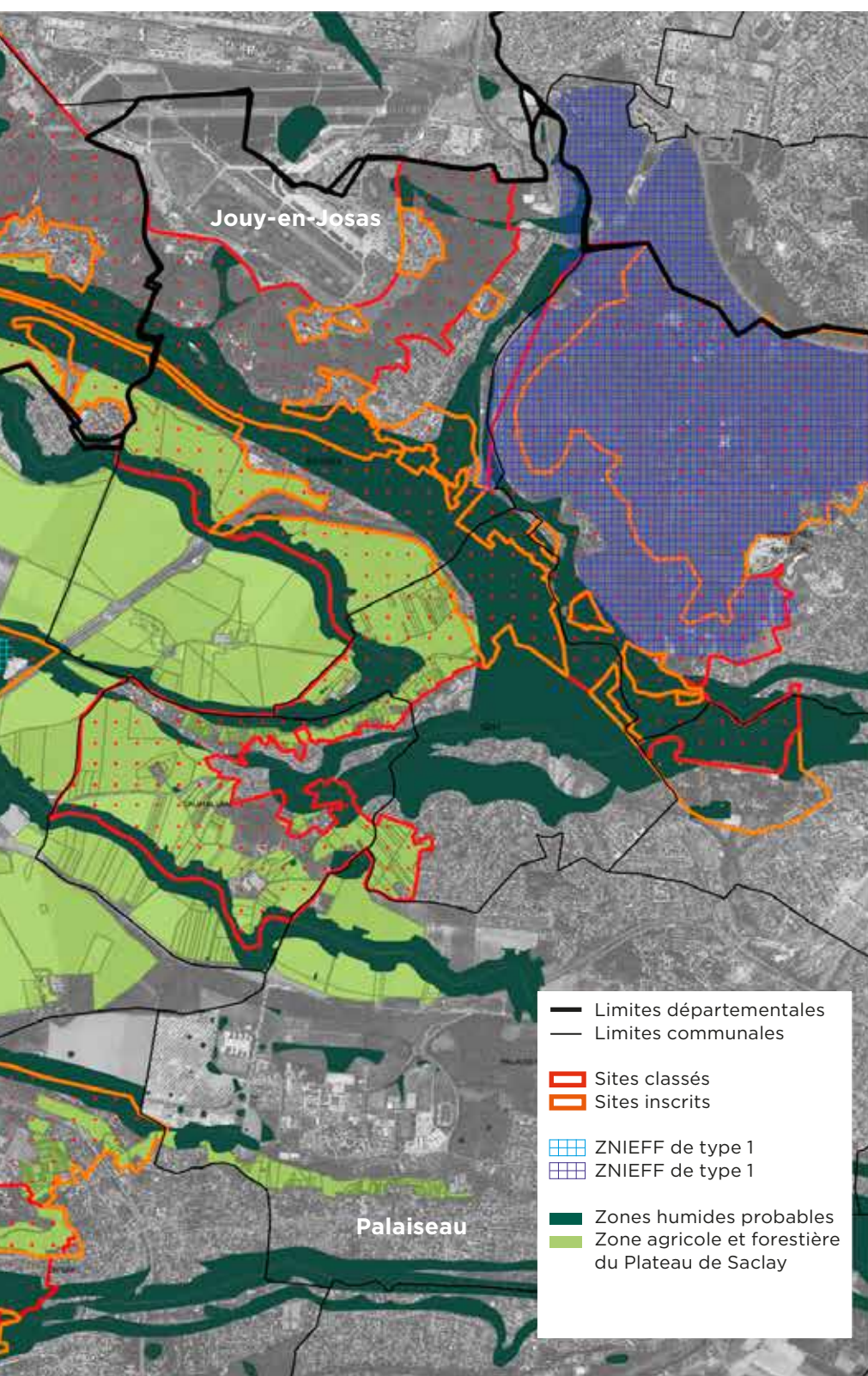
Annexe 4: Liste des signataires de la charte

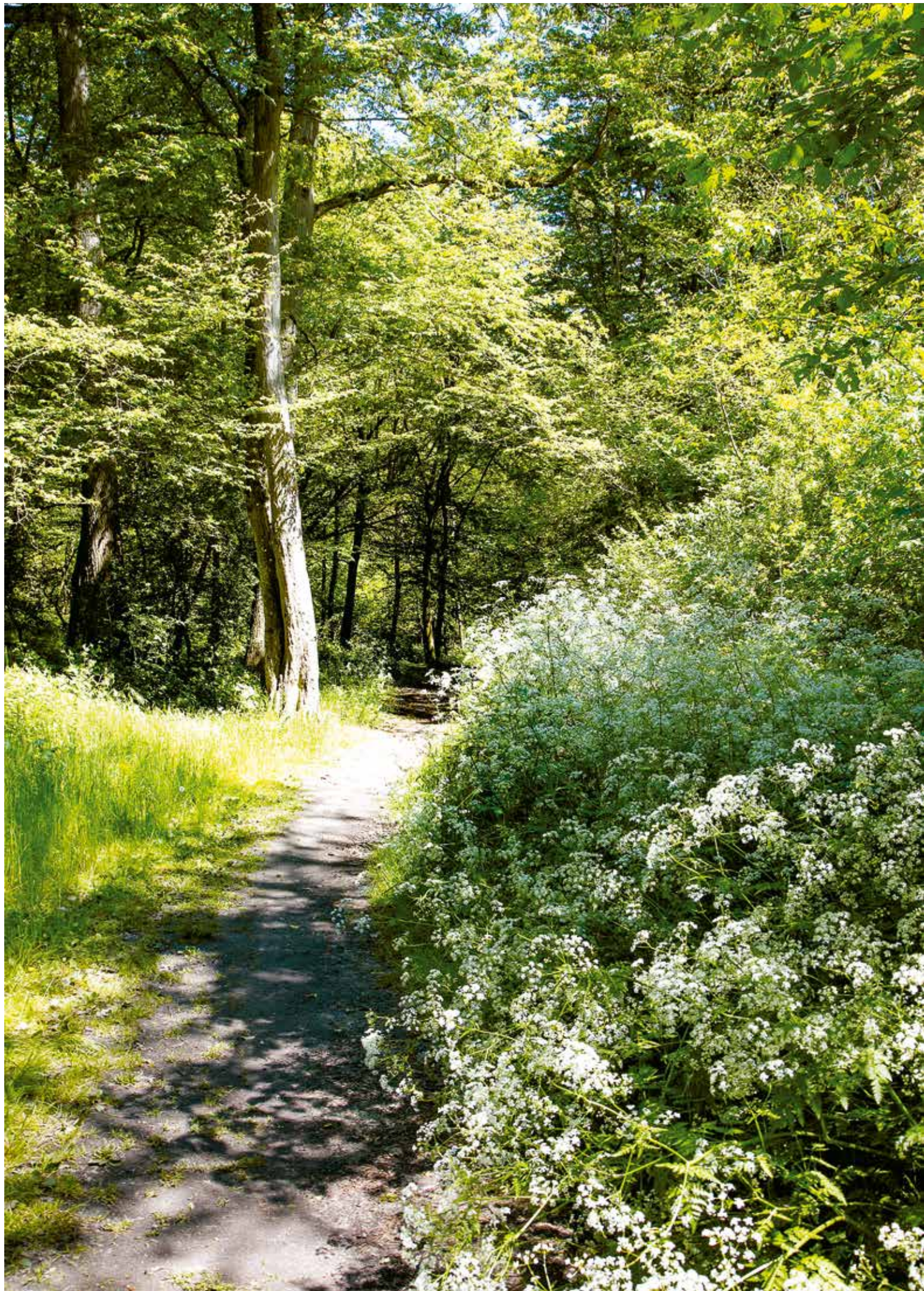
Liste des signataires de la charte

- La Préfecture de la Région Île-de-France;
- la Préfecture de l'Essonne et Préfecture des Yvelines;
- la Sous-Préfecture de Palaiseau;
- la Direction régionale et inter-départementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt;
- l'Unité territoriale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie;
- le Conseil départemental de l'Essonne;
- le Conseil départemental des Yvelines;
- la Direction départementale des territoires de l'Essonne;
- la Direction départementale des territoires des Yvelines;
- l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay;
- l'Office national des forêts;
- le Centre régional de la propriété forestière;
- la Chambre interdépartementale de l'agriculture;
- la Société d'aménagement foncier et d'établissement rurale;
- l'Agence des espaces verts (Région Île-de-France);
- la Communauté Paris-Saclay;
- la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines;
- la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc;
- le Parc naturel régional de la haute Vallée de la Chevreuse;
- la Société du Grand Paris;
- Bièvres;
- Buc;
- Bures-sur-Yvette;
- Châteaufort;
- Gif-sur-Yvette;
- Guyancourt;
- Igny;
- Jouy-en-Josas;
- Loges-en-Josas;
- Orsay;
- Palaiseau;
- Saclay ;
- Saint-Aubin;
- Toussus-le-Noble;
- Vauhallan;
- Villiers-le-Bâcle.

Annexe 5 : Les sites naturels classés ou protégés dans la ZPNAF







Cheminement au cœur des coteaux boisés, Bois des Rames, Orsay



Les espaces agricoles de la plaine de Moulon en période de moisson





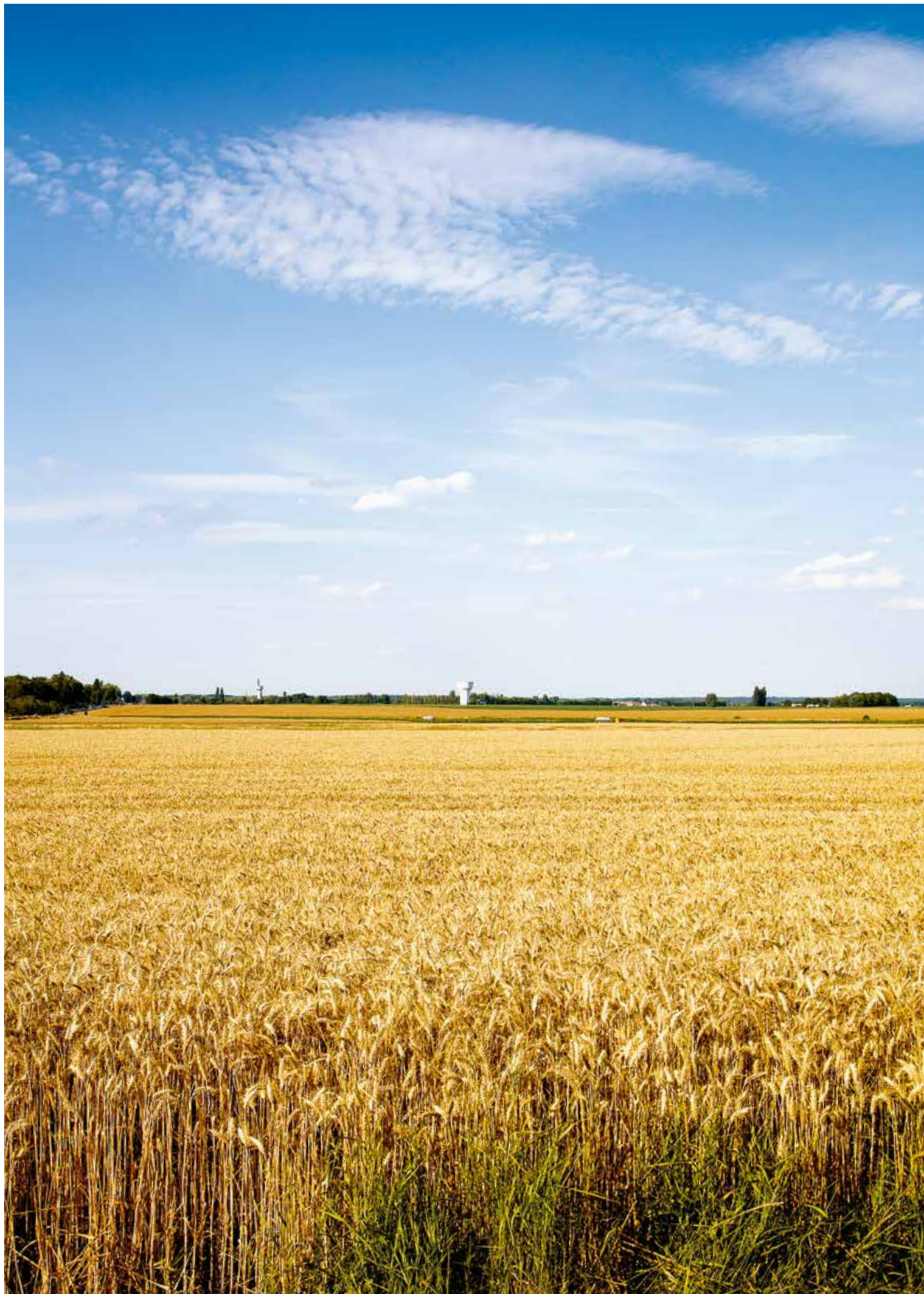
Cultures maraîchères, exploitation Bot Trubuil à Saclay





Les étangs de Saclay





La plaine de Moulon, peu avant la moisson

Le Programme d'action de la Zone de protection naturelle, agricole et forestière du Plateau de Saclay

Introduction au Programme d'action

Avec ses terres fertiles, le Plateau de Saclay est l'un des derniers espaces agricoles fonctionnels intégrés au Grand Paris. Les espaces agricoles, naturels et forestiers recouvrent environ 80 % du Plateau de Saclay. Une réelle cohérence physique et fonctionnelle perdure au sein de ces espaces peu morcelés malgré la présence de zones urbanisées ou d'infrastructures routières importantes. L'activité économique agricole sur le territoire est dynamique : les exploitants agricoles font en effet preuve d'une maîtrise technique et ont su se diversifier afin de s'adapter au mieux au contexte péri-urbain.

Les espaces naturels et forestiers constituent une réelle « ceinture verte » autour du plateau agricole. Les franges boisées sont également des éléments forts de l'identité du plateau qui doivent être pensés en lien avec l'agriculture. Les espèces principales (châtaignier, chêne sessile) ont des racines profondes qui fixent le sol et limitent l'érosion, réduisant le ruissellement lors des fortes pluies. En plus de leurs fonctions économiques et environnementales, ces espaces ouverts jouent un rôle social fort. Les espaces boisés, en partie ouverts au public, accueillent de nombreux usagers et l'activité agricole s'ouvre de plus en plus au monde urbain (points de distribution de produits agricoles locaux, partenariats avec les collectivités, développement des activités équestres, etc.).

Au fondement de la stratégie d'aménagement de Paris-Saclay, il y a l'attention portée à la géographie du plateau et le souhait de valoriser ce qui en fait la singularité : l'étendue agricole, les vallons et les coteaux boisés. Le projet a choisi de rompre avec un modèle qui juxtapose lotissements pavillonnaires et zones industrielles pour se construire sur les valeurs de compacité et de mixité.

Les nouveaux quartiers sont compacts, afin de maintenir l'urbanisation nouvelle dans des limites strictes. L'essentiel de l'aménagement du campus se fait sur les domaines universitaires existants, à la marge du Plateau de Saclay, sur des terres non agricoles. La loi garantit que les intentions seront bien respectées, avec la protection stricte de l'urbanisation de 4 115 hectares (dont plus de 2 469 ha réservés à l'activité agricole).

Il s'agit de créer des synergies avec les exploitations du territoire afin d'enrichir la dynamique agricole existante. Mais il s'agit surtout de reconnaître le formidable atout que représente son existence au contact direct des nouveaux quartiers, tant d'un point de vue fonctionnel que paysager.

L'attractivité de Paris-Saclay tient, entre autres, à sa capacité à inventer de nouvelles formes de coopération entre le monde agricole et urbain, en sortant d'une vision fondamentalement déséquilibrée. Les terres agricoles et les espaces naturels étaient perçues comme une réserve foncière, et à travailler à une nouvelle alliance entre la ville, l'agriculture et le vivant. Le Plateau de Saclay forme un ensemble naturel et agricole qui est aujourd'hui couvert par des périmètres institutionnels différents. Les différentes collectivités ont toutes pris la mesure de l'enjeu de préservation de ces espaces, tant pour leur valeur paysagère et environnementale, que pour leur valeur économique, support d'une agriculture moderne, en lien avec les habitants.

Lexique

Acteur concerné

Les acteurs concernés sont des acteurs du territoire intéressés par une action donnée, bien qu'ils ne souhaitent pas directement participer à sa mise en œuvre.

Écosystème

Un écosystème caractérise un milieu dans lequel les conditions physico-chimiques sont relativement homogènes et permettent le développement d'un ensemble d'organismes vivants. Dans un milieu, les conditions climatiques (température, l'humidité, etc.), géologiques (caractéristiques du sol) et hydrologiques (eaux souterraines par exemple) définissent un biotope, un lieu de vie qui permet le développement de certaines espèces végétales, animales et fongiques.

Écotone

Un écotone est une zone de transition écologique entre plusieurs écosystèmes.

Espèce nuisible

Se dit d'une espèce animale ou végétale indigène dont la présence cause des dommages, en particulier à l'agriculture.

Espèce invasive

Une espèce exotique envahissante est une espèce (animale ou végétale) exotique (non indigène) dont l'introduction par l'homme (volontaire ou fortuite) sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.

Jachère

Pratique agricole consistant à maintenir inutilisée pendant une certaine période une surface agricole pour lui permettre de reconstituer ses réserves en eau, sa capacité de production, etc.

Matière organique

La matière organique du sol est composée d'organismes vivants, de résidus de végétaux et d'animaux et de produits en décomposition. Elle ne représente, en général, que quelques pourcents (0,5 à 10 %) de la masse du sol.

Méthanisation

La méthanisation est une digestion anaérobie, ou fermentation méthanique, qui transforme la matière organique en compost, méthane et gaz carbonique par un écosystème microbien complexe fonctionnant en absence d'oxygène. La méthanisation permet d'éliminer la pollution organique en consommant peu d'énergie et en générant une énergie renouvelable : le biogaz.

Partenaire technique

Les partenaires techniques sont des acteurs du territoire qui apportent un appui technique au pilote d'une action donnée pour participer concrètement à sa mise en œuvre.

Pilote opérationnel

Le pilote opérationnel assure au quotidien le suivi de l'action, en fédérant les acteurs pour en faciliter la mise en œuvre. Il associe le référent institutionnel à la démarche.

Référent institutionnel

Le référent institutionnel est un membre du comité de pilotage de la ZPNAF (**Annexe 3** du Programme d'action, p.150) dont les compétences institutionnelles recouvrent l'action concernée. Il fait le lien entre l'action dont il assure le suivi et les politiques publiques qui peuvent apporter, entre autres, des sources de financement. Il est également le relais du pilote opérationnel lors du comité de pilotage.

Trame verte bleue

La «trame verte et bleue» est une démarche issue du Grenelle de l'environnement. Elle vise à maintenir et reconstituer un réseau écologique national pour que les espèces animales et végétales puissent circuler et assurer leur survie. Ce réseau écologique, composé de réservoirs de biodiversité, reliés entre eux par des corridors écologiques, inclut une composante verte (milieux herbacés et arborés) et une composante bleue (milieux humides) qui forment un tout indissociable.

Acronymes

ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ADER

Association des étangs et rigoles

AESN

Agence de l'eau Seine Normandie

AEV

Agence des espaces verts

AGPV

Amis du Grand Parc de Versailles

AMAP

Association pour le maintien de l'agriculture paysanne

ARENE

Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies

BASC

Laboratoire d'excellence biodiversité, agroécosystèmes, société, climat

BV

Bassin versant

CAUE

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CBNBP

Conservation botanique national du bassin parisien

CD

Conseil départemental

CDPENAF

Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

CEA-LSCE

Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

CLE

Commission locale de l'eau

CNPF

Centre national de la propriété forestière

CPS

Communauté Paris-Saclay

CRPF

Centre régional de la propriété forestière

DDT

Direction départementale
des territoires

DIG

Déclaration d'intérêt général

DRIAAF

Direction régionale et inter-
départementale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt

DRIEE

Direction régionale et inter-
départementale de l'environnement
et de l'énergie

EAA

Entreprises apprenantes
en agriculture

ENS

École normale supérieure

EPA Paris-Saclay

Établissement public d'aménagement
Paris-Saclay

EPCI

Établissement public de coopération
intercommunale

ERC

Éviter, réduire, compenser

ESE

Laboratoire d'écologie systématique
et évolution

FDSEA

Fédération départementale des
syndicats d'exploitants agricoles

FEADER

Fond européen agricole
pour le développement rural

FICIF

Fédération des chasseurs
d'Île-de-France

GAB

Groupement des agriculteurs
biologiques

GEMAPI

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations

GIE

Groupement d'intérêt économique

INRA

Institut national de la recherche
agronomique

Leader

Liaison entre action et développement
de l'économie rurale

OIN

Opération d'intérêt national

ONF

Office national des forêts

PAPI

Programme d'action et de prévention
des inondations

PCET

Plan climat énergie territorial

PCS

Plan communal de sauvegarde

PDIPR

Plan départemental des itinéraires
de promenade et de randonnée

PLU

Plan local d'urbanisme

PNR

Parc naturels régionaux

PNRHVC

Parc naturel régional de la Haute
Vallée de Chevreuse

Pôle Abiosol

Partenariat pour le développement
des terres agricoles en Île-de-France

PPRI

Plan de prévention des risques
inondation

PRIF

Périmètres régionaux d'intervention
foncière

PSDR

Pour et sur le développement régional

PSG

Plan simple de gestion

RNR

Réserve naturelle régionale

SAFER

Société d'aménagement foncier
et d'établissement rurale

SAGE

Schéma d'aménagement et de
gestion des eaux

SDAGE

Schéma directeur d'aménagement
et de gestion des eaux

SDRIF

Schéma directeur de la région
Île-de-France

SGP

Société du Grand Paris

SIAHVV

Syndicat intercommunal pour
l'aménagement hydraulique
de la vallée de l'Yvette

SIABV

Syndicat intercommunal
d'assainissement de la vallée
de la Bièvre

SIOM

Syndicat intercommunal des ordures
ménagères

SIPPEREC

Syndicat intercommunal de la
périphérie de Paris pour les énergies
et les réseaux de communication

SIVOA

Syndicat intercommunal

SLDF

D'une stratégie locale de
développement forestier

SMBVB

Syndicat mixte

SQY

Communauté d'agglomération
de Saint-Quentin-en-Yvelines

SRCAE

Schéma régional climat air énergie

SYB

Syndicat mixte de l'Yvette
et de la Bièvre

T&C

Terre et cité

VGP

Communauté d'agglomération
Versailles Grand Parc

ZAC

Zone d'aménagement concerté

ZH

Zone humide

ZNIEFF

Zone naturelle d'intérêt écologique,
faunistique et floristique

ZPNAF

Zone de protection naturelle agricole
et forestière

Les espaces agricoles du Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay est aujourd'hui surtout connu pour la qualité de ses terres et des productions qui en sont issues, ce qui se traduit par des rendements supérieurs aux moyennes nationales et locales.

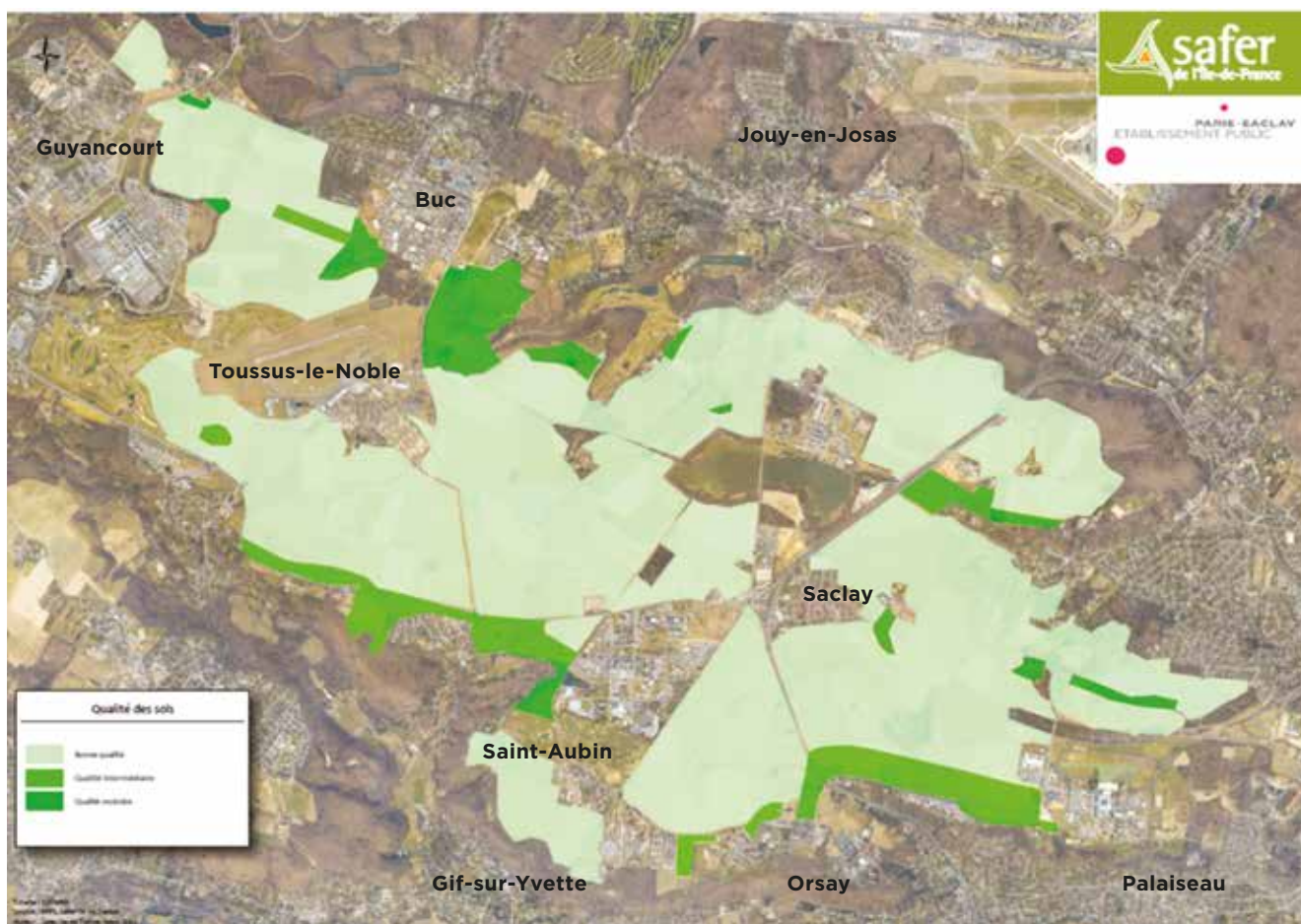
Ce potentiel est issu d'une lente évolution des pratiques agricoles et de l'occupation de ce territoire. Du fait de leur texture et de leur structure, les limites de plateau sont de qualité inférieure. Il s'agit des zones de sables de Fontainebleau et des zones d'argiles à meulière. Cependant, l'assolement adopté au sein de ces zones est le même que dans les zones de meilleure qualité.

Les espaces ouverts (agricoles essentiellement) ont subi d'importants prélèvements au cours des années 1980 et au début des années 1990 pour des projets urbains.

Près de 1000 ha de terres agricoles ont été urbanisées entre 1982 et 2008, avec un ralentissement de cette consommation d'espaces qui est intervenu dans le milieu des années 90. À noter que le versant et le fond de la vallée de la Mérantaise sont préservés des changements d'affectation des sols par l'existence du site classé de la vallée de la Mérantaise (site classé 6813 du 3 septembre 1976) et de l'urbanisation depuis la création du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse en 1985.

Rendements moyens du blé (qtx/ha) au niveau national et local

Europe	56
France	74
Seine et Marne	81
Plateau de Saclay	85 à 95



La qualité agronomique des sols

- Bonne qualité
- Qualité intermédiaire
- Qualité moindre

Les exploitations du périmètre d'étude



À la ferme de Villaroy, Guyancourt

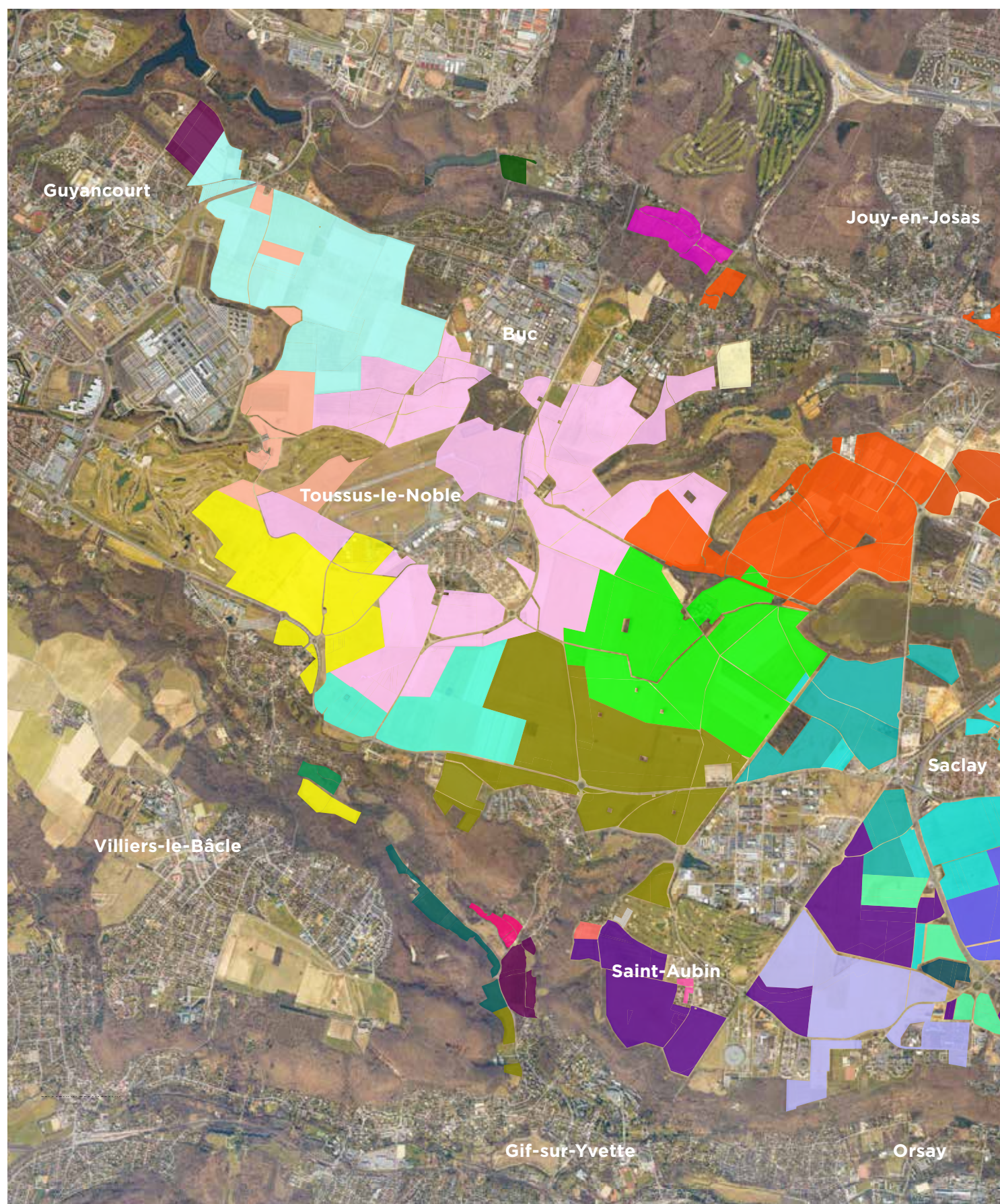
À ce jour, une quinzaine d'exploitations agricoles sont en activité sur le plateau de Saclay, aussi bien des exploitations en grandes cultures et en polyculture que des organismes de recherche.

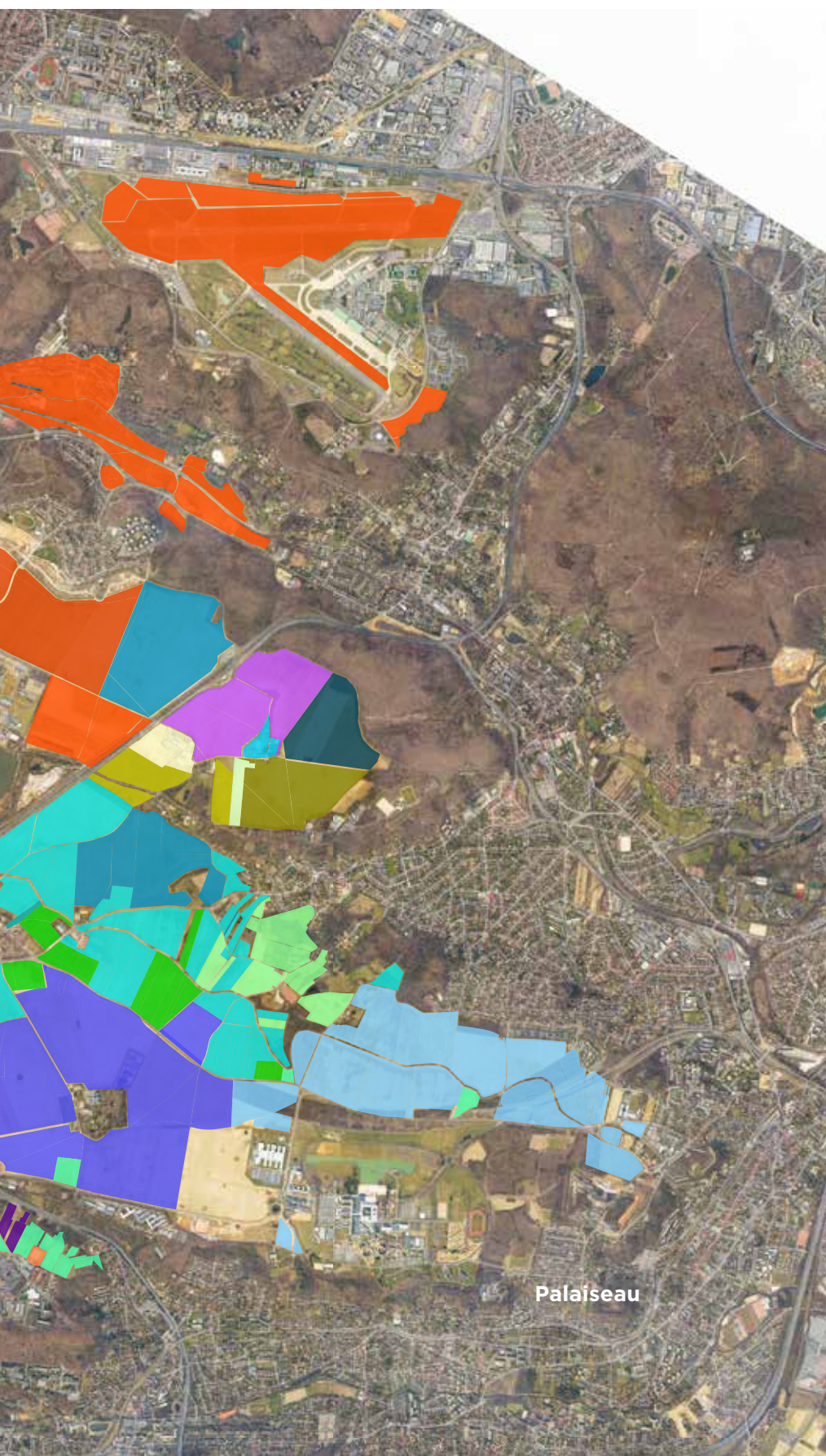
Les exploitations agricoles

Les installations ou reprises d'exploitations sont essentielles à la préservation de l'activité et des espaces agricoles et doivent se construire à partir du projet de l'agriculteur potentiel. Sur le Plateau de Saclay, les dernières reprises d'exploitation ont clairement permis de dynamiser les espaces agricoles en renouvelant les pratiques et en diversifiant les productions.

De nombreuses exploitations ont fait le pari d'une stratégie territorialisée: «produire, transformer et commercialiser en local», stratégie porteuse d'emplois non délocalisables et de valeur ajoutée pour le territoire. L'objectif est de rapprocher l'offre et la demande de produits agricoles et alimentaires de proximité, en favorisant le développement et la promotion de l'ensemble des filières de proximité dans les secteurs périurbains: vente directe, transformation des productions de l'exploitation, développement de prestations pour les collectivités (entretiens des chemins, etc.), prestations agritouristiques, AMAP, etc.

Par ailleurs, les exploitants du Plateau de Saclay sont dans une dynamique qui tend à limiter les intrants grâce au développement de l'agriculture raisonnée et de l'agriculture biologique. Cette dynamique est d'autant plus pertinente dans le contexte périurbain qu'est le Plateau de Saclay. Cette évolution des pratiques permet de préserver voire d'accentuer la présence de structures refuges pour les auxiliaires de culture dans le paysage, c'est-à-dire les prédateurs de nuisibles en milieu agricole.





Les exploitations agricoles de la ZPNAF en 2012

- Abbaye Saint-Louis du Temple
- AgroParisTech
- Allavoine
- Arvalis
- Bailly
- Bonfils
- Bonlieu
- Bourguoin
- Centre équestre de la Lisière
- Centre équestre de Saint-Aubin
- Des Courtilles
- EARL Laureau
- Écuries de Bièvres
- Le Gall
- Monville
- Nicolardot
- Pescheux Claire
- Quillou
- Rousseau
- SCEA Dupre
- SCEA Laureau
- SCEA Villeras
- SGV
- Thierry
- Trubuil
- Trubuil Nathalie
- Vandame
- Villain
- Centre équestre de la Grange
- Centre hippique du Haut Buc
- Escoffier
- Haras de Vaulpain
- INRA- Geves

Les autres structures agricoles

Les organismes de recherche

Le Plateau de Saclay est réputé pour son rayonnement scientifique. Il s'avère qu'un nombre important d'instituts de recherche et d'enseignement supérieur, qui sont déjà établis ou s'établiront prochainement sur le plateau, travaillent dans le domaine des sciences du vivant et de l'environnement, qu'il s'agisse d'agriculture (AgroParisTech, INRA, IDEEV, etc.), de biodiversité (Université Paris-Sud) ou de sciences climatiques (CEA-LSCE).

Le Plateau de Saclay tend à devenir un lieu d'expérimentation qui contribue à l'émergence d'une agriculture innovante dans la ZPNAF et à la construction d'un territoire périurbain durable et dynamique qui concilie harmonieusement la ville et l'agriculture. Pour cela, il faut poursuivre la démarche d'ores et déjà initiée de construction de liens solides et durables entre les différents acteurs pour faire partager ces ambitions de co-construction d'un territoire exemplaire.

Il faut conjuguer harmonieusement les différentes envies et dynamiques afin de faire émerger des projets concrets.

Les animateurs du LabEx BASC¹ s'y sont employés ces dernières années, avec l'association Terre et Cité, afin d'initier de nombreux projets entre acteurs locaux et acteurs de la recherche (ateliers de Saclay, etc.). L'animation de ces dispositifs de manière transversale sur le territoire est l'un des éléments clé de la réussite du projet d'ensemble. En animant un espace d'échange entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire, Terre et Cité agit à une échelle pertinente pour jouer un rôle dans cette animation et enrichir cette dynamique sur le territoire.

1. Le laboratoire d'excellence BASC fédère douze laboratoires dans un projet de recherche multidisciplinaire orienté vers la compréhension et la prédiction de la dynamique des socio-écosystèmes dans le contexte des changements globaux, en particulier des changements climatiques.

Les centres équestres

Les centres équestres se développent rapidement et sont actuellement une petite dizaine. De plus, la proximité de sites naturels remarquables accroît l'intérêt pour les urbains de mettre leurs animaux en pension dans les établissements du périmètre pour pouvoir profiter des nombreux itinéraires de randonnée et de promenade. Néanmoins, la rareté du foncier limite le développement de ces activités. Ces structures sont dans leur quasi-totalité à la recherche de foncier pour développer leur société ou créer de nouvelles activités (poulinières, etc.).

De plus, les centres équestres sont confrontés à l'absence de filière d'approvisionnement en paille et à la question de la gestion de leurs effluents d'élevage. La mise en place de partenariats entre éleveurs de chevaux et céréaliers permettrait d'apporter des réponses à ces problématiques.

Les pépiniéristes

Les pépiniéristes du territoire ont su s'adapter au contexte périurbain en se regroupant pour constituer le GIE (groupement d'intérêt économique) des « pépinières franciliennes » afin de gagner en visibilité et de proposer une offre riche et importante aux consultations lancées par les collectivités. Le GIE regroupe sept pépinières et représente 252 ha de production en pleine terre (arbres tiges, plantes de haie, conifères, etc.) et 14 ha de production hors-sol (arbustes, conifères, arbres tige, etc.). Ces entreprises sont ainsi devenues des prestataires importants pour plusieurs communes ou communautés d'agglomération. Elles se sont aujourd'hui lancées dans une démarche pertinente de valorisation des végétaux locaux.

Les contraintes communes à l'ensemble des exploitations agricoles

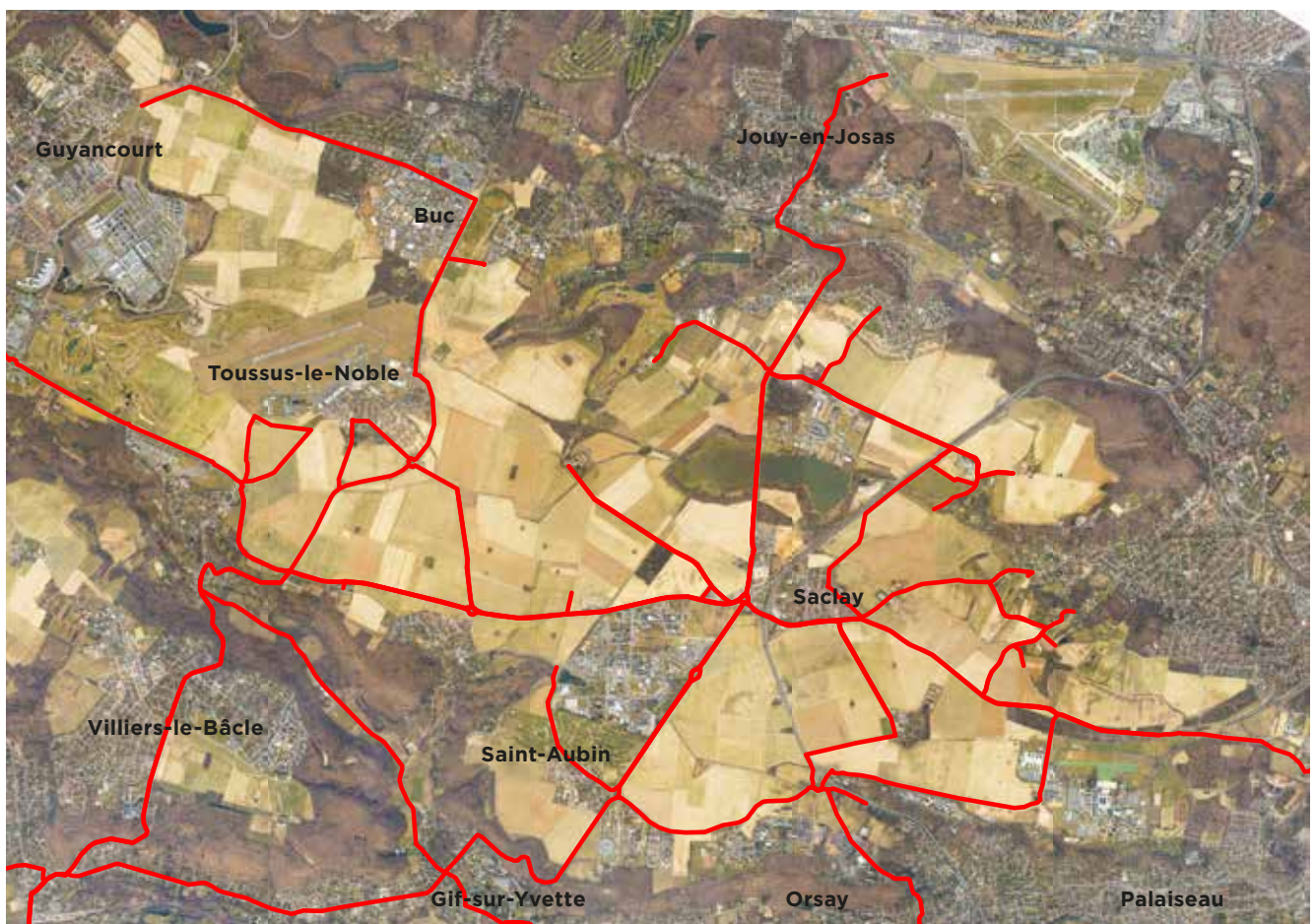
Les circulations agricoles

Les circulations des engins agricoles et forestiers représentent des flux modestes comparativement au trafic des autres véhicules. Ils sont pour autant vitaux à l'économie forestière et agricole qui, par nature, a une forte dimension spatiale. Les déplacements répondent à des besoins propres à l'économie agricole ou forestière, mais également à des enjeux territoriaux et de société, tels que l'entretien et la mise en valeur des paysages ou l'épandage des effluents urbains.

L'augmentation des déplacements domicile-travail, la création de grandes infrastructures routières, l'aménagement des centres bourgs (ralentisseurs, rétrécissements de voiries, bac à fleurs, etc.), sont autant d'évolutions qui peuvent perturber le passage des engins, caractérisés par leur encombrement et leur

vitesse réduite. De plus, les exploitants circulent sur de nombreux axes qui sont le plus souvent très fréquentés. Ces difficultés de circulation sont particulièrement fortes en période de moisson. Pour pallier à cette difficulté, les exploitants ont fait évoluer les plages horaires pendant lesquelles ils empruntent ces itinéraires afin d'être en décalage avec les entrées et sorties de bureau.

Une vigilance toute particulière devra donc être apportée aux voies de circulations mises en exergue sur la carte suivante. Il sera nécessaire d'engager une concertation avec les exploitants lors d'éventuels travaux sur celles-ci (largeur minimale, éviter les ralentisseurs, etc.).



Le périmètre d'étude des circulations agricoles

— Circulations agricoles

Les dégâts de gibier

Les dégâts aux cultures, qui sont loin d'être anecdotiques, sont principalement occasionnés par des sangliers, pigeons, corbeaux et lapins. Pour lutter contre la prolifération de cette faune, les agriculteurs ont investi (effaroucheurs) ou font appel à des piégeurs, des fauconniers, etc. Ils ont également fait évoluer leur assolement. Par exemple, plus aucune culture de pois, très attractive pour les herbivores, n'est implantée sur le plateau.

Les dégâts engendrés sur les boisements doivent également être pris en compte car dans certains secteurs, le renouvellement des arbres pourrait être remis en cause par une pression du gibier trop importante.

Aucune solution satisfaisante n'ayant été identifiée aujourd'hui pour empêcher ces dégâts quotidiens, les exploitants appellent de leurs vœux la mise en place d'outils de régulation efficaces de la faune à l'échelle du plateau qui associerait l'ensemble des acteurs du territoire (État, communes, recherche, etc.).

Il est important aujourd'hui d'envisager une gestion globale de la faune en milieu agricole et forestier et l'articuler au mieux avec les plans de gestion actuels qui sont établis territoire par territoire et dans la limite des autorisations de tirs délivrées (au regard notamment de la présence d'espèces protégées).

La fonctionnalité des espaces agricoles

L'objectif de la synthèse présentée (carte ci-contre en p.57) est, au regard des éléments de diagnostics évoqués précédemment, de donner une vision globale du fonctionnement de l'agriculture sur le territoire en mettant en avant les espaces agricoles qui sont fonctionnels, ceux qui le sont moins et de faire ressortir les menaces qui pèsent sur l'activité agricole.

Les espaces agricoles ont été classés de la manière suivante :

- **ensembles fonctionnels (en vert) :**

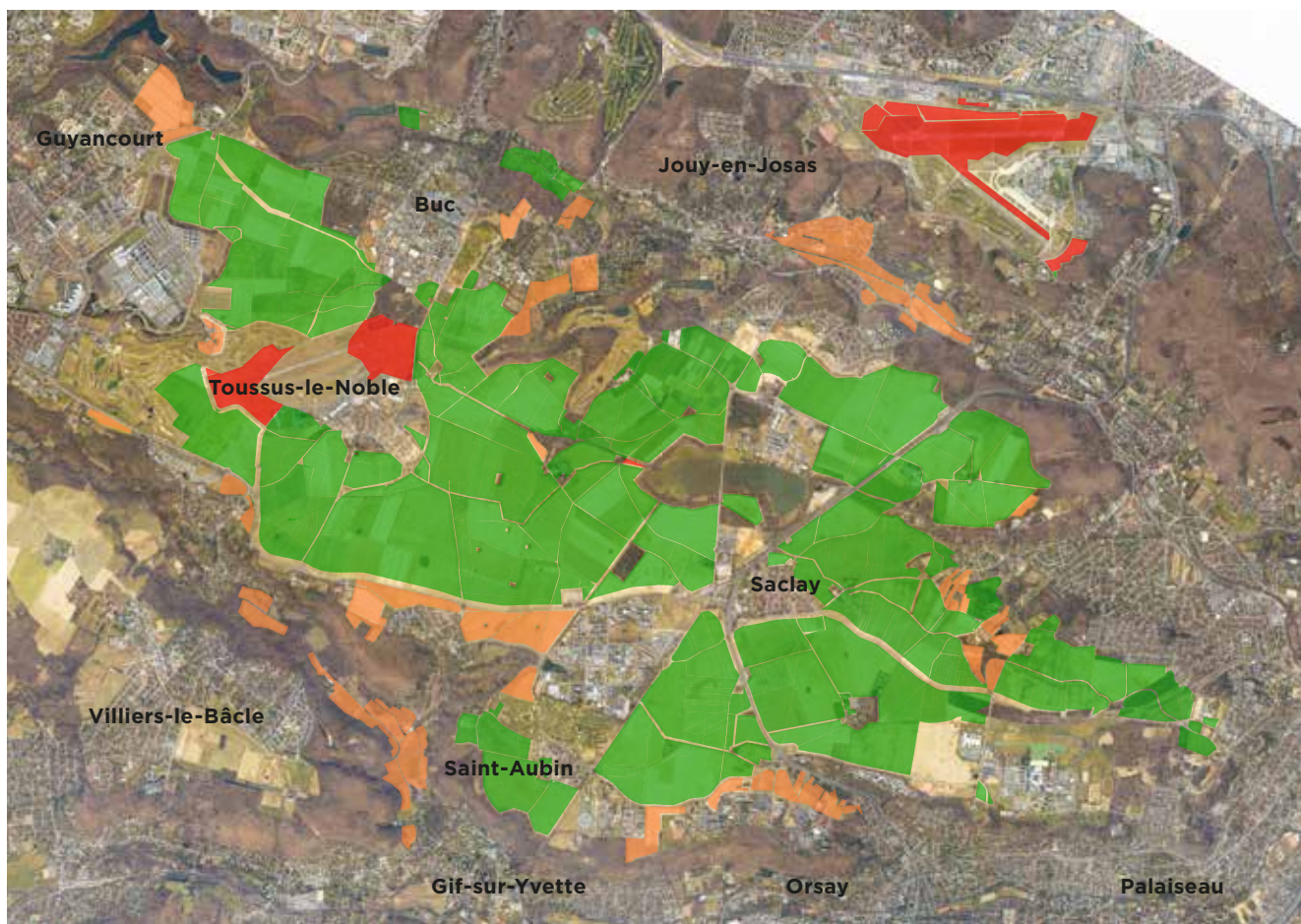
ils regroupent des secteurs dans lesquels les exploitations sont bien structurées, où les parcelles sont compactes et regroupées autour du siège d'exploitation. Les problèmes de circulation sont peu nombreux.

Les exploitants peuvent être majoritairement propriétaires de leurs terres ou fermiers (bail rural de 9 ans ou plus). Ce sont des exploitations robustes. La présence d'outils de protection, directe ou indirecte, peut être un critère supplémentaire, venant renforcer la robustesse des exploitations et assurer la pérennité du fonctionnement. L'usage

des parcelles est par ailleurs compatible avec la qualité agronomique des sols. Enfin, ces ensembles sont éloignés des zones urbaines et des gênes qu'elles peuvent engendrer (circulations, dépôts sauvages, dégradation, etc.);

- **ensembles relativement fonctionnels**

(en orange) : ils correspondent à des secteurs moins bien structurés où les parcelles peuvent être morcelées, éloignées des sièges d'exploitation, la qualité des sols est sans doute médiocre, etc. Les circulations sont rendues plus difficiles par l'organisation du parcellaire, par une densité élevée d'infrastructures et/ou par l'absence d'aménagements adéquats. La proximité de l'urbanisation ou des intentions d'urbaniser commence à induire une certaine instabilité. Ce sont des secteurs où les exploitations fonctionnent relativement bien mais que des projets d'urbanisation peuvent fragiliser. Ce sont, le plus souvent, des espaces « tampons » entre les espaces fonctionnels (vert) et les espaces déjà peu fonctionnels (rouge);



La fonctionnalité des espaces agricoles en 2011

- Espaces fonctionnels
- Espaces relativement peu fonctionnels
- Espaces peu fonctionnels

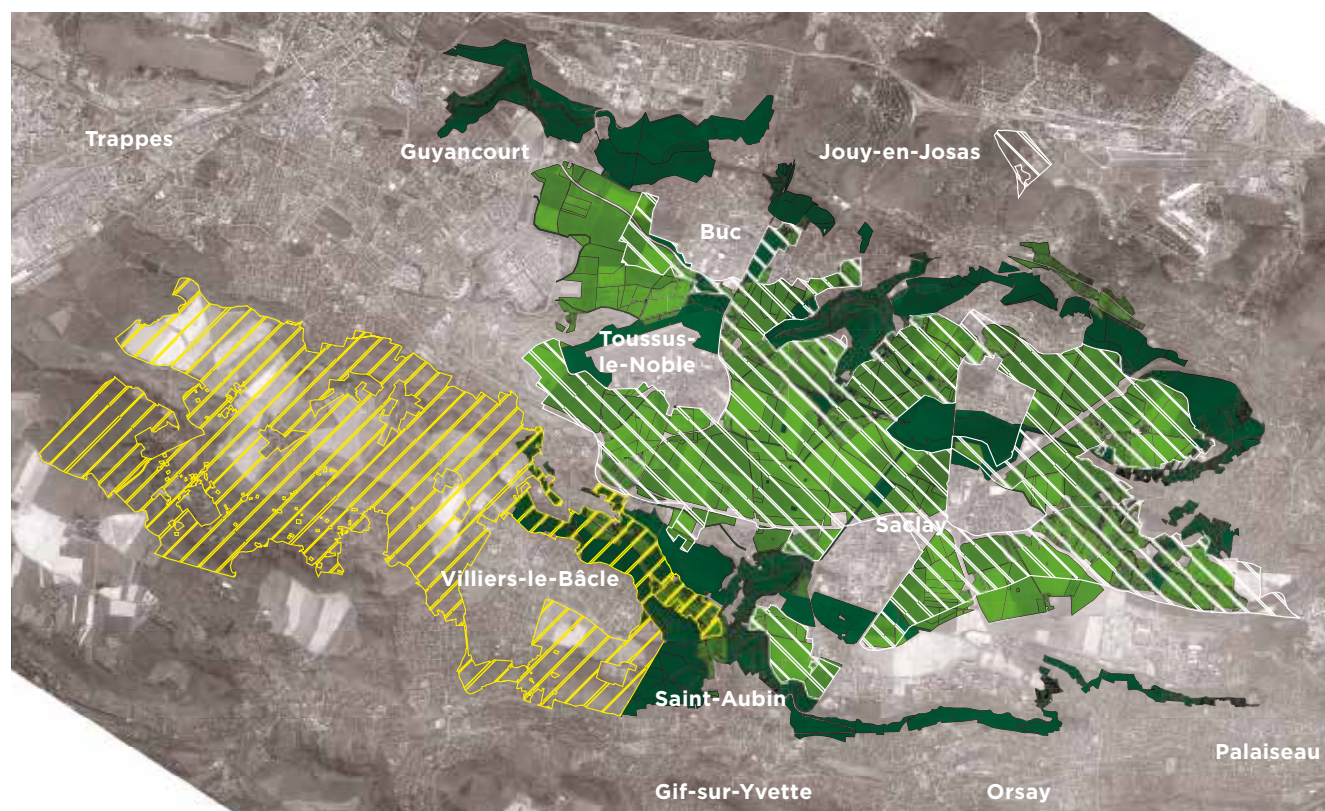
• **ensembles peu fonctionnels (en rouge) :**

ils comprennent des exploitations dont les parcelles sont fortement morcelées ou enclavées dans les zones urbaines, et dispersées par rapport au siège d'exploitation.

La structure «éclatée» des exploitations et la proximité avec l'urbain rendent les circulations agricoles très difficiles et coûteuses. Les baux précaires peuvent être nombreux. Ce sont des secteurs particulièrement fragiles mais qui peuvent contenir des exploitations dynamiques profitant notamment de la demande d'une agriculture de proximité.

Les conditions d'exploitation (parcellaire, qualité des sols, contraintes spécifiques, horaires d'intervention, etc.) rendent compliquée la mise en culture de ces espaces.

Les outils de protection et de préconisation



Périmètres régionaux d'intervention foncière de la Haute vallée de la Chevreuse et du Plateau de Saclay

Périmètres régionaux d'intervention foncière

- Plateau de Saclay
- Haute vallée de Chevreuse

Zone de protection culturelle agricole et forestière

- Espaces à vocation agricole
- Espaces naturels ou forestiers

Deux outils de protection des espaces agricoles, le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) et les conventions de surveillance et d'intervention foncière, contribuent à maintenir les fonctionnalités agricoles. Dans la vallée de la Mérantaise, les espaces ouverts de fond de vallée dédiés à l'élevage et/ou aux chevaux sont protégés par la charte du parc naturel régional (PNR) et le site classé. Le PNR conduit par ailleurs une politique à destination des éleveurs (circuits courts, aides aux clôtures, réouverture de friches, etc.).

Les périmètres régionaux d'intervention foncière du Plateau de Saclay

Les périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) en carte ci-contre (p. 58) sont des périmètres de protection instaurés par la Région Île-de-France. Ils intègrent aussi bien des espaces naturels qu'agricoles. Bien que n'étant pas opposables juridiquement, ces périmètres ont pour vocation de préserver dans la durée les espaces :

- soumis à de fortes pressions urbaines ;
- constituant de grandes liaisons ou coulées vertes ;
- d'intérêt écologique régional, national ou européen.

Leurs limites sont établies avec le concours des collectivités territoriales. Le PRIF est voté par les conseils municipaux concernés, le conseil d'administration de l'Agence des espaces verts (AEV) puis par le Conseil régional d'Île-de-France. Au sein de ce périmètre, l'AEV est autorisée à acquérir des espaces naturels, à l'amiable, par voie de préemption (par le biais de la SAFER), ou, dans certains cas, par expropriation. La ZPNAF touche à la fois le PRIF du Plateau de Saclay (2 034 ha) et le PRIF de la Haute Vallée de Chevreuse (1 974 ha).

Les conventions de surveillance et d'intervention foncière

Le premier aspect de ce dispositif consiste à mettre en place un observatoire foncier des espaces naturels et agricoles de la ZPNAF, se traduisant par la transmission aux collectivités par la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) des informations relatives aux projets de vente portant sur ces espaces. Les informations transmises sont issues des déclarations d'intention d'aliéner adressées à la SAFER par les propriétaires dans le cadre du droit de préemption dont cette dernière est titulaire sur les espaces agricoles et naturels.

Le second aspect du dispositif concerne l'intervention de la SAFER par exercice de son droit de préemption à la demande de la ZPNAF sous réserve que le bien soit compatible avec l'assiette d'intervention de la SAFER et les objectifs qu'elle doit poursuivre. L'AEV a par ailleurs d'ores et déjà mis en œuvre ce type de convention avec la SAFER sur le périmètre du PRIF, et ce dès 1990.

Le schéma directeur de la Région Île-de-France

Le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) de 2013, baptisé « Île-de-France 2030 », privilégie la densification. Il identifie le Plateau de Saclay comme étant un des territoires d'intérêt métropolitain, pour lesquels les principales orientations sont déclinées territorialement.

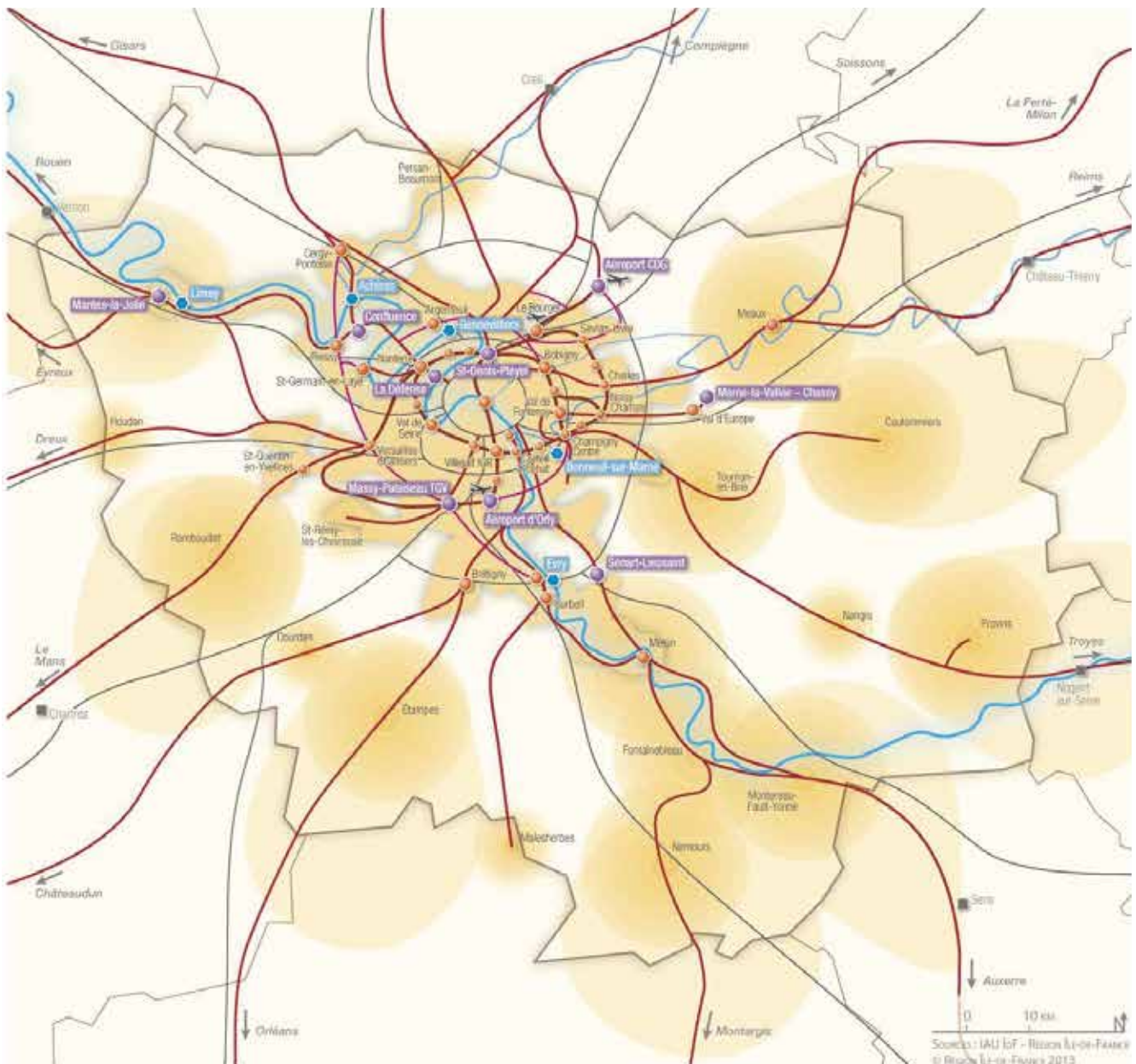


Figure 6: Le schéma directeur de la région Île-de-France de 2013 «Relier et structurer: une région plus connectée et plus durable»

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| — Réseau ferré radial renforcé et fiabilisé ou optimisé | ■ Porte métropolitaine, plaque tournante des échanges de niveau national | ■ Agglomération centrale |
| — Réseau Grand Paris Express | ● Gare TGV existante ou en projet | ● Bassin de déplacement structuré |
| — Tangentielle tram-train | ● Port | |
| — Réseau routier principal des grandes voies radiales | ● Pôle d'échange du réseau métropolitain | |
| — Le fleuve, armature du transport fluvial | | |

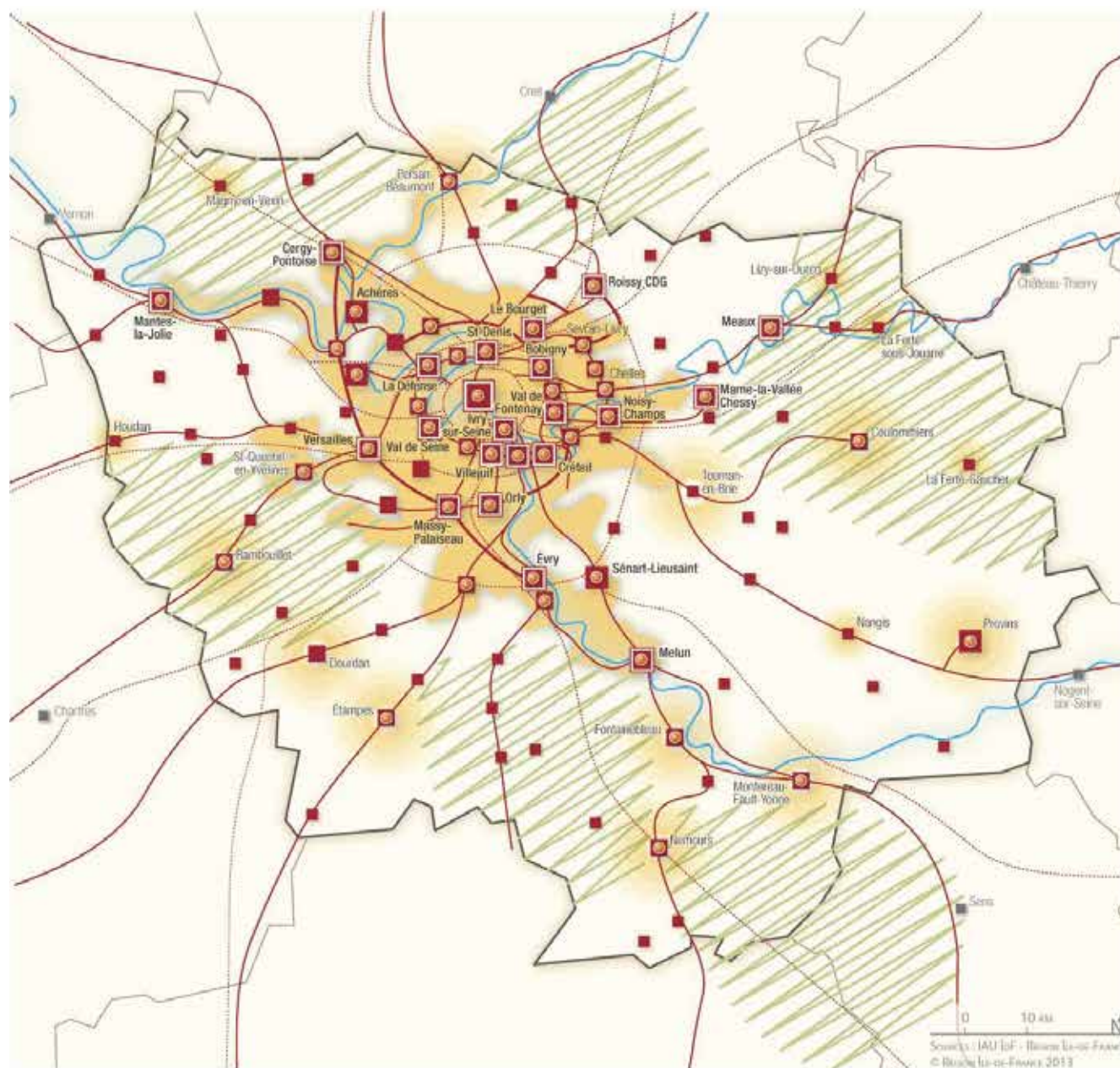


Figure 6 : Le schéma directeur de la région Île-de-France de 2013 «Polariser et équilibrer: une région plus diverse et attractive»

- Agglomération centrale
- Bassin de vie de l'espace rural
- Parc naturel régional
- Pôle d'importance régionale
- Pôle de centralité
- Gare (TC, GPE, TGV)
- Réseau de transports collectifs
- Réseau routier principal
- Le fleuve

-  Espace boisé
-  Espace agricole
-  Ceinture verte
-  Limites d'urbanisation
-  Pôle de centralité de l'espace rural
-  Agglomération centrale
-  Liaison verte majeure
-  Espace vert et de loisirs à créer
-  PNR existant, en extension ou en projet
-  Continuité écologique majeure
-  Vallée fluviale

Les espaces naturels et forestiers du Plateau de Saclay

Les différents milieux du Plateau de Saclay constituent des habitats et des micro-habitats variés pour l'ensemble des groupes faunistiques et floristiques. C'est l'équilibre entre ceux-ci qui va déterminer pour partie l'intérêt global du territoire et, localement, l'intérêt de chaque milieu. Le patrimoine observé résulte des gestions passées et des exigences écologiques des espèces mais aussi des échanges entre les différentes populations présentes au niveau régional. Les milieux forestiers sont aussi des espaces de production de bois, excellent matériau et énergie renouvelables.

Les milieux ouverts

Le Plateau de Saclay est avant tout un plateau mis en valeur par une activité agricole principalement intensive comme les céréales et le colza.

Il se caractérise par une organisation en grandes parcelles de forme géométrique.

Ces parcelles agricoles sont généralement des surfaces remembrées qui constituent aussi un milieu très homogène peu favorable pour la biodiversité. Les espèces qui changent de micro-habitats lors de leur cycle biologique sont donc exclues de cet écosystème.

Ces milieux favorisent largement les espèces généralistes, ayant un fort potentiel d'adaptation. Cependant, la prise en compte des problématiques environnementales par les exploitants du territoire favorise l'évolution

des pratiques agro-culturelles et la mise en place d'aménagements en faveur de la biodiversité tel que l'implantation de haies. Quelques friches et zones buissonnantes d'intérêt sont présentes sur le territoire. Elles résultent de l'abandon progressif ou brutal de secteurs entiers (empiérement, jachère) de parcelles autrefois dévolues à une activité humaine. La strate herbacée est rapidement accompagnée par le développement de jeunes ligneux. Ces milieux sont favorables à la biodiversité, tout particulièrement pour l'entomofaune et l'avifaune.



Paysages agricoles à proximité de la Minière, Guyancourt

Diagnostic des espaces forestiers



Espace boisé sur le Plateau de Saclay

Diagnostic écologique

Le plateau agricole de Saclay est entouré d'un bandeau forestier quasi-continu (forêt domaniale de Versailles, forêt domaniale de Port Royal, forêt domaniale de Palaiseau, forêt domaniale de Verrières). Ces coteaux sont intéressants pour la biodiversité du fait de l'hétérogénéité spécifique et paysagère des peuplements, la présence simultanée d'arbres appartenant à toutes les classes d'âge, l'abondance des « accidents sylvicoles » (arbres à cavités, arbres attaqués par des champignons, etc.) et enfin par l'abondance de bois mort à terre et sur pied. Au sein de la zone agricole, les boisements sont très dispersés et de faibles dimensions ; souvent constitués par de jeunes peuplements issus de friches. Ces boisements apportent

une diversité de micro-habitats importante ou la présence d'une strate herbacée basse et de quelques feuillus sans strates intermédiaires offre un ensemble contrasté. Cependant leurs dimensions et la surface totale représentée sont souvent trop faibles pour que cela constitue des habitats pérennes pour la biodiversité.

Les écotones sont les zones de transition entre les milieux ouverts et les parcelles boisées. On y trouve de nombreuses plantes buissonnantes (aubépines, prunelliers, etc.) dont la floraison est mise à profit par de nombreuses espèces d'insectes pour s'abriter ou s'alimenter.

Exploitation des boisements

Les forêts et boisements occupent près de 20 % du plateau, principalement sur les coteaux, là où la mécanisation de l'agriculture n'a pas été possible. Dans les pentes, ils sont souvent morcelés et mités par l'habitat ; sur les plateaux et dans les pentes, ils sont aussi protégés en site classé ou inscrit.

Les 1031 ha recensés au cadastre sont répartis dans 1008 parcelles cadastrales et 485 comptes de propriété différents. Ces massifs constituent une donnée fondamentale du paysage.

Les essences rencontrées sont essentiellement feuillues (chênes, châtaigniers, etc.) et sont représentées par des taillis, des futaies et des futaies avec taillis.

Deux entreprises d'exploitation et de première transformation des bois existent sur et à proximité de la zone. Leur maintien est essentiel pour la pérennité de l'entretien des boisements par l'organisation de coupes d'éclaircie et de récolte régulières :

- la scierie Lafon à Bièvres ;
- la scierie Rivière à Choisel.





Les forêts du périmètre à l'étude

- Zone d'étude
- Communes de l'EPSP
- Bâti
- Surfaces boisées et arborées

Les forêts publiques

Il est aujourd'hui nécessaire d'accompagner la gestion des espaces boisés du territoire afin d'assurer une fourniture durable de biens et services par les forêts.

Ces défis ne peuvent être relevés que par une meilleure coordination des acteurs

et une communication avec les habitants du territoire. Il apparaît ainsi essentiel de renforcer les modes de gouvernance territoriale des forêts publiques en tenant davantage compte des besoins et contraintes des populations usagères ces espaces boisés.

Les forêts et boisements privés

La qualité sylvicole de certains boisements est parfois limitée car ils ne sont que peu ou pas gérés du fait, par exemple, d'accès difficiles, ou d'une parcellisation des propriétés en trop petites unités, inférieures à la taille critique pour être exploitable, qui est de 4 ha environ.

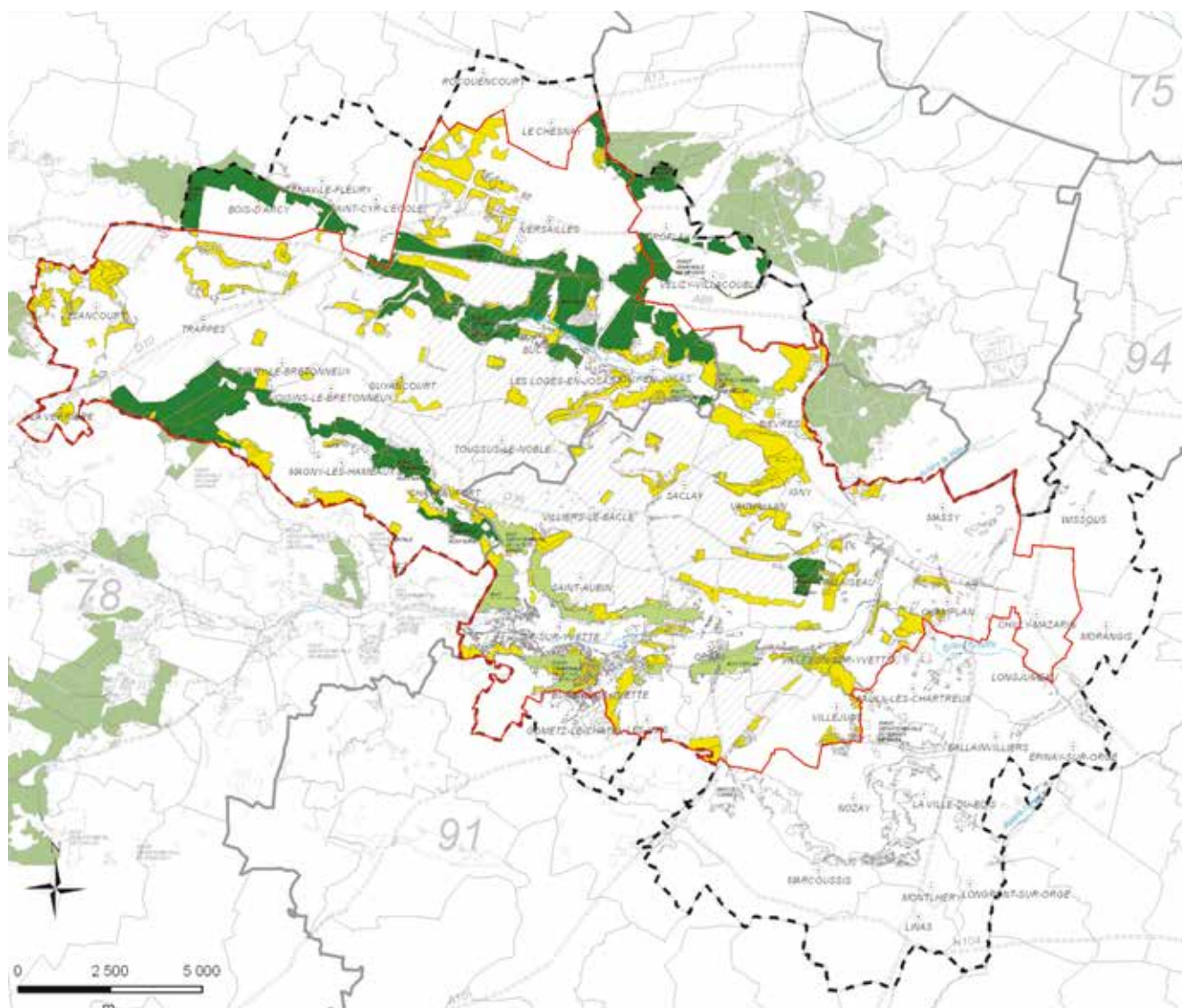
Les forêts privées de plus de 25 hectares doivent être gérées conformément à un plan simple de gestion (PSG) agréé par le centre régional de la propriété forestière (CRPF). Ce document, élaboré par le propriétaire forestier, est valable pour une durée de 10 à 20 ans. Le PSG comporte notamment :

- un programme d'exploitation des coupes (le PSG fixe alors la nature, l'assiette, la périodicité des coupes ainsi que leur quotité, soit en surface pour les coupes rases, soit en volume ou en taux de prélèvement) ;
- un programme des travaux de reconstitution des parcelles parcourues par des coupes et, éventuellement, un programme des travaux d'amélioration sylvicole.

Le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) d'Île-de-France, élaboré par le CRPF en tenant compte des Orientations régionales forestières (ORF) publiées en 2000, a été approuvé par le Ministre chargé des forêts le 27 janvier 2006. Le SRGS préside à l'élaboration des PSG comme d'autres documents de gestion durable, règlements types de gestion et codes des bonnes pratiques sylvicoles, qui doivent lui être conformes.

Il intègre les différents rôles joués par la forêt : la production de bois de qualité reste un objectif majeur. La diversification des sylvicultures, la recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique, le respect de la diversité biologique, l'approvisionnement en matière première des entreprises de la filière bois grâce à des récoltes de bois soutenues, ainsi que l'écoute de la demande sociale, garantissent la multifonctionnalité et la gestion durable de la forêt.

Les propriétaires de bois peuvent s'adresser au CRPF qui les orientera vers une gestion durable de leurs parcelles et répondra à toutes leurs questions. Il organise notamment des réunions forestières à leur intention au cours desquelles les principes de gestion durable sont présentés et exposés.

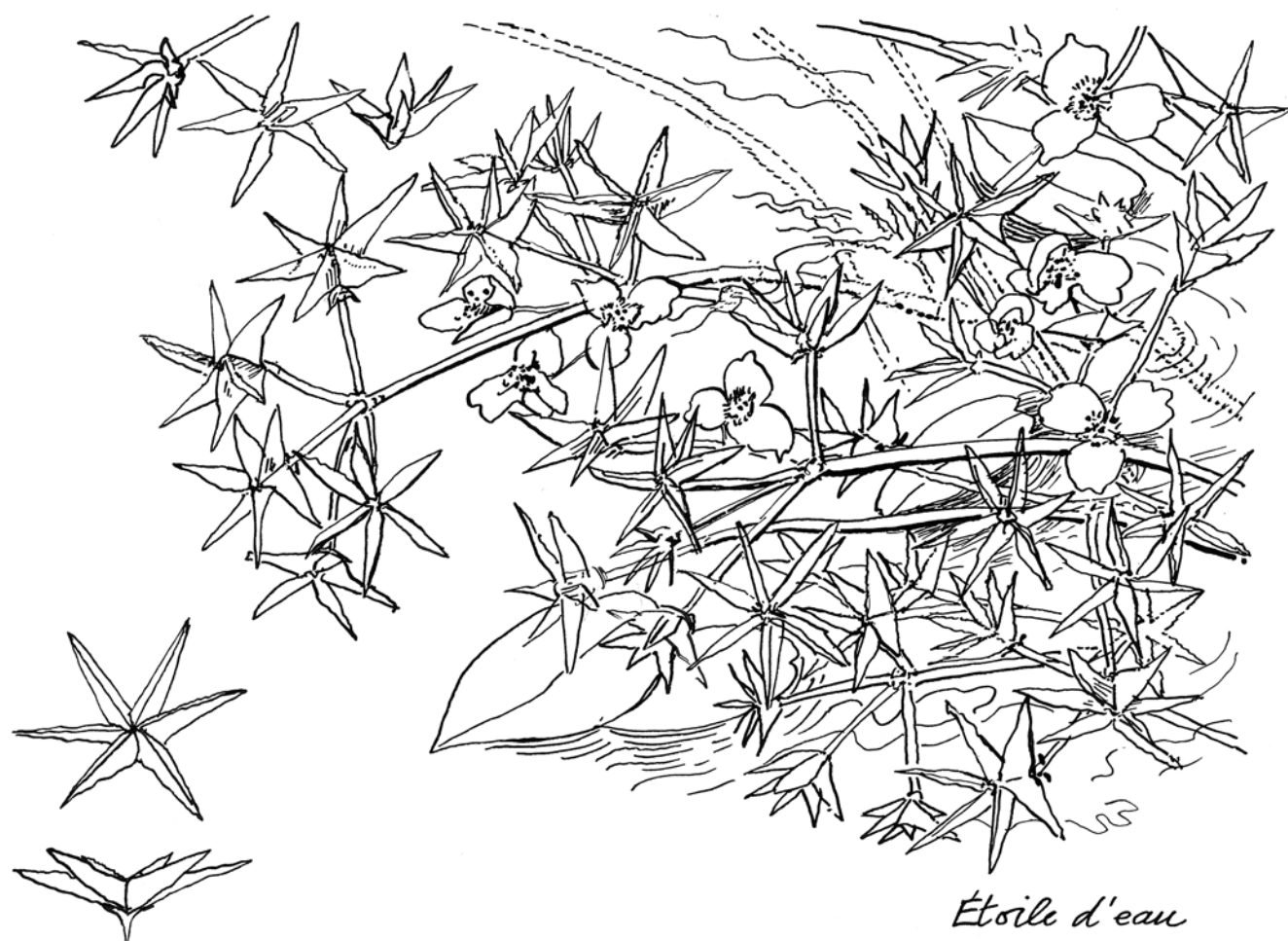
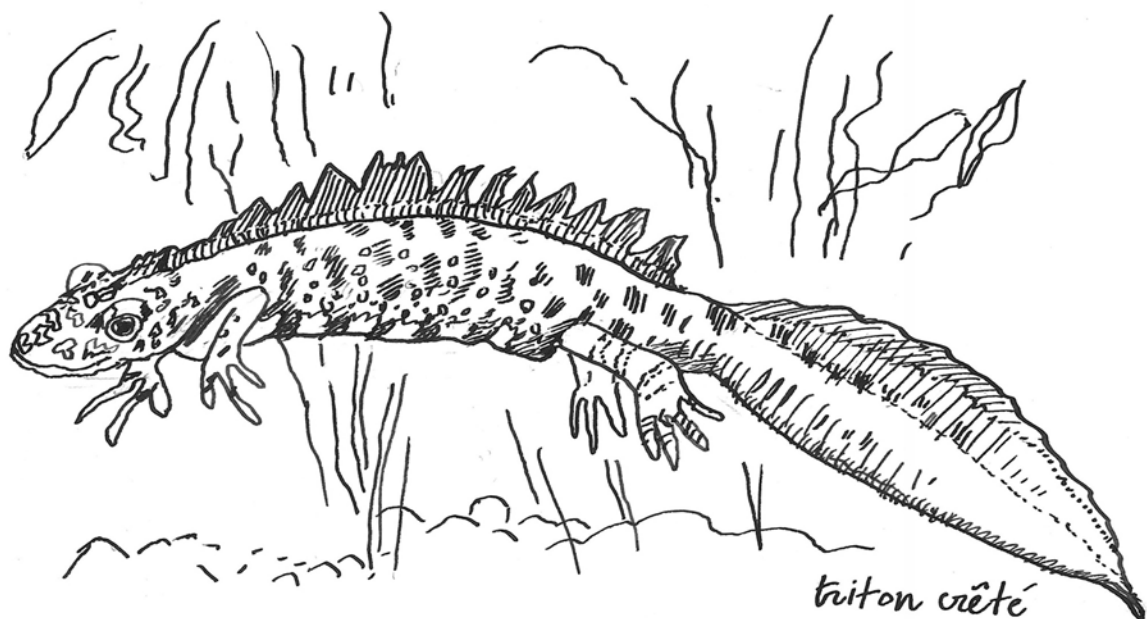


Les propriétés forestières

- Domaniales
- Communales
- Privées
- Zone d'étude de l'évaluation environnementale
- - - Périmètre prévisionnel de l'Établissement public Paris-Saclay
- //// Opération d'intérêt national
- Limite départementale
- Limite communale
- Chef-lieu de commune
- ==== Routes principales
- Rivières principales

La forêt publique représente près de 70 % des surfaces.

Les milieux humides



Diagnostic écologique

Le territoire est divisé en deux principaux bassins versants : le bassin versant de l'Yvette au sud et le bassin versant de la Bièvre au nord. Les zones humides sont actuellement dans un état très hétérogène. Les rigoles drainent les eaux hors du plateau en passant parfois par des points d'eau, les étangs de Saclay en particulier (réserve ornithologique). Ces milieux fragiles sont très sensibles à l'eutrophisation.

Par ailleurs, les milieux humides offrent une grande diversité de micro-habitat qui contribuent au développement harmonieux de la faune et de la flore : talus, dépressions ponctuelles, dispositifs anti-érosion, plages de gravier, zones inondables plantées, prairies humides, bosquets et haies d'arbustes forment autant d'habitats pour les batraciens, les insectes, les oiseaux et les chiroptères.

Plusieurs mares, plus ou moins anciennes, sont localisées en bordure du plateau, notamment sur les argiles à meulière.

Ces mares sont souvent caractérisées par des milieux oligotrophes à mésotrophes et sont le plus souvent des habitats diversifiés, favorables aux amphibiens, en particulier pour les tritons crêtés (*Triturus cristatus*) et les tritons palmés (*Lissotriton helveticus*), des espèces emblématiques du plateau.

Une des autres espèces majeures du plateau est l'étoile d'eau (*Damasonium alisma*), une espèce végétale pionnière amphibie qui affectionne les plus bas niveaux des grèves limoneuses et vaseuses des étangs et des mouillères dont le niveau, variable, assure une période d'exondation estivale. Le développement de cette plante est favorisé par la mise à nu du substrat.

Cette espèce se retrouve ainsi dans les zones piétinées par le bétail des prairies marécageuses et sur les chemins fangeux. Actant la rareté et la fragilité de l'espèce sur son territoire et en compensation du projet d'aménagement, l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPA Paris-Saclay) a initié en 2014 un plan d'action et de conservation visant à sauvegarder les populations de *Damasonium alisma* sur le territoire mais aussi à favoriser son expansion. Plusieurs mouillères ont été créées afin d'accueillir cette espèce.

Les enjeux écologiques sur le site sont liés à un ensemble de mares et mouillères. L'intérêt et le bon fonctionnement de ces milieux sont liés à plusieurs paramètres :

- la multiplicité des mares et mouillères, qui permettent d'avoir une diversité des conditions écologiques propres à maintenir des populations abondantes d'espèces rares comme l'étoile d'eau et les amphibiens ;
- l'existence de connexions entre les sites au bénéfice des amphibiens ;
- une gestion hydraulique favorable, permettant une alimentation en eau alternant les phases d'inondation (en hiver) et d'exondation (en été) ;
- un entretien régulier des mouillères par un labour, permettant de préserver le caractère « pionnier » de ces milieux ;
- la conservation ou le renforcement d'un lien entre les sous-populations de triton crêté du secteur et celles de la forêt de Palaiseau.

Des diagnostics écologiques fins sont réalisées chaque année afin de suivre la colonisation des milieux créés par la faune et la flore. Le triton crêté (*Triturus cristatus*) et l'étoile d'eau sont de bons indicateurs de la qualité de ces nouveaux espaces humides.

Diagnostic hydrologique

Le Plateau de Saclay fut une terre très marécageuse jusqu'au début du XVII^e siècle, époque à laquelle furent entrepris les travaux hydrauliques nécessaires à l'alimentation en eau du parc du château de Versailles. Colbert, ministre du roi Louis XIV, et Gobert, surintendant des bâtiments, mirent en œuvre trois grands projets pour capter l'eau : les étangs supérieurs de Trappes et d'Arcy, les étangs inférieurs du Plateau de Saclay et la machine de Marly. Ces travaux ont fortement modifié la morphologie du site. De légères pentes ont notamment été créées pour drainer, rassembler les eaux pluviales et les amener, par un réseau de rigoles et d'aqueducs, jusqu'aux étangs du Pré Clos, de Saclay, d'Orsigny et du Trou Salé.

Ces aménagements ont assaini le territoire et ont transformé le plateau en un lieu de production agricole intensive. Bien qu'il y ait des traces d'activités agricoles sur le plateau qui date du VII^e siècle avant notre ère, il a en fallu attendre le XIX^e siècle pour que le caractère agricole de ce site se confirme avec le drainage des parcelles qui a augmenté considérablement la fertilité des sols. La maîtrise des eaux de ruissellement sur le plateau par le réseau de rigoles complété au fil du temps par le drainage de la quasi-totalité des terres, a permis à la fois une agriculture particulièrement fertile sur le plateau et une réduction du risque d'inondations dans les vallées.



La rigole du Trou Salé à Guyancourt

Depuis les années 1980, la gestion, la restauration et la protection des rigoles sont devenues des enjeux majeurs sur le Plateau de Saclay. Le syndicat mixte de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) a mis en place en partenariat avec divers acteurs, un contrat pluriannuel de restauration des rigoles, aqueducs et étangs du Plateau de Saclay.

Ce contrat doit répondre à plusieurs objectifs :

- la restauration des fonctions hydrauliques, écologiques et récréatives des rigoles et étangs ;
- la maîtrise des ruissellements du plateau pour protéger les vallées de l'Yvette et de la Bièvre contre les risques de crues.

Des portions de rigoles ont été cassées par l'aménagement d'infrastructures de transport, ce qui a créé des discontinuités. La question de l'entretien des rigoles est un sujet essentiel pour les exploitations agricoles du territoire. Par ailleurs, d'un point de vue hydrologique, le Plateau de Saclay constitue la surface d'alimentation de la nappe des sables de Fontainebleau. Cette dernière est contenue dans la formation géologique du même nom et repose sur un socle imperméable.

Les sources naissent alors en pied de versant et en fond de vallée, alimentant les cours d'eau et donnant naissance aux multiples zones humides, ouvertes ou boisées, des fonds de vallées. La prévention des inondations des villages, essentiellement en fond de vallée, est mise en œuvre dès l'arrivée, sur le Plateau de Saclay.

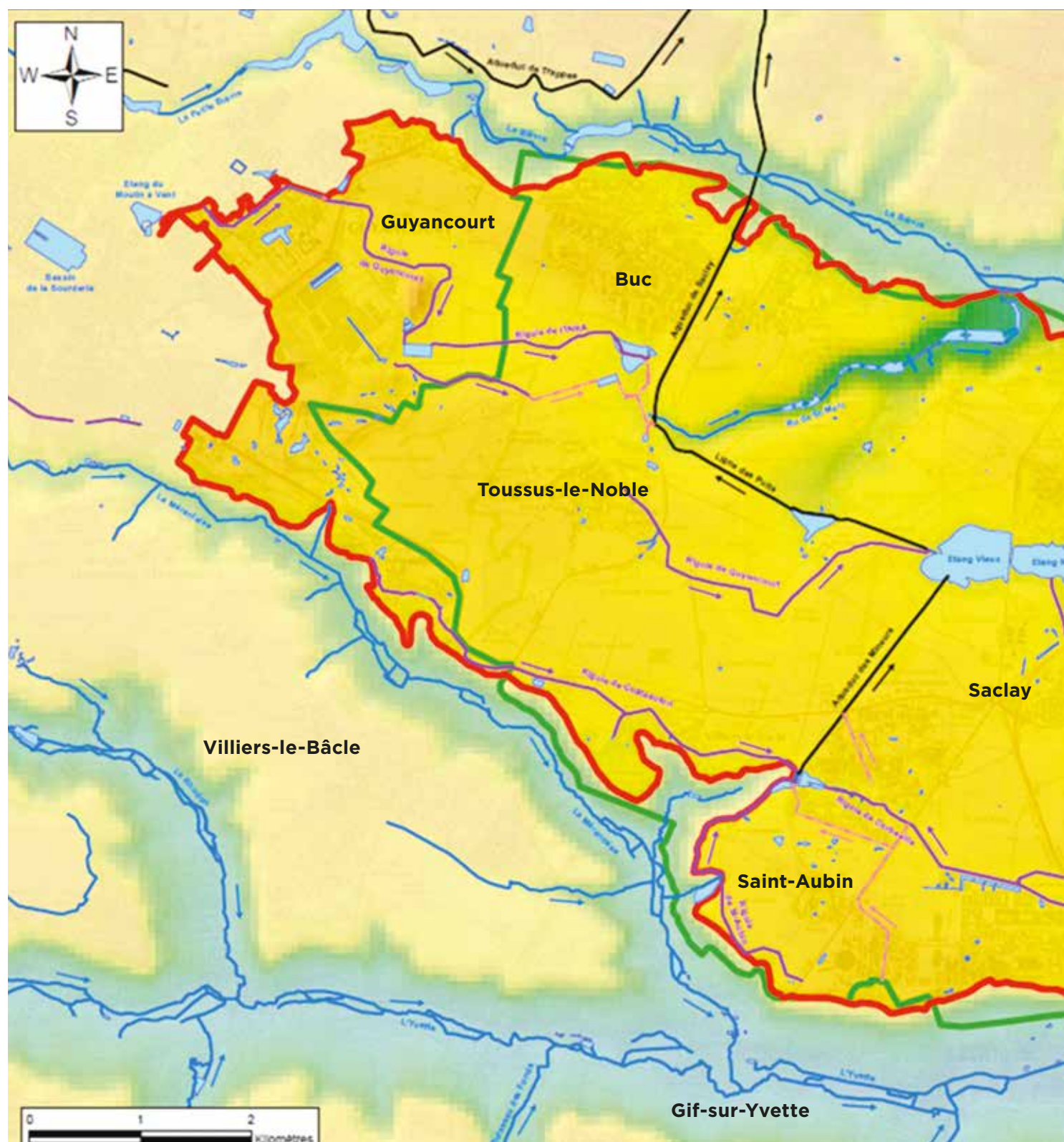
Le temps de transfert par la nappe des eaux de précipitation, depuis le plateau jusque dans les vallées, est très largement supérieur au temps des ruissellements superficiels.

En résumé, le plateau joue actuellement une surface de concentration majeure des eaux de pluie, renforcée en période d'été après une période sèche (quand les sols sont secs) et en hiver lorsque les sols sont gorgés et que

le débit des drains agricoles s'additionne aux ruissellements. Cette masse de précipitation se retrouve alors concentrée par les fossés et talwegs et dévale les versants pour générer l'inondation des vallées bâties.

Dans une logique de solidarité de bassin, l'orientation des activités agricoles sur les franges du Plateau de Saclay constituent un enjeu important vis-à-vis de la préservation des espaces naturels et agricoles de la vallée de la Mérançaise. La Mérançaise est une rivière placée sous la compétence du syndicat de l'Yvette (SIAHVV) et dont la vallée fait partie du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse depuis 1985. La rivière, ses ripisylves et ses zones humides constituent en effet un formidable enjeu de biodiversité remarquable et d'écosystèmes fonctionnels. Des travaux de restauration écologique ont permis de rétablir les continuités écologiques et de redonner aux milieux des fonctionnalités écologiques.

Il est nécessaire de mettre en place une gestion de l'eau équilibrée et durable sur le Plateau de Saclay, pour retenir et retarder ces ruissellements artificiels, à la fois pour garantir les fonctionnalités agricoles mais également pour la gestion du risque inondation sur le plateau et dans les vallées : l'étude de gouvernance sur le Plateau de Saclay co-pilotée par le SYB, la communauté Paris-Saclay et l'EPA Paris-Saclay qui a été initiée en mai 2016 s'est achevée début 2017.



Le patrimoine naturel remarquable et les protections



Espaces naturels sensibles (ENS) au sein de la ZPNAF

-  Espaces naturels sensibles des Yvelines
-  Espaces naturels sensibles de l'Essonne

ZPNAF

-  Espaces consacrés à l'activité agricole
-  Espaces naturels ou forestiers

En fond de vallée, les zones humides sont naturellement présentes. D'une grande qualité écologique, elles hébergent une flore et une faune patrimoniale remarquables.

Les services écologiques rendus sont tout aussi importants : filtration et auto-épuration de l'eau, accueil d'une riche biodiversité, cadre de vie et attractivité pour un tourisme vert, etc.

Cette richesse est officiellement reconnue : zones Natura 2000, sites classés pour le paysage, zones naturelles d'intérêt écologique et floristique, réserves naturelles, etc.

Les continuités écologiques : la trame verte bleue



L'étang de la Minière, Guyancourt

Garant de qualité de vie pour ses habitants, ressource économique avec des rendements agricoles parmi les meilleurs de France, sujet de recherches scientifiques au cœur de grands enjeux comme la santé, l'alimentation ou le climat, l'environnement naturel compte parmi les plus grands atouts de Paris-Saclay.

Les grandes étendues naturelles du territoire, comme les étangs, rivières et rigoles, les espaces boisés soulignant les coteaux ou les parcs et jardins des zones urbanisées, constituent autant de continuités naturelles qui abritent une faune et une flore diversifiées et facilitent leurs déplacements sur le territoire.

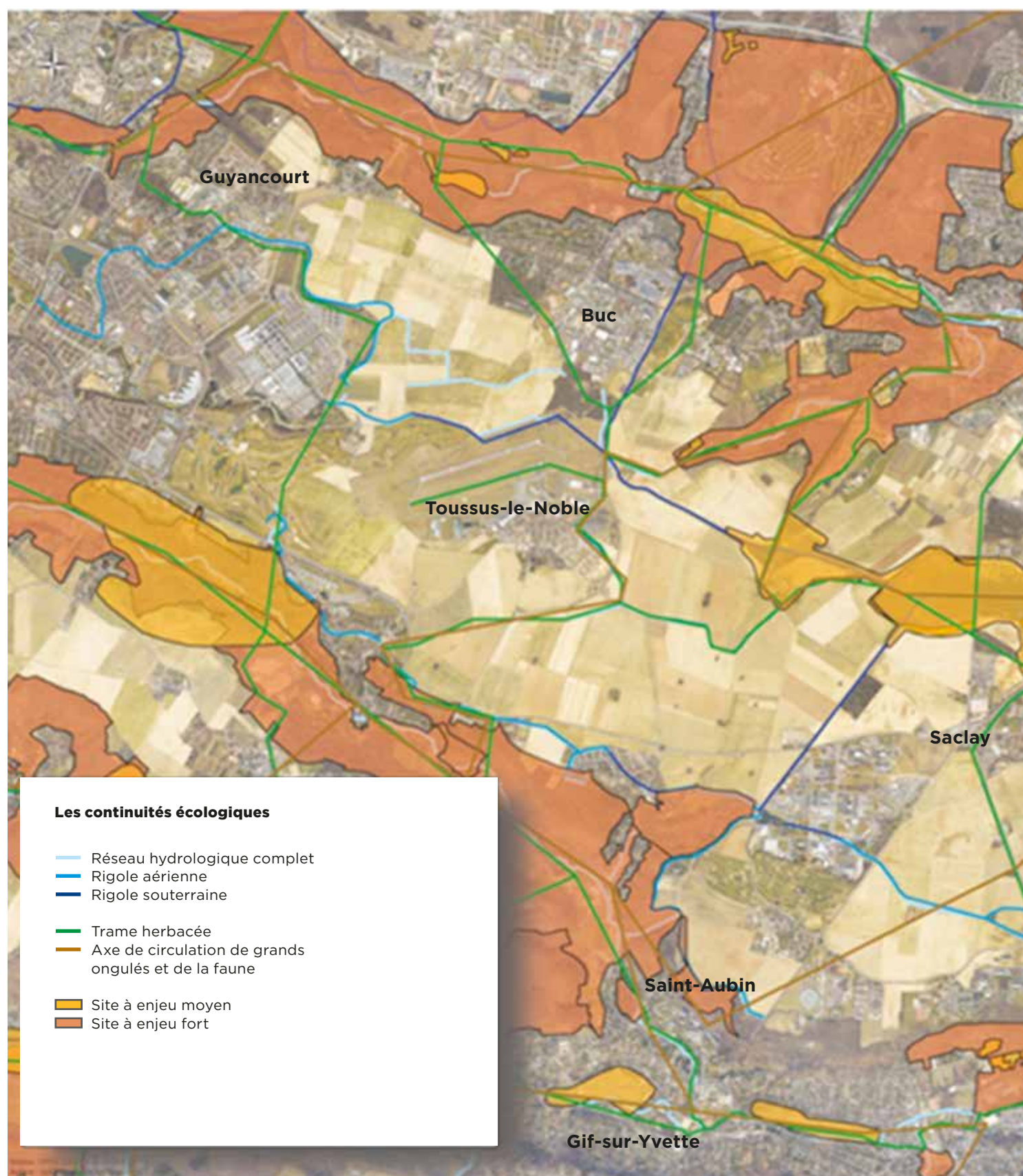
La trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, du territoire. Le Plateau de Saclay ainsi que les grandes vallées qui l'entourent sont à l'écart des corridors d'intérêt national ou interrégional. Cependant, des corridors d'intérêt régional traversent tout de même les vallées (vallée de la Bièvre, de l'Yvette, de la Méranthaise et du Rhodon).

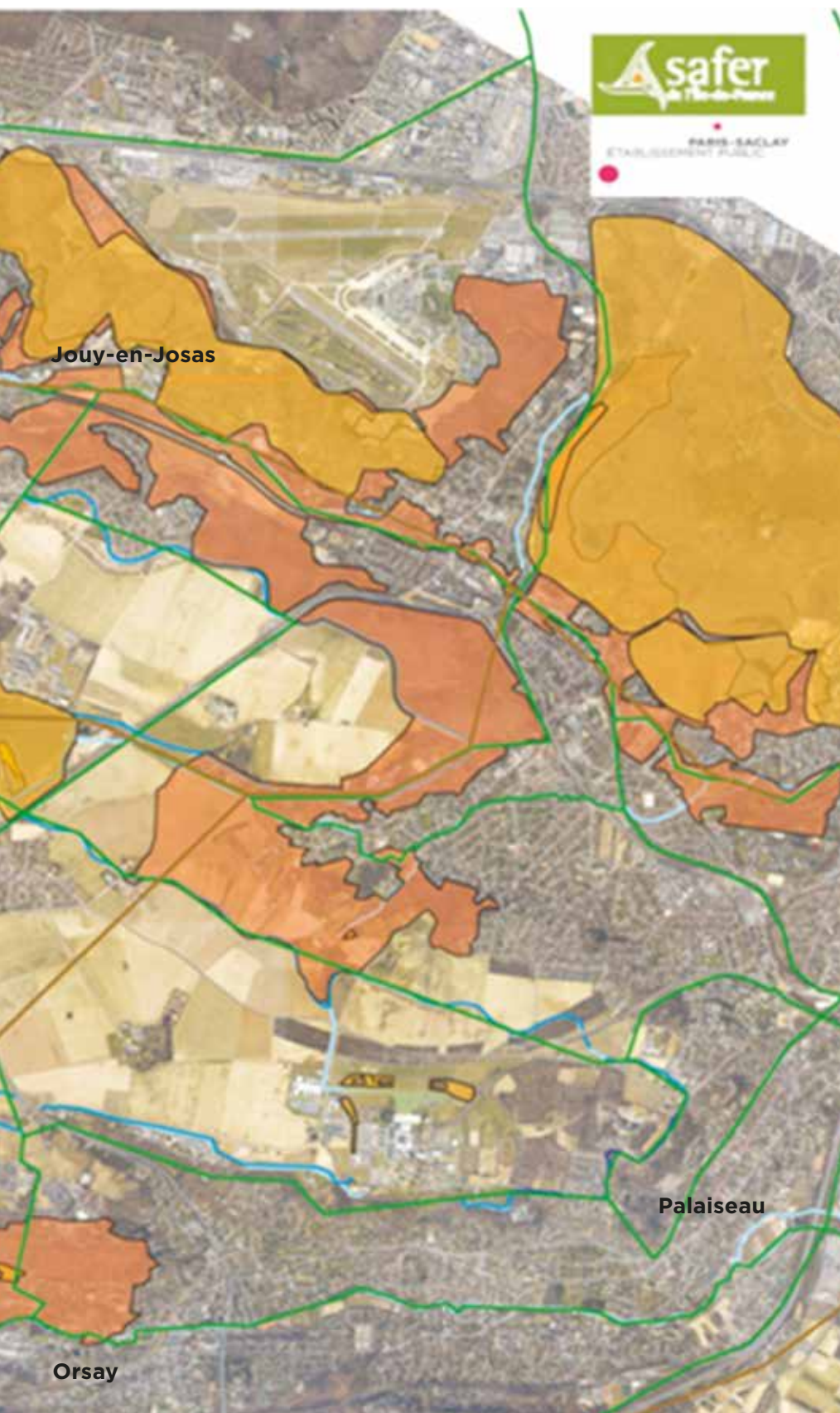
Au sein de la ZPNAF, le réseau hydrographique joue un rôle déterminant de continuités écologiques d'autant que les cours d'eau sont souvent accolés à des zones boisées et à une grande diversité de milieux aquatiques (courant et stagnant). Toutefois, ces cours d'eau sont soumis à de fortes perturbations hydromorphologiques, notamment dans les parties aval urbanisées.

Un schéma régional des continuités écologiques (SRCE) a été adopté en 2013 (**Annexe 1** du Programme d'action, p.146). Plusieurs continuités écologiques ont été identifiées sur le Plateau de Saclay, en particulier :

- au niveau de la Bièvre, un corridor boisé et herbacé d'intérêt régional majeur, continuité écologique aquatique et servant au déplacement de la grande faune d'intérêt infrarégional ;
- au niveau de l'Yvette, un corridor boisé et herbacé d'intérêt régional majeur, continuité écologique aquatique d'intérêt interrégionale assurant une connexion écologique de zones humides d'intérêt local ;
- la présence de connexions écologiques de zones humides d'intérêt régional majeur, permettant notamment la connexion entre les étangs de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- au niveau du ruisseau de Vauhallan, un corridor boisé, continuité aquatique et continuité herbacée d'intérêt infrarégional.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine-Normandie a retenu les vastes massifs boisés à l'Ouest (forêts de Rambouillet et de Port Royal) comme noyaux de biodiversité de même que les étangs de Saclay et de Saint-Quentin. Les vallées de l'Yvette et de la Bièvre, bien que fragmentées par l'urbanisation, sont des « zones complémentaires ».

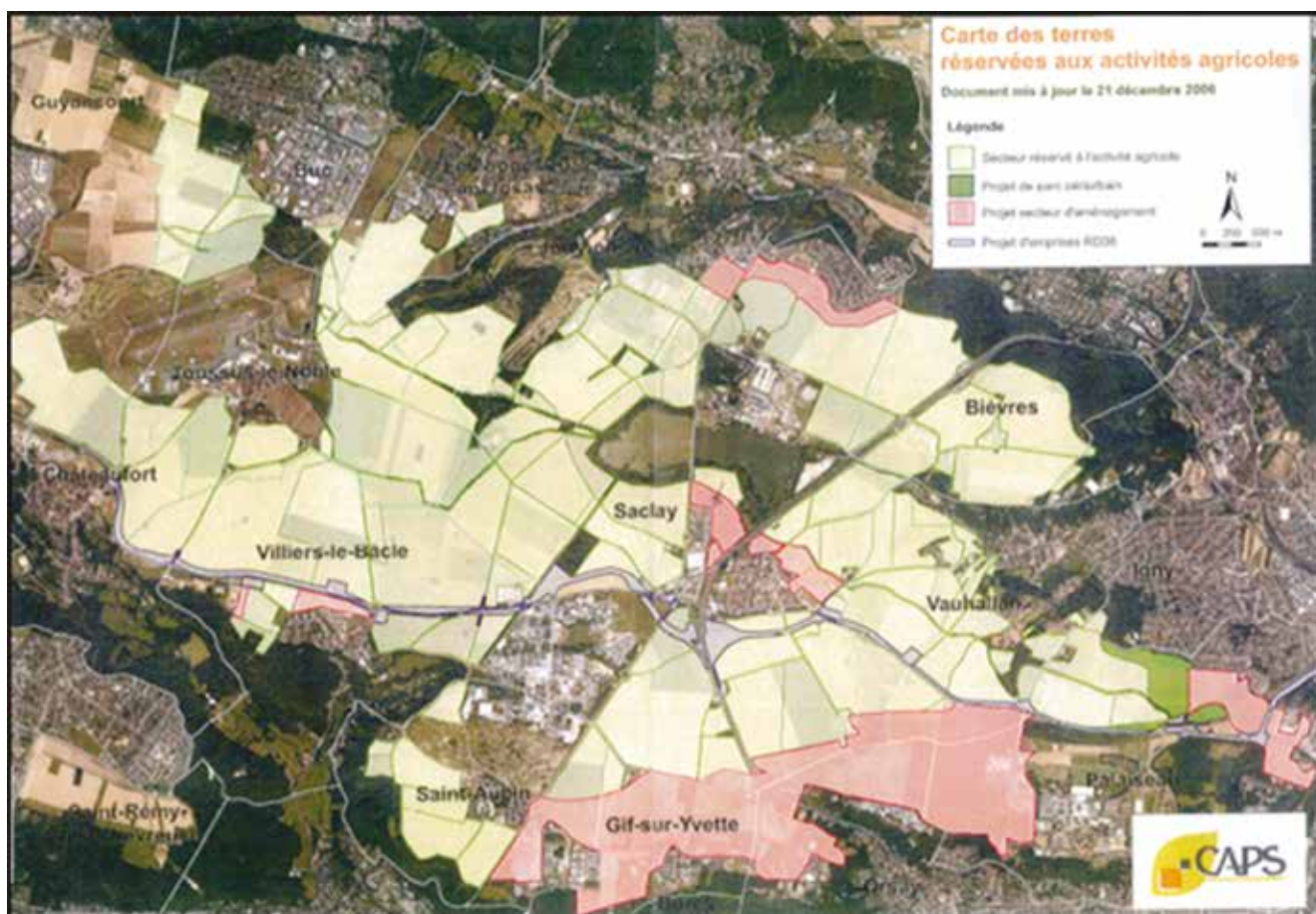




Création de la Zone de protection naturelle, agricole et forestière

La préfiguration

Compte tenu de la qualité agronomique des sols, de la proximité des espaces agricoles avec d'importants espaces urbanisés, et de la présence de nombreux organismes de recherche, la mise en place d'une protection des espaces agricoles du Plateau de Saclay a rapidement mobilisé de nombreux acteurs politiques et associatifs, avec la volonté d'aller au-delà du PRIF et du SDRIF existant.



Les terres réservées aux activités agricoles

- Secteur réservé à l'activité agricole
- Projet de parc périurbain
- Projet secteur d'aménagement
- Projet d'entreprises

Les premiers engagements en faveur de l'agriculture datent de 1990 lorsque les élus du Syndicat intercommunal d'études et de programmation du Plateau de Saclay (SIPS) (composé de 15 communes, 10 en Essonne et 5 dans les Yvelines) ont arrêté le Schéma directeur du Plateau de Saclay. Dans le cadre de ce Schéma directeur, les élus ont acté la préservation de 2 000 ha de surface agricole utile pour le maintien de la vocation rurale et la protection de l'espace agricole. C'est sur cette base et à partir d'une carte des espaces agricoles à protéger de ce schéma qu'a été créé le PRIF du Plateau de Saclay.

En 2006, les élus de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay confirment leur attachement à la sauvegarde des terres agricoles du plateau en publiant la « carte des terres réservées aux activités agricoles » sur leur territoire.

En 2008, la mission de préfiguration de l'Opération d'intérêt national (OIN) prévoit de créer un espace sanctuarisé d'au moins 1 800 hectares contigus pour en préserver le caractère naturel, agricole, paysager et rural. Cette zone sanctuarisée, non urbanisable, sera finalement portée à 4 115 ha dans le décret d'application de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. Aux seuls espaces agricoles (2 469 ha) ont été, en outre, ajoutés les espaces naturels et forestiers.

Le périmètre de protection créé se veut être le corollaire d'un projet d'aménagement urbain. Il se veut également être complémentaire des périmètres existants et du travail de protection des espaces ouverts (zone Natura 2000, parc naturel régional, périmètre régional d'intervention foncière, ZNIEFF) menés par les collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil départemental, EPCI, communes, Syndicat mixte du parc naturel régional, etc.).

La loi

La loi sur le Grand Paris du 3 juin 2010 reconnaît le rôle des espaces agricoles, naturels et forestiers sur le Plateau de Saclay et ses vallées avec la création de la zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF). Le décret du 27 décembre 2013 délimite son périmètre sur une surface totale de 4 115 ha environ, dont environ 2 469 hectares de terres agricoles.

Une des conséquences directe de cette création est réglementaire ; la loi indique que l'interdiction d'urbaniser dans la zone de protection vaut servitude d'utilité publique quelles que soient les dispositions des PLU actuelles et à venir. La loi enjoint aux communes de mettre en compatibilité leurs PLU dans un délai de six mois après la parution du décret.

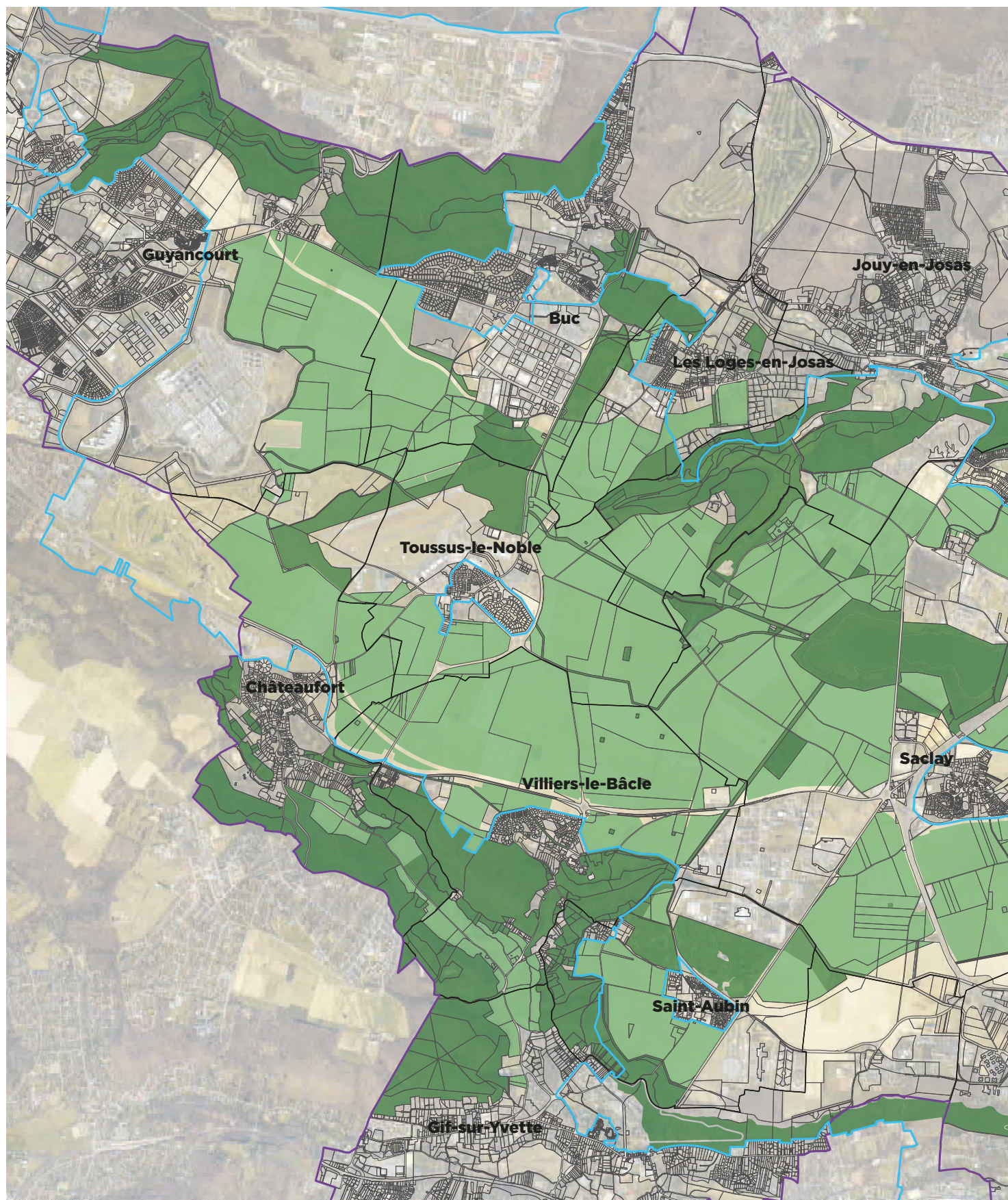
La loi sur le Grand Paris du 3 juin 2010 préconise par ailleurs qu'au « sein de la zone de protection, l'Établissement public de Paris-Saclay élabore, en concertation avec les communes ou établissements publics de coopération intercommunale situés dans la zone de protection, un Programme d'actions qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages. »

La ZPNAF et le Programme d'action sont des outils importants pour préciser les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière et la préservation des espaces naturels et des paysages. Pour qu'ils prennent tout leur sens et qu'ils soient réellement mis en œuvre sur le long terme, il faut cependant que ces outils soient conçus et construits en interaction avec les acteurs locaux qui auront à les gérer et à vivre avec au quotidien.

Ces propositions se font l'écho de réflexions menées depuis plusieurs années par l'ensemble des acteurs du territoire et en particulier les agriculteurs. La ZPNAF, qui a pour objectifs de préserver l'agriculture du plateau et des vallées, doit permettre le maintien des exploitations en place tout en accompagnant les agriculteurs dans leur dynamique d'ouverture et de diversification déjà en cours. Afin de donner une visibilité aux agriculteurs pour leurs projets, il est nécessaire de mettre en place une stratégie foncière cohérente et transversale à l'échelle du territoire. À une échelle plus locale, il convient de sensibiliser et informer les acteurs des outils existants et les soutenir dans une démarche évolutive intégrant les réflexions foncières menées sur chacun des projets d'aménagement.

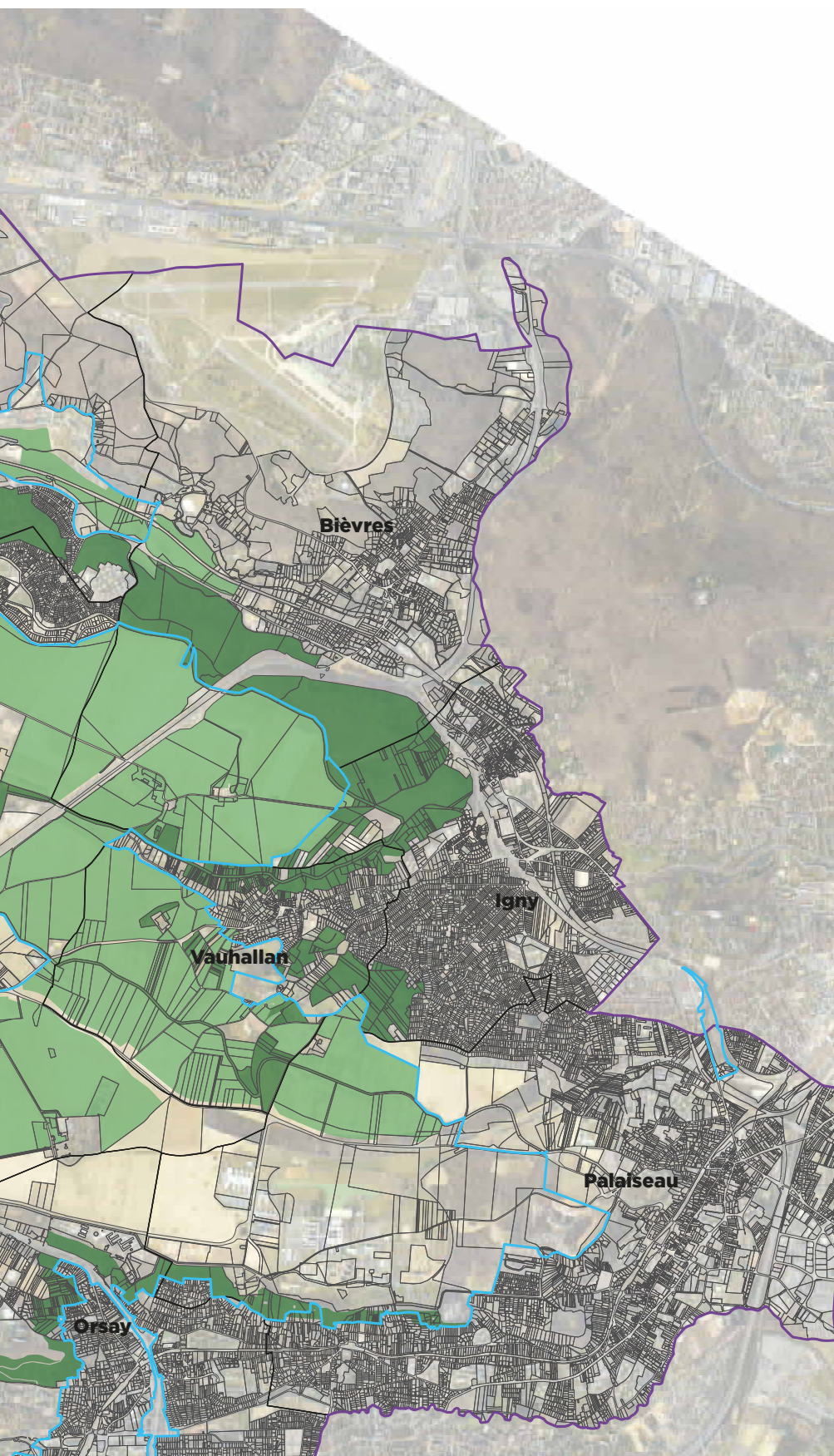
Le Plateau de Saclay pourrait alors devenir le modèle d'un développement de territoire intégré, réussissant à conjuguer harmonieusement terres agricoles, développement économique, patrimoine, recherche et innovation, au sein d'un cadre de vie préservé et attractif.

Il répondrait ainsi à sa manière à la problématique récurrente de la structuration et du devenir des espaces périurbains, qui couvrent aujourd'hui une partie significative du territoire francilien.



La Zone de protection des espaces naturels agricoles et forestiers

-  Périmètre de l'opération d'intérêt national Paris-Saclay
-  Petite région agricole
-  Limite communale
-  Limite parcellaire
-  Espaces de la zone de protection naturelle agricole et forestière consacrés à l'activité agricole
-  Espaces naturels ou forestiers de la zone de protection



Le Programme d'action

Les objectifs

Le Programme d'action a trois objectifs :

– dans le respect des choix entrepreneuriaux effectués par les agriculteurs, définir les conditions du maintien et du développement d'une agriculture productive viable et durable sur le territoire, support de la biodiversité dans la diversité de ses composantes :

assurer la pérenité de l'agriculture au sein de la ZPNAF (Fiches A) ;

– concilier l'agriculture et la préservation de l'environnement, en particulier en mettant en place une gestion optimisée des espaces boisés et des espaces naturels du territoire :

assurer la pérenité des espaces naturels et forestiers (Fiches B) ;

– créer les conditions d'une coexistence harmonieuse avec les milieux et les acteurs du monde urbain environnant, mais également permettre le développement d'échanges de biens et de services, par la création de nouveaux débouchés pour l'agriculture.

Il s'agira de renforcer et de créer des liens sociaux plus denses entre le monde agricole et le monde urbain : **développer les liens entre le plateau, les activités et les habitants (Fiches C).**

Animation, suivi et coordination du Programme d'action

Le Programme d'action de la ZPNAF, fruit de la collaboration entre de multiples acteurs du territoire, prévoit la contribution des différents partenaires associés. La mise en œuvre effective du Programme d'actions et son adhésion par l'ensemble des parties

prenantes légitimes sur les sujets de l'agriculture et des espaces naturels n'aurait pu se faire sans un travail de concertation au cours duquel les différentes catégories d'acteurs, avec en premier lieu les agriculteurs, aient été consultées.

Durée du Programme d'action

Le Programme d'action de la ZPNAF est prévu pour une mise en œuvre sur un horizon de six ans, sur la période 2017-2023. Un bilan à mi-parcours permettra de faire le point, voire de modifier le contenu de certaines actions.

À l'issue des six ans, le Programme d'action pourra être renouvelé ou réajusté, des fiches action pourront être ajoutées ou modifiées suite à l'évaluation des actions mises en œuvre et en fonction des opportunités.

Pilotage et animation du Programme d'action

Le comité de pilotage

À l'initiative du Préfet de région, un comité de pilotage de la ZPNAF a été mis en place en juin 2016. Ses missions et sa composition sont détaillées en **Annexe 3** du Programme d'action, p.150. L'ensemble des acteurs institutionnels du territoire (Communautés d'agglomération, Chambre d'agriculture, services de l'État, etc.) qui constitue ce comité de pilotage ont trois missions complémentaires :

- rendre des avis sur la compatibilité des projets avec la servitude que constitue la ZPNAF, en particulier pour garantir que les 2 300 ha minimum des terres agricoles imposées dans le décret sont bien respectés ;
- suivre la mise en place et l'animation du Programme d'action ;
- adopter une charte.

Le comité de pilotage se réunit a minima deux fois par an et autant que de besoin afin de rendre un avis consultatif sur les projets présentés en commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Le comité de pilotage sur la base des rapports du comité de suivi, dressera le bilan d'avancement des actions du programme.

Le comité de suivi

Un comité de suivi veillera à la bonne mise en œuvre du Programme d'action et constitue une instance technique pour échanger autour des projets proposés dans la ZPNAF. Pour des raisons pratiques et logistiques, l'organisation des réunions du comité de suivi s'appuiera sur celle du comité de programmation *Leader*¹.

L'intérêt de ce comité de programmation *Leader* est de rassembler non seulement des acteurs publics mais aussi des acteurs privés du territoire et de se placer dans une dynamique collective de projet pour les espaces agricoles, naturels et forestiers de ce territoire.

Les pilotes et les référents institutionnels

Le Programme d'action regroupe un ensemble d'actions et chacune d'entre elles est co-pilotée par un référent institutionnel et un pilote opérationnel. Le pilote opérationnel assure au quotidien le suivi de l'action, en fédérant les acteurs pour en faciliter la mise en œuvre. Il associe le référent institutionnel à la démarche. Le référent institutionnel est un membre du comité de pilotage de la ZPNAF dont les compétences institutionnelles recouvrent l'action concernée. Il fait le lien entre l'action dont il assure le suivi et les politiques publiques qui peuvent apporter, entre autres, des sources de financement. Il est également le relais du pilote opérationnel lors du comité de pilotage.

1. *Leader* est un programme de financement européen à destination des projets en zone rurale. L'association « Terre et Cité » assure le pilotage du groupe d'action locale (GAL) sur le territoire.

Les fiches actions

- p. 99 **A. Assurer la pérennité de l'agriculture au sein de la ZPNAF**
- p. 100 A1 — Assurer la veille foncière de l'ensemble de la ZPNAF et organiser la maîtrise foncière
- p. 102 A2 — Réaliser un recensement des réseaux de drainage à l'échelle de la parcelle pour préserver leur fonctionnalité et les valoriser au mieux
- p. 104 A3 — Réduire la proportion de terres exploitées à titre précaire
- p. 105 A4 — Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs
- p. 106 A5 — Capitaliser et diffuser les connaissances sur les fonctionnalités agricoles
- p. 108 A6 — Améliorer et faciliter la circulation des engins agricoles et forestiers (y compris dans les secteurs en chantier)
- p. 109 A7 — Informer les agriculteurs sur les dispositifs d'aide à l'emploi
- p. 110 A8 — Identifier les potentialités de développement de logements agricoles (création, mutualisation de l'existant, etc.)
- p. 112 A9 — Mettre en place un conseil technique auprès des agriculteurs sur les différentes thématiques environnementales
- p. 113 **B. Assurer la pérennité des espaces naturels et forestiers**
- p. 114 B10 — Identifier et restaurer les espaces stratégiques pour les continuités naturelles en ZPNAF
- p. 116 B11 — Création d'un Observatoire ornithologique sur l'Étang-Vieux de Saclay
- p. 117 B12 — Mettre en œuvre des actions de préservation et d'extension de la biodiversité autour des zones humides (mares, mouillères, etc.)
- p. 118 B13 — Atteinte du bon état des cours d'eau
- p. 120 B14 — Adaptation face au risque d'inondation, gestion en temps réel des crues et maîtrise des ruissellements
- p. 122 B15 — Protection et conservation des zones humides (ZH) à travers les PLU et les permis de construire
- p. 124 B16 — Accompagner les agriculteurs dans la lutte contre les nuisibles
- p. 125 B17 — Valoriser au mieux les milieux forestiers
- p. 126 B18 — Création d'un observatoire photographique des paysages de la ZPNAF, Plateau de Saclay
- p. 128 **C. Développer les liens entre le plateau, les activités et les habitants**
- p. 129 C19 — Mise en place d'une signalétique sur le patrimoine historique et naturel en ZPNAF à destination des promeneurs et des habitants
- p. 130 C20 — Accompagner le développement et la diversification des exploitations du territoire
- p. 132 C21 — Développer des points de vente de produits locaux en contact avec les bassins de vie
- p. 134 C22 — Encourager l'approvisionnement local des restaurations collectives
- p. 135 C23 — Promouvoir les interactions recherche/acteurs locaux afin de répondre aux enjeux croisés agricoles et environnementaux du plateau de Saclay
- p. 138 C24 — Étude de faisabilité pour la mise en place d'une unité de méthanisation sur le territoire
- p. 140 C25 — Encourager le recyclage de matière organique
- p. 141 C26 — Sensibiliser les habitants aux fonctions de la forêt et de la nécessité de sa gestion
- p. 142 C27 — Développer et favoriser les circulations douces
- p. 144 C28 — Renforcer les actions d'animation pour développer la découverte du territoire



Assurer la pérennité de l'agriculture au sein de la ZPNAF

A1

Secteur concerné :

**le territoire
de la ZPNAF**

Fiche en lien :

A4

Assurer la veille foncière de l'ensemble de la ZPNAF et organiser la maîtrise foncière

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

- Convention AEV/SAFER
- Convention Communes/SAFER
- Action foncière ENS et Droit de Préemption ENS
- Droit de préemption SAFER
- Droits de priorité et de préemption des communes en zone boisée, procédure biens sans maître

Outils existants sur le territoire

- Règlement des PLU (zone A et zone N)
- Droit de préemption SAFER + périmètre et droit de préemption ENS
- Rédaction d'une charte de la ZPNAF par les services de l'État et l'EPA Paris-Saclay

Mesures à mettre en place sur les espaces agricoles

- Au sein du Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF)

- Revoir précisément le contour du PRIF en partenariat avec les communes du périmètre
- Assurer la veille foncière sur l'ensemble du PRIF via la convention AEV/SAFER
- Effectuer éventuellement des acquisitions foncières

- En dehors du PRIF

- Faire un état des lieux avec les communes concernées des modalités de suivi existantes
- Établir les conventions ville/SAFER nécessaires
- Assurer éventuellement le portage foncier par la SAFER avant rétrocession des biens

Mesures à mettre en place sur les espaces forestiers et naturels

- Faire un état des lieux des recensements ENS existants et des ZPENS existantes
- Réfléchir à l'éventuelle modification ou création des ZPENS et à leur éventuelle délégation aux collectivités
- Effectuer les acquisitions et cessions foncières selon les projets développés dans le plan d'action de la ZPNAF et en privilégiant les actions amiables

Bénéficiaires de l'action

- Gestionnaires : collectivités, AEV, ONF, PNRHVC, départements, syndicats
- Exploitants agricoles
- Propriétaires forestiers

Objectifs

- Contribuer au maintien de la fonctionnalité des espaces agricoles naturels et forestiers
- Contribuer à la protection et à l'ouverture au public d'espaces naturels et forestiers

Calendrier**Court terme****- Secteur agricole :**

Redéfinition du contour du PRIF, échanges avec les communes

- Sur les espaces forestiers et naturels

Faire un état des lieux des recensements ENS existants et des ZPENS existantes, échanges entre les départements et les communes

Moyen terme**- Tous secteurs :**

Veille foncière sur l'ensemble de la ZPNAF

Pour la protection et l'ouverture au public de nouveaux espaces naturels, formaliser les projets et étudier avec les communes les outils fonciers adéquats.

Indicateur de suivi

- Nombre et surface des parcelles ayant une veille foncière assurée
- Nombre et surface des parcelles sur lesquelles une intervention foncière a eu lieu

Les acteurs**Pilote**

SAFER et AEV (secteur agricole)

Partenaires techniques

Communes, EPCI volontaires, le Conseil départemental de l'Essonne, le Conseil départemental des Yvelines, AEV, SAFER, CDPNAF

Acteurs concernés

PNRHVC, DDT 91 et 78, Chambre d'agriculture, CRPF

Financeurs ou maîtres d'ouvrages potentiels**- Veille :**

- Secteur agricole : SAFER, AEV (PRIF), Communes (Hors PRIF)
- Secteurs naturels et forestiers : SAFER, Conseil départemental de l'Essonne; Conseil départemental des Yvelines; Communes, AEV (PRIF)

- Aide à l'acquisition auprès des collectivités :

Conseil départemental de l'Essonne, AEV, Région

- Acquisition :

Agriculteurs, forestiers, AEV, Communes, Conseil départemental de l'Essonne, Conseil départemental des Yvelines, Terre de liens, Terres fertiles, etc.

A2

Secteur concerné :
les terres agricoles à proximité de travaux sur les infrastructures (métro, routes, réseaux gaz et électricité, etc.)

Fiche en lien :
A5

Réaliser un recensement des réseaux de drainage à l'échelle de la parcelle pour préserver leur fonctionnalité et les valoriser au mieux

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

Outils existants sur le territoire

- L'étude globale de gestion des eaux du Plateau de Saclay par l'EPA Paris-Saclay
- Les archive de l'INRA, l'intercommunalité de Saint-Quentin en Yvelines, du syndicat des eaux de la Bièvre et du Conseil Départemental de l'Essonne
- Les plans de drainage du XVII^e siècle
- L'étude du SIAVB sur le rétablissement du fonctionnement de réseau de la commune de Buc et la réalimentation des étangs de Gobert

Mesures à mettre en place

- Élaborer des clauses de cahier des charges types pour les entreprises intervenant sur le territoire : faire réparer les drains abîmés par des entreprises spécialisées et garantir leurs bons fonctionnements sur une durée de 10 ans
- Définir les secteurs de la ZPNAF où une connaissance précise du réseau de drainage est essentielle
- Recenser les données disponibles chez les acteurs locaux sur les secteurs identifiées préalablement
- Prendre en compte les usages agricoles pour la gestion des rigoles par la collectivité

Bénéficiaires de l'action

- Agriculteurs
- Syndicats des eaux
- Aménageurs
- PNR de la Haute vallée de Chevreuse (compétence GEMAPI)
- SAGE

Objectifs

- **La ZPNAF est un territoire non urbanisable. Cependant, des travaux réalisés sur les infrastructures (métro, voiries, assainissements, etc.) seront potentiellement situés à proximité de terres agricoles. Il est ainsi essentiel de connaître la position des réseaux de drains le long**
- **de ces axes afin que les entreprises de travaux les prennent en compte et cherchent à les éviter.**
- **Proposer un règlement de chantier type sensibilisant les entreprises à prendre en compte les réseaux de drains pour éviter de les impacter et, le cas échéant, effectuer les remises en état.**
- **Réaliser une modélisation hydraulique du fonctionnement des rigoles du Plateau de Saclay, et mesurer l'impact de différents événements pluvieux sur le fonctionnement des rigoles**
- **Intégrer les apports de la recherche (nouveaux outils, etc.) à cette réflexion**

Calendrier**Court terme**

- Proposer un cahier des charges type aux acteurs de la ZPNAF
- Délimitation des secteurs pertinents
- Mise en place par la Société du Grand Paris d'une démarche expérimentale de prospections géophysiques des réseaux de drainage par quad le long du tracé de la ligne 18 sur sa section aérienne: cette démarche associera la Chambre d'agriculture, les exploitants agricoles ainsi que les chercheurs intéressés par le sujet.
- Constitution d'une base de données SIG par l'EPA Paris-Saclay alimentée par les acteurs du territoire
- Modéliser le fonctionnement hydraulique des rigoles sur le Plateau de Saclay
- Valoriser le rôle que jouent les rigoles comme continuités écologiques pour la faune et la flore

Moyen terme

- Diffuser largement le recensement des réseaux de drainages
- Diffuser le cahier des charges type
- Alimenter le modèle hydraulique pour qu'il soit représentatif de la réalité de terrain

Indicateur de suivi

- Nombre de parcelles agricoles ayant leurs réseaux de drainage référencés
- Proportion de chantiers appliquant l'évitement drains et leur remise en état

Les acteurs**Pilote**

EPA Paris-Saclay

Partenaires techniques

SYB, SIAVB, SIAHVY, EPCI volontaires, SGP, CD, chercheurs

Acteurs concernés

PNRHVC, AEV, DDT, AESN, Communes, SAGE Orge Yvette et SAGE Bièvre, ADER, AVB, Terre et Cité

Financeurs potentiels

Voir avec l'agence de l'eau Seine Normandie pour la modélisation hydrologique

A3

Secteur concerné :

**la partie agricole
de la ZPNAF**

Fiche en lien :

A4

Réduire la proportion de terres exploitées à titre précaire

Objectif

- Apporter de la visibilité aux exploitants agricoles

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

Outils existants sur le territoire

Aucun

Mesures à mettre en place

- Identifier les points de blocages éventuels
- Mettre à jour le diagnostic agricole de 2010 et identifier les terres exploitées à titre précaire en précisant les propriétaires
- Cartographier les exploitants et les modes de faire valoir
- Rencontrer les acteurs publics ou privés et identifier les modalités pour la mise en place de baux ruraux. Le code rural précise que les terres agricoles doivent avoir un usage agricole.
- Identifier les perspectives sur des échéances plus ou moins longues (carte des chantiers à venir avec des échéances de temps)
- Aide à la rédaction des baux

Bénéficiaires de l'action

Exploitants agricoles

Calendrier

Court terme

Mise à jour de l'état des lieux des occupations précaires

Moyen terme

- Rencontre des propriétaires
- Formalisation des baux ou des actes de vente

Indicateur de suivi

- Surfaces passant d'une occupation précaire à une occupation sous bail rural

Les acteurs

Pilote

SAFER

Partenaires techniques

CAPS, Chambre d'agriculture

Acteurs concernés

Communes, EPCI, EPA Paris-Saclay, AEV, GPA, propriétaires privés ayant mis en place des conventions de mise à disposition, PNRHVC

Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs

A4

Secteur concerné :
le secteur agricole

Fiches en lien :
A3 et A7

Objectif

- Faciliter l'accès à l'information et aux organismes compétents afin d'apporter un accompagnement spécifique

aux porteurs de projets et permettre ainsi le renouvellement des générations

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

Outils existants sur le territoire

Dotation aux jeunes agriculteurs (DJA)¹

Mesures à mettre en place

Accompagner le porteur de projet dans ses démarches et le tenir informé des outils existants pour soutenir l'installation agricole, que ce soit en termes de formation ou en terme financier (DJA¹, etc.)

Bénéficiaires de l'action

- Exploitants agricoles
- Porteurs de projets

Calendrier

Court terme

- Identifier les parcelles disponibles pour l'agriculture et les contraintes qui y sont associées
- Identifier et accompagner des porteurs de projets potentiels
- Orienter les porteurs de projets par le biais de plaquettes de communication distribuées auprès des communes
- Informer les porteurs de projet par l'organisation d'une réunion du PAI sur le Plateau de Saclay avec une thématique sur la péri-urbanité
- Accompagner les porteurs de projets
- Recenser les agriculteurs sur place afin de connaître la pyramide des âges et l'avenir des exploitations

Moyen terme

Les années suivantes, des formations ou réunions seront organisées pour sensibiliser les agriculteurs sur l'anticipation de leur départ en retraite en partenariat avec la MSA, le PAI et d'autres partenaires.

Indicateur de suivi

- Nombre de jeunes accompagnés

Les acteurs

Pilote

Chambre d'agriculture

Partenaires techniques

Jeunes agriculteurs, couveuse d'activité « le Champ des possibles »

Acteurs concernés

Terre et Cité, AEV, SAFER, EPA Paris-Saclay, Pôle Abiosol (GAB, Réseau des AMAPs, Terre de Liens), DRIAAF

Financeurs potentiels

Les financements du programme *Leader*, financements à l'installation (cités plus haut)

1. La Dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) correspond à une dotation en capital attribuée aux exploitants agricoles âgés de moins de 40 ans.

A5

Secteur concerné :

**le territoire
de la ZPNAF**

Fiches en lien :

**A2, A6, B14,
C23 et C28**

Capitaliser et diffuser les connaissances sur les fonctionnalités agricoles

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

Outils existants sur le territoire

L'Association des étangs et rigoles (ADER)¹ a conduit un ensemble d'actions de sensibilisation et de pédagogie auprès du grand public, et a coordonné la publication d'un livret descriptif des rigoles et du rôle qu'elles jouent sur le territoire (historique, biodiversité, gestion des crues, etc.). Ce travail mérite une large diffusion et pourrait être la base d'outils de communication à destination du public.

- Circulations douces le long des rigoles et panneaux de sensibilisation associés
- Étude hydraulique de l'EPA Paris-Saclay
- Hydraulique: livret de l'ADER en cours de rédaction et actions de sensibilisation du SYB
- Atlas des zones humides sur le territoire du SAGE de la Bièvre
- Modélisation du système hydraulique par l'EPA Paris-Saclay
- Étude SAFER de 2011 sur les fonctionnalités agricoles
- Travail de Terre et Cité et l'EPA Paris-Saclay sur les circulations agricoles

Mesures à mettre en place sur les espaces agricoles

- Être attentif aux besoins et attentes des élus et techniciens des collectivités en termes d'informations sur les fonctionnalités agricoles (circulations, réseaux de drainage, etc.)
- Actions de sensibilisation auprès des élus et techniciens
- Système de référents au sein des collectivités (binôme technicien/élu)
- Créer des outils et des actions de communication, physique et numérique, et de sensibilisation à destination du grand public, physiques et numériques
- Associer en amont les acteurs locaux (et notamment les agriculteurs) à la préparation des chantiers sur le territoire
- Engager l'EPA Paris-Saclay et les collectivités territoriales à encadrer les interventions et les prestataires par un système de cahier des charges et un contrôle en phase chantier
- Permettre et organiser la remontée d'informations sur la fonctionnalité agricole auprès des collectivités territoriales
- Organiser des campagnes d'information sur les travaux

agricoles auprès des collectivités et du grand public (par

exemple: planning des cultures, ensemencement, récoltes, etc.)

- Faciliter la cohabitation entre les différents usages dans les aménagements
- Uniformiser la classification des rigoles entre les deux départements

Bénéficiaires de l'action

- Exploitants agricoles
- Collectivités et acteurs institutionnels
- Grand public
- Entreprises
- Habitants

1. L'ADER s'emploie à préserver le système d'étangs et de rigoles conçu il y a plus de trois siècles par Thomas Gobert, l'architecte-ingénieur de Louis XIV.

Objectifs

- **Établir une base de connaissances communes sur les fonctionnalités à prendre en compte (hydraulique, circulations, bâti, logement, etc.) pour permettre le maintien de l'activité agricole dans des conditions satisfaisantes**
- **Associer les différentes catégories d'acteurs présentes sur le territoire et permettre une meilleure articulation entre les activités agricoles et urbaines**
- **Formaliser les liens entre les acteurs et leurs modalités d'intervention**
- **Accompagner concrètement la mise en œuvre de ces actions**

Calendrier**Court terme**

- Retour sur une étude sur les milieux humides et les rigoles.
- Organiser des ateliers de travail thématiques
- Identifier les besoins des acteurs locaux (agriculteurs, élus, etc.), les outils existants et ceux à créer en associant les acteurs de la recherche
- Créer différents outils et diffusion
- Expliquer au grand public l'organisation territoriale et la répartition des compétences découlant de l'évolution de la réglementation nationale: loi sur l'eau, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Moyen terme

- Prévoir une évaluation à mi-parcours pour mesurer la portée des actions engagées
- Intégration dans les documents d'urbanisme, les politiques territoriales et les appels d'offre

Indicateur de suivi

À co-construire avec les acteurs concernés

Les acteurs**Pilote**

Terre et Cité

Partenaires techniques

ADER, EPA Paris-Saclay, SYB, SIAVB, SIAHVY, EPCI volontaires, Chambre d'agriculture, les départements de l'Essonne et des Yvelines

Acteurs concernés

SMBVB, PNRHVC, DDT (91 et 78), AESN, Communes, AEV
Associés: AVB, organismes de recherche, SAFER et IAU

Financeurs potentiels

Région Île-de-France, Conseils départementaux, EPA Paris-Saclay

A6

Secteur concerné :
**le réseau routier
de la ZPNAF**

Fiche en lien :
A5

Améliorer et faciliter la circulation des engins agricoles et forestiers (y compris dans les secteurs en chantier)

Objectifs

Réaliser une projection des circulations futures et des préconisations qui seront intégrées dans les prescriptions pour les prochains aménagements :

- Faire un état des lieux permettant de connaître les voies de circulation empruntées par les engins agricoles et sylvicoles

- Supprimer des points de blocage des circulations agricoles et sylvicoles
- Préconiser des solutions d'aménagement permanentes ou temporaires (lors de chantiers)
- Sensibiliser les acteurs techniques et les maîtres d'ouvrage aux circulations agricoles et sylvicoles

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

L'étude fonctionnelle sur les circulations agricoles (SAFER, EPA Paris-Saclay et Terre et Cité) de 2012

Outils existants sur le territoire

Aucun

Mesures à mettre en place

- Préconisations sur les aménagements lors de travaux pour maintenir l'accès aux engins agricoles et rediffusion des plaquettes existantes
- Établir un schéma de circulation agricole
- Supprimer les éventuels points noirs/points de blocage

Bénéficiaires de l'action

- Exploitants forestiers
- Exploitants agricoles

Calendrier

Court terme

- Organisation d'entretiens avec un agriculteur de chaque grande entité agricole du territoire et les gestionnaires des massifs pour recenser les itinéraires et vérifier la bonne accessibilité des secteurs cultivés, ainsi que la desserte des sites de collecte et d'approvisionnement, et recenser les travaux ou projets en cours avec les gestionnaires de voirie et maîtres d'ouvrages
- Établir un schéma directeur de circulations agricoles ou forestières, localiser les points de blocage, identifier les bons réflexes pour une meilleure circulation, des arrêtés types, les accès agricoles ou forestiers
- Profiter de la mise en adéquation des PLU avec la ZPNAF pour intégrer ces recommandations

Moyen terme

Diffusion des plaquettes aux gestionnaires de voirie identifiés ainsi qu'aux communes et aménageurs

Indicateur de suivi

- Proportion de PLU et aménagements intégrant les préconisations
- Retours des agriculteurs et des exploitants forestiers

Les acteurs

Pilote

Chambre d'agriculture

Partenaires techniques

SGP, CPS, Chambre d'agriculture, le Conseil départemental de l'Essonne

Acteurs concernés

EPA Paris-Saclay, DDT, Communes, EPCI, AEV, PNRHVC, ONF, CRPF

Informers les agriculteurs sur les dispositifs d'aide à l'emploi

A7

Secteur concerné :
**la partie agricole
de la ZPNAF**

Fiche en lien :
A4

Objectifs

La difficulté à recruter de la main d'œuvre qualifiée est clairement un des facteurs limitant le développement des diversifications agricoles sur

le territoire. Il est important de faciliter le recrutement, voire la formation d'une main d'œuvre qualifiée.

Les actions

Outils existants sur le territoire

Une initiative comme les « Entreprises apprenantes en agriculture », co-porté au plan national par le réseau des MSA (10 structures existantes en France, réseau la Main Verte), permet de répondre aux besoins de main-d'œuvre de la profession agricole. Ce concept permet de proposer des prestations de services aux exploitants en associant des publics issus du monde du handicap, avec un important volet formation et accompagnement, en lien avec les centres de formation agricole.

Mesures à mettre en place

Organisation d'un groupe de travail pour définir les besoins nécessaires et les compétences recherchées

Bénéficiaires de l'action

Exploitants agricoles

Calendrier

Court terme

Dans le cas où le projet est adopté :

- Phase de préfiguration qui vise à définir les engagements, les formations adaptées et le calendrier spécifique de l'équipe d'intervention de l'EAA
- Création d'une structure porteuse (type association avec collèges multipartenaires)

Moyen terme

Rencontres individuelles avec les exploitants

Indicateur de suivi

Nombre d'embauches

Les acteurs

Pilote

FDSEA

Partenaires techniques

Jeunes agriculteurs

Acteurs concernés

Terre et Cité, les départements des Yvelines et de l'Essonne, Pôle emploi, Chambre d'agriculture

Financeurs potentiels

Financement avec le programme *Leader*

A8

Secteur concerné :

la partie agricole

de la ZPNAF

Fiches en lien :

A1, A3 et A4

Identifier les potentialités de développement de logements agricoles (création, mutualisation de l'existant, etc.)

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

Outils existants sur le territoire

- Projet alimentaire territorial porté par Terre et Cité, le Triangle Vert et les Communautés d'agglomération (Paris-Saclay, SQY et Versailles Grand-Parc), la Chambre interdépartementale d'agriculture et les Champs des possibles
- PLU, PLUi
- PLH, Loi SRU, à traduire pour une dimension agricole
- Le critère « jeunes travailleurs » permet de flécher des logements
- Logement mis à disposition sur Igny pour un agriculteur
- Un des volets de l'étude « filières courtes alimentaires de proximité », pilotée par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (en association avec la CPS, la SQY et la CAEE) dans le cadre du GP3
- Outils réglementaires : CDT- Paris-Saclay, Fiche « Valorisation des fermes emblématiques du territoire »

Mesures à mettre en place sur les espaces agricoles

- Veille sur les expériences déjà menées et retours (par exemple : démarche de logement agricole sur Seine-Aval par les collectivités)
- Élaborer une stratégie globale de logement des salariés agricoles qui tienne compte de scénarios d'évolution de l'agriculture
- Identifier des opportunités au sein des communes (réserver, construire, rénover, etc.) et centraliser les demandes de logements
- Mise en corrélation de l'offre et de la demande, y compris hors ZPNAF
- Accompagner les exploitants dans leurs projets de logement agricole
- Travailler sur les PLU des communes : demander la création de logements dédiés dans les opérations de construction, réserver des logements dans les parcs publics, accompagner la mise en place de logements par les exploitations

- Accompagner les communes du territoire à prévoir du logement agricole, et/ou de mobiliser l'offre privée (bailleurs, particuliers)
- Recenser et informer sur les normes sanitaires liées au logement
- Étudier la possibilité de créer une SCI dédiée au logement agricole avec les différents acteurs
- Soutien des CAUE (78 et 91) pour la qualité architecturale
- Le PNR peut faire le lien avec les filières éco-matériaux

Bénéficiaires de l'action

- Les employés agricoles (exploitants, salariés agricoles, stagiaires et apprentis dans les exploitations, etc.)
- Les collectivités
- Les bailleurs sociaux ou privés

Objectifs

Il s'agit de faciliter, et si possible, d'assurer d'ici à 2020 le logement de tous les employés agricoles (saisonniers, salariés agricoles, et nouveaux agriculteurs installés) qui le souhaitent sur le territoire. Cela nécessite d'accompagner la création de logements dédiés, à prix restreints. Malgré leur besoin croissant en main d'œuvre, les exploitations sont

actuellement dans l'incapacité de recruter, faute de logements agricoles disponibles.¹ Il existe aujourd'hui différentes modalités d'intervention possibles :

- Réserver ou mettre à disposition des logements à loyer maîtrisé à destination des salariés agricoles, au sein du parc social des collectivités
- Étudier la faisabilité de louer des logements étudiants aux

saisonniers pendant les vacances scolaires

- Identifier et rénover des fermes emblématiques du territoire pour construire des logements à destination des salariés agricoles
- Recenser la possibilité de créer ou aménager des logements agricoles

Calendrier**Court terme**

- Identifier les besoins des agriculteurs (installés et à venir) sur les court, moyen et long termes, suivant leurs projets de diversification, et les faire connaître auprès des différentes instances
- Sensibiliser les élus sur l'importance d'avoir des logements agricoles et présentation des outils d'accompagnement disponibles
- Identifier les opportunités au sein des communes
- Mettre à disposition des logements pour les acteurs agricoles
- Lancement d'études de faisabilité puis réalisation des logements

Moyen terme

- Poursuivre les mises à disposition des logements et les études de faisabilité
- Réaliser les logements projetés
- Mettre en place une stratégie globale de logements des salariés agricoles sur le territoire
- Poursuivre les mises en à disposition, les études de faisabilité, et les réalisations de logements
- Permettre la réplication d'opérations exemplaires

Indicateur de suivi

- Nombre d'ateliers de travail
- Nombre de participants
- Nombre de logements réalisés/ mis à disposition des agriculteurs

Les acteurs**Pilote**

Terre et Cité

Partenaires techniques

EPCI volontaires

Acteurs concernés

Communes, EPA Paris-Saclay, ANAH, MSA, Bailleurs sociaux, les DDT, CAUE (78 et 91), PNRHVC, AORIF (fédération des bailleurs sociaux), Universités, CROUS

Financeurs potentiels

- Collectivités (Région, EPCI et communes), FEADER, État, acteurs privés
- Mesures 4, 6 et 7 du Plan de développement rural d'Île-de-France
- Fonds *Leader*

1. Les contrats de travail des salariés agricoles doivent préciser les conditions d'hébergement.

A9

Secteur concerné :

**la partie agricole
de la ZPNAF**

Fiche en lien :

A5 et C23

Mettre en place un conseil technique auprès des agriculteurs sur les différentes thématiques environnementales

Objectifs

- Informer, former et accompagner les agriculteurs sur les thématiques environnementales afin de leur permettre une amélioration continue de leurs pratiques agricoles

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

Outils existants sur le territoire

Dispositif d'aide FEADER/ Collectivités (MAE, Plan cadre, PCAE, etc.)

Mesures à mettre en place

- Identifier les besoins et les attentes des agriculteurs sur les thématiques de l'environnement
 - **Volet eau** : impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau
 - **Volet air** : impact des pratiques agricoles sur les émissions GES - qualité de l'air, recommandations et bonnes pratiques en lien avec le Plan de protection de l'atmosphère, ajustement de fertilisation, etc.
 - **Volet biodiversité** : connaissance de la biodiversité régionale (SRCE), couverts favorables à la faune et la flore, thématique abeille, travaux de l'OAB, etc.
- Informations, formations et RDV individuels au profit des exploitants agricoles

Bénéficiaires de l'action

Exploitants agricoles

Calendrier

Court terme

- Introduction sur les différents enjeux environnementaux du territoire, présentation des dispositifs d'aide existants, proposition DAEG simplifiée ou complète auprès des exploitants agricoles
- Travailler sur un des volets précités selon l'ordre de priorité ou souhait des exploitants agricoles : organiser une demi-journée d'information, une journée de formation spécifique au thème étudié et réaliser des entretiens individuels

Moyen terme

Réaliser les deux autres volets suivant l'ordre établi

Indicateur de suivi

- Nombre de formations données
- Nombre de réunion d'information
- Nombre d'agriculteurs sensibilisés

Les acteurs

Pilote

Chambre d'agriculture

Partenaires techniques

Terre & Cité, Département de l'Essonne

Acteurs concernés

Conseil départemental de l'Essonne, DRIAAF, DDT 91 et 78, PNRHVC, Agence régionale pour la biodiversité

Assurer la pérennité des espaces naturels et forestiers

B10

Secteur concerné :

le territoire

de la ZPNAF

Fiches en lien :

A9, B14, B15, C13,

C24, C27 et C28

Identifier et restaurer les espaces stratégiques pour les continuités naturelles en ZPNAF

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

- MAEC (Mesures agri-environnementales et climatiques) sur les enjeux de biodiversité animée par la Chambre d'agriculture (à partir de 2017)
- Mode de gestion des syndicats (entretien des rigoles et des cours d'eau)
- Plan de gestion des espaces boisés (ONF)
- PRIF de l'Agence des espaces verts

Outils existants sur le territoire

- Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
- Projet de schéma de trame verte et bleue de l'ex-CAEE, à actualiser par la Communauté Paris-Saclay
- Plan d'actions paysagères du Plateau de Saclay
- Plan de parc du PNRHVC
- GIP des Yvelines sur la compensation écologique
- Outils d'animation des CAUE sur l'urbanisme et la biodiversité et appel à manifestation d'intérêt 2017 « Paysage et biodiversité » avec les CAUE 78 et 91

- Étude paysagère et patrimoniale de la Vallée de la Bièvre par les étudiants de l'école d'architecture de Versailles et VGP
- Atlas de la biodiversité communale mis en place par la loi sur la biodiversité en 2010

Mesures à mettre en place à l'échelle du territoire

- Sensibiliser les élus locaux aux questions de paysage en lien avec la trame verte et bleue, voire de la trame noire (paysage nocturne)
- Veiller à la prise en compte par tous les acteurs des documents d'urbanisme du SRCE
- Établir une carte générale des enjeux de continuités écologiques à l'échelle de l'OIN, qui décline localement la mise en œuvre du SRCE
- Identifier les mesures à mettre en place nécessaires pour respecter le SRCE
- Utiliser le maillage des circulations douces, le réseau des rigoles, les cheminements, les délaissés communaux, les dépendances de voirie comme support des continuités écologiques

- Développer la production d'essences locales (récolte et culture d'arbres et végétaux endémiques)

Mesures à mettre en place à l'échelle de la parcelle

- Engagement dans des MAEC (animation Chambre d'agriculture)
- Réaliser un schéma global de plantation de haies avec des étudiants en Master (Tecomah par exemple)
- Réalisations de propositions d'aménagement sur des exploitations de la ZPNAF par des étudiants en BTS (Aménagement paysager à Tecomah)
- Réaliser un schéma global permettant de localiser les zones humides à créer
- Intégrer cette démarche dans le projet de reconstitution de la trame verte et bleue

Bénéficiaires de l'action

- La faune et la flore locales
- Les milieux naturels
- Les usagers
- Les gestionnaires

Objectifs

- **Préserver les espaces agricoles et naturels existants et améliorer leurs qualités de réservoirs écologiques**
- **Définir la trame verte et bleue locale, à préserver ou à restaurer à partir des continuités écologiques existantes et de leur fonctionnalité**
- **Prendre en compte les préconisations du SRCE et des études existantes, ainsi que les continuités avec les territoires voisins**
- **Reconstituer la trame verte et bleue dans la ZPNAF**
- **Accompagner les agriculteurs dans leurs actions de reconquête écologique (maintien ou plantation de haies, bosquets, bandes enherbées, création de zones humides, etc.)**

Calendrier**Court terme**

- Recenser et cartographier les réservoirs de biodiversité, les secteurs fragilisés et les actions déjà engagées (2018 : actualisation du schéma de TVB de SQY)
- Établir un état zéro de la biodiversité en ZPNAF en ciblant certaines espèces indicatrices (faune ou flore)
- Établir un plan d'action global de la restauration de la trame verte et bleue et hiérarchiser les enjeux écologiques
- Concrétiser les premiers projets de reconstitution de la trame verte et bleue (plantation de haies, etc.)
- Animer des ateliers d'introduction de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme
- Proposer les MAEC aux agriculteurs du territoire

Moyen terme

- Mettre en place le plan d'action et un comité de suivi
- Identifier les financeurs potentiels des actions et solliciter des financements
- Poursuivre la concrétisation des projets et en suivre l'avancement
- Suivre l'évolution des espèces indicatrices
- Assurer l'entretien des espaces naturels et des corridors écologiques

Indicateur de suivi

- Nombre de collectivités impliquées ou nombre d'ateliers menés sur les PLU et la biodiversité
- Nombre de projets réalisés
- Linéaire de haies, surface engagée en MAEC, nombre de contrats en MAEC
- Évolution de la biodiversité par comptage régulier

Les acteurs**Pilote**

EPCI volontaires et Terre et Cité

Partenaires techniques

Conseil régional d'Île-de-France, Conseil départemental des Yvelines, PNRHVC, DRIEE, DDT 78-91, Syndicats (SYB, SIAHVV, SIAVB), acteurs de la recherche scientifique

Acteurs concernés

Associations environnementales, NatureParif, communes, AEV, CAUE 78-91, Chambre d'agriculture et agriculteurs, Fédération de chasse, IAU, MNHN, GIE des pépinières d'Île-de-France, enseignement secondaire et supérieur

Financeurs potentiels

État, Collectivités (Région, Départements, EPCI), AESN, FEADER, acteurs privés et fondations privées

B11

Secteur concerné :

**l'Étang-Vieux
de Saclay**

Fiche en lien :

B10 et C28

Création d'un observatoire ornithologique sur l'Étang-Vieux de Saclay

Objectifs

Cet observatoire poursuit un objectif de suivi des populations débouchant sur des indicateurs de santé de la biodiversité : ce projet

prétend développer une dynamique commune d'observation, de collecte de données, d'analyses et de diffusion.

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

Outils existants sur le territoire

- Les données qu'ils fournissent aux associations (Centre Ornithologique Île-de-France — CORIF et NatureEssonne, le web Faune Île-de-France)
- Le recensement exhaustif des oiseaux nicheurs, complété par des relevés en 1992 et 1998 par des étudiants de la Faculté des sciences d'Orsay (Université Paris-Sud)
- Une synthèse ornithologique complète des étangs de Saclay publiée dans une revue référencée
- Un article dans le *Passer*, vol. 48-2 (2015) faisant un état des lieux des connaissances ornithologiques de ces étangs
- La brochure DIPS-SYB

Mesures à mettre en place

- Le suivi des populations : la collecte des données par la création d'un observatoire

permettrait d'améliorer considérablement la connaissance des scientifiques

- L'accueil des bénévoles et l'éducation à l'environnement : la participation citoyenne à l'acquisition des connaissances sur l'environnement et la participation de bénévoles s'avèrent ici nécessaires pour les comptages, la formation, l'aide à l'observation et à la collecte de données, l'éducation à l'environnement et les connaissances des ressources locales
- L'accueil du public : accueillir et renseigner un public très nombreux (le tourisme ornithologique connaît un développement sans précédent partout en Europe)

Bénéficiaires de l'action

- Ornithologues
- Grand public
- Scolaires
- Professionnels de l'éducation à l'environnement

Calendrier

Court et moyen terme

La mise en œuvre de cette action dépend d'autorisations qui sont à obtenir.

Indicateur de suivi

Nombre de visites

Les acteurs

Pilote

Communauté Paris-Saclay

Partenaires techniques

Mairie de Saclay

Acteurs concernés

CORIF, ADER, NatureEssonne, Ministère de la Défense (DGA Essais et Propulseurs)

Mettre en œuvre des actions de préservation et d'extension de la biodiversité autour des zones humides (mares, mouillères, etc.)

B12

Secteur concerné :
le territoire de la ZPNAF

Fiches en lien :
A2, A9, A10 et C23

Objectifs

- Le plan de préservation de l'étoile d'eau (*Damasonium alisma*) et les actions en faveur des espèces des zones humides (triton, campagnol amphibie, etc.) ont pour finalité de mettre en œuvre tous les leviers d'action disponibles pour une préservation et une extension des zones naturelles patrimoniales sur le territoire.
- Il est important de privilégier la restauration des milieux humides existants à la création de nouveaux sites.
- La restauration de mouillères en milieu agricole doit être réalisée en concertation avec les agriculteurs afin que ce milieu humide ne soit pas une contrainte pour leur activité.

Les actions

Outils existants sur le territoire

Tous les documents scientifiques existants, l'*Abécédaire de la biodiversité* de l'EPA Paris-Saclay et l'état des lieux cartographique Écoline

Mesures à mettre en place

- Démarche de sensibilisation et d'animation auprès des gestionnaires, des exploitants agricoles et du grand public sur les différents milieux humides de la ZPNAF (mares, mouillères, etc.)
- Identifier, pour les zones agricoles, en lien avec les agriculteurs des sites d'accueil pertinents pour l'étoile d'eau et les sites potentiels naturels privés
- Établir des conventions de partenariat (avec les agriculteurs et propriétaires concernés) qui pérennisent l'accueil de l'étoile d'eau sur les mouillères identifiées

Bénéficiaires de l'action

- La biodiversité du territoire
- Les scientifiques
- La population en général
- Les gestionnaires

Calendrier

Court terme

- Mise en place de la démarche de sensibilisation (fiches sur le fonctionnement des milieux humides pour les scolaires et le public, possibilités de visites)
- Identification des sites d'accueil pertinents pour l'étoile d'eau et signature des premières conventions

Moyen terme

- Suivi des rapports scientifiques, de la présence de l'étoile d'eau et de la satisfaction des agriculteurs ou propriétaires concernés
- Création des nouveaux sites d'accueil avec plantations, si nécessaires
- Suivi des rapports scientifiques sur la présence de l'étoile d'eau, de l'état de la biodiversité

Indicateur de suivi

- Nombre d'actions de sensibilisation aux milieux humides en ZPNAF
- Proportion de mouillères colonisées par l'étoile d'eau
- Nombre de pieds d'étoile d'eau

- État de la biodiversité dans ces mouillères
- Nombre de conventions signées avec acteurs locaux

Les acteurs

Pilote

ABON

Partenaires techniques

EPA Paris-Saclay, Conseil départemental de l'Essonne

Acteurs concernés

Exploitants agricoles, Conseil départemental de l'Essonne, Comités scientifiques, Association Herbes sauvages

Financeurs potentiels

EPA Paris-Saclay, et ponctuellement, le Conseil départemental de l'Essonne (dans le cadre des ENS ou autres)

B13

Atteinte du bon état des cours d'eau

Secteur concerné :

parties des bassins versants de l'Yvette et de la Bièvre, intégrées dans la ZPNAF ou en interaction directe avec elle

Fiches en lien :

A2, A9, B14 et B15

Les actions

Outils existants sur le territoire

– Instrumentation et travaux de terrain :

- Réseaux de mesures pour le suivi qualité physico-chimique, hydrobiologique des cours d'eau et hydromorphologique
- Travaux de restauration sur les secteurs à fort potentiel
- Acquisitions de parcelles sur les secteurs ZH et bord de cours d'eau
- Entretien raisonné des cours d'eau

– Documents réglementaires :

- Le SDAGE du bassin de la Seine et les SAGE Bièvre et Orge-Yvette
- Contrats de bassin
- Plan de Restauration et de Gestion écologique de l'Yvette et de ses affluents
- DIG pour l'entretien de rivières et pour les travaux de restauration
- Conventions avec les propriétaires

– Connaissance du territoire :

- Diagnostic frayères
- Recensement des ouvrages créant la rupture à la continuité longitudinale Programmes de recherche (IRSTEA, CNRS)
- Études hydromorphologiques sur l'ensemble des cours d'eau

Actions à mettre en œuvre

- Installation de stations de mesure complémentaires au réseau existant
- Effacement d'ouvrages ou aménagements permettant de restaurer les continuités écologiques
- Restauration de zones humides du lit majeur des cours d'eau
- Entretien raisonné des cours d'eau
- Identification de tous les risques de pollution des sous bassins versants d'alimentation des cours d'eau
- Plan de gestion des secteurs restaurés
- Communication/sensibilisation des acteurs et usagers aux méthodes alternatives

Bénéficiaires de l'action

- Écosystèmes aquatiques
- Syndicats des eaux
- PNRHVC
- AESN
- Communes
- Usagers

Objectifs**Restauration :**

- des continuités écologiques
- du transit sédimentaire
- écologique des berges
- des zones humides
- de la qualité physico-chimique des eaux

Calendrier**Court terme**

- Dresser un inventaire de toutes les actions de restauration à mettre en place
- Établir un Programme d'actions de restauration/renaturation en fonction des priorités découlant de l'inventaire
- Réaliser les actions de restauration jugées prioritaires lors de l'inventaire
- Mutualiser les réseaux de suivi des cours d'eau
- Mise en place d'un PAPI d'intention puis d'un PAPI complet
- Établissement d'une carte du risque de pollution des sous bassins versants d'alimentation des cours d'eau
- Soutien technique auprès des collectivités et des professionnels pour limiter les intrants polluants sur le territoire
- Développement/diffusion de support de communication sur la gestion et la protection de la ressource en eau

Moyen terme

- Réaliser les autres actions de restauration/renaturation
- Poursuite des actions de suivis des cours d'eau
- Poursuite de la communication/sensibilisation sur la protection de la ressource en eau

Indicateurs d'effets sur l'évolution de la qualité écologique des cours d'eau

- Suivi physico-chimique et suivi biologique
- Suivi hydromorphologique
- Suivi floristique et faunistique sur la base d'un inventaire valant « état zéro »
- Bilan du gain écologique des actions pour montrer le bénéfice

Indicateurs de moyens

- Linéaire de cours d'eau en « bon état de continuité », mètres linéaires de berges restaurées
- taux d'étagement
- Surfaces (ha) achetées par la collectivité
- Nombre d'ouvrages effacés
- Nombre d'ouvrages à effacer

Les acteurs**Pilote**

Structures porteuses de la compétence GEMAPI et PNRHVC sur le territoire classé PNR

Partenaires techniques

AESN, Conseil départemental de l'Essonne, Communes, Intercommunalités (SQY, etc.), CLE du SAGE de la Bièvre et du SAGE Orge-Yvette

Acteurs concernés

DDT 78, DDT 91, DRIEE

Financeurs potentiels

AESN, Conseil départemental de l'Essonne, Conseil départemental des Yvelines, Région Île-de-France

B14

Secteur concerné :

parties des bassins versants de l'Yvette et de la Bièvre, intégrées dans la ZPNAF ou en interaction directe avec elle

Fiches en lien :

A2, B13 et B15

Adaptation face au risque d'inondation, gestion en temps réel des crues et maîtrise des ruissellements

Les actions

Outils existants sur le territoire

– Instrumentation et travaux de terrain :

- Réseau de mesures téléométriques
- Entretien de rivière (via des DIG pour chaque rivière)
- Réseau d'ouvrages de régulation télé-gérés

– Documents réglementaires :

- Le SDAGE du Bassin de la Seine et les SAGE Bièvre et Orge-Yvette
- Schéma directeur des eaux de ruissellement de la Méranaise
- Cartographie des secteurs à risque
- Les PCS quand ils existent
- Les protocoles de gestion des ouvrages hydrauliques
- Conventions avec les propriétaires fonciers

– Connaissance du territoire :

- Programme de recherche sur le fonctionnement hydrologique des bassins versants de la vallée de l'Yvette (PNRHVC)
- Étude de vulnérabilité sur la totalité des bassins versants concernés
- Étude de modélisation des écoulements du réseau hydrologique du Plateau de Saclay (SYB, EPA Paris-Saclay)

Actions à mettre en œuvre

- Améliorer la connaissance du risque
- Sensibilisation et communication auprès des habitants, élus et acteurs socioéconomiques (améliorer la conscience du risque)
- Optimisation des réseaux téléométriques actuels (améliorer la surveillance et la prévision des inondations)
- Accompagner les communes sur la réalisation du volet inondation de leur PCS
- Amélioration de la gestion en temps réels des crises (alertes, PCS, etc.)
- Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Développement de la prise en compte du risque d'inondations dans les documents d'urbanisme
- Ralentissement des écoulements

Bénéficiaires de l'action

- Patrimoine naturel
- Syndicats des eaux
- PNRHVC
- Communes
- Usagers

Objectifs

- **Suivi en direct des débits, des hauteurs d'eau et des précipitations**
- **Déterminer les conditions de déclenchement des alertes au sein des Plans communaux de sauvegarde (PCS)**
- **Réduire et limiter les ruissellements sur les plateaux et les versants en favorisant la rétention et l'infiltration à la parcelle**
- **Restaurer les champs naturels d'expansion de crues**
- **Mise en conformité des documents d'urbanisme avec les SAGE Bièvre et Orge-Yvette**

Calendrier**Court terme**

- Bilan/mise en commun des études hydrauliques du BV de l'Yvette et du réseau de rigoles (**Fiche A2** du Programme d'action)
- Mise en commun des données des réseaux télémétriques actuels et organisation du suivi en temps réel des dynamiques des cours d'eau
- Mise en place de points de surveillance complémentaires des réseaux hydrauliques (extension géographique de la télémétrie)
- Programme d'action et de prévention des inondations de l'Orge-Yvette d'intention (en cours d'élaboration)
- Identification des nœuds hydrauliques présents et des sources principales de ruissellement
- Amélioration de la connaissance sur le drainage agricole (**Fiche A2**)
- Assistance des communes pour l'intégration de la thématique inondation dans les PLU
- Mise en place, veille et tests annuels des PCS
- Étude fine en consultation avec les agriculteurs pour optimiser les techniques agricoles afin de limiter des ruissellements
- Prise en compte des bassins de stockages latéraux

- Étude de faisabilité pour l'optimisation de zones naturelles d'expansion de crue
- Aménagements d'hydraulique douce limitant le ruissellement et/ou permettant l'infiltration à la parcelle (noues, bassins secs, bassins en eau, haies, etc.)
- Mise en place de repères de crues

Moyen terme

- Travaux d'hydrauliques divers compatibles avec les objectifs de la fiche
- Poursuite des aménagements d'hydraulique douce
- Optimisation des zones naturelles d'expansion de crue
- Redonner des capacités d'infiltration aux surfaces imperméabilisées
- Poursuite de la veille et des tests annuels des PCS

Indicateur de suivi

- Surface de zones humides (ou ratio surfaces initiales/surfaces créées)
- Linéaire de fossés et rigoles aménagés/linéaire total existant
- Évolution de l'amplitude des pics de crues pour une pluie de référence
- Nombre de PCS mis en place et suivis

Les acteurs**Pilote**

Structures porteuses de la compétence GEMAPI, et PNRHVC sur le territoire classé PNR

Partenaires techniques

Communes, Intercommunalités, CLE du SAGE Orge-Yvette, CLE du SAGE de la Bièvre, Conseil départemental de l'Essonne, Conseil départemental des Yvelines

Acteurs concernés

DDT 78 et 91, DRIEE, Chambre d'agriculture, EPA Paris-Saclay, SID PC 78 et 91

Financeurs potentiels

AESN, Conseil départemental des Yvelines, Conseil départemental de l'Essonne, Région Île-de-France

B15

Secteur concerné :
**communes ayant
une partie de leur
territoire sur la
ZPNAF**

Fiches en lien :
A2, B13 et B14

Protection et conservation des zones humides (ZH) à travers les PLU et les permis de construire

Les actions

Outils existants sur le territoire

– Instrumentation et travaux de terrain :

- La gestion écologique des eaux pluviales via les zones humides
- L'accompagnement technique aux communes par les pilotes concernés (communes du PNRHVC par l'équipe technique du parc ; autres communes par leur syndicat de rivière)
- Les acquisitions foncières

– Documents réglementaires :

- La charte du PNR
- Les règlements d'assainissement
- Le SDAGE Bassin de la Seine et les SAGE de la Bièvre et de l'Orge-Yvette
- Législation sur les mesures ERC

– Autres documents à disposition :

- Notes, guides techniques de sensibilisation pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme

– Connaissance du territoire :

- Les inventaires et périmètres de protection (ZNIEFF, Natura2000, RNR, Site classé, etc.)
- Les inventaires spécifiques ZH
- la cartographie DRIEE des enveloppes d'alerte ZH

Actions à mettre en place

- Incitation des communes et des aménageurs à intégrer au plus tôt les syndicats de rivière et/ou le PNRHVC dans les démarches de révision des documents d'urbanismes et la réflexion des projets d'aménagement du territoire dans le but de protéger les zones humides
- Sensibilisation des services urbanisme des communes aux zones humides dans le cadre des permis de construire (pédagogie autour de la cartographie des enveloppes d'alerte)
- Communication et sensibilisation de l'ensemble des acteurs et usagers sur l'importance de préserver les zones humides sur le territoire
- Mise en place de Plans de gestion des ZH propriétés des collectivités
- Proposition de gestion des ZH privées via convention
- Suivi du développement des ZH

Bénéficiaires de l'action

- Patrimoine naturel du territoire
- Syndicats des eaux
- PNRHVC
- Communes
- Usagers

Objectif

- **Protéger et conserver**
les zones humides

Calendrier

Court terme

- Soutien technique à la mise en place ou à la révision des PLUs notamment via la proposition de protection des zones humides avérées ou soupçonnées dans les documents d'urbanisme par l'ajout d'un règlement spécifique au zonage correspondant
- Soutien technique systématique aux communes qui envoient, pour avis, les permis de construire
- Soutien technique systématique aux communes qui envoient, pour avis, les permis des construire pour créer des zones humides pour la gestion des eaux pluviales
- Diagnostic des zones humides prioritaires.
- Acquisition de secteurs en ZH
- Gestion spécifique des secteurs en ZH avec plan de gestion

Moyen et long terme

- Poursuite des soutiens techniques systématiques aux communes qui sollicitent les syndicats et/ou le PNR pour la révision des PLU et l'avis sur les permis de construire
- Diagnostic des zones humides secondaires
- Poursuite de l'acquisition de secteurs en ZH

- Poursuite de la gestion spécifique des secteurs en ZH avec plan de gestion
- Suivi de l'évolution des ZH sur le territoire

Indicateurs d'effets sur les zones humides

- Évolution de la surface de zones humides fonctionnelles par rapport à l'état zéro de l'inventaire
- Surfaces de zones humides restaurées

Indicateurs de moyens

- Surfaces de ZH acquises
- Nombre de PLU incluant une protection des zones humides sur leur territoire
- Nombre de permis suivi
- Nombre de projets d'aménagement ayant bénéficié d'un conseil pour la sauvegarde des zones humides

Les acteurs

Pilote

Syndicats des eaux, PNRHVC ou structures ayant les compétences GEMAPI

Partenaires techniques

CLE du SAGE de la Bièvre et du SAGE Orge-Yvette, Communes, Intercommunalités

Acteurs concernés

DDT 91 et 78

Financeurs potentiels

AESN

B16

Secteur concerné :

**le territoire
de la ZPNAF**

Fiches en lien :

**A5, C23, C24,
C25 et C26**

Accompagner les agriculteurs dans la lutte contre les nuisibles

Objectifs

**Décliner une stratégie de
lutte locale contre les espèces
nuisibles en accompagnant les
agriculteurs en milieux agricoles.**

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

Outils existants sur le territoire

- Liste des espèces classées nuisibles
- Autorisations de destruction à tir accordées aux agriculteurs (préfectures/DDT)
- Piégeages
- En dernier recours, intervention des lieutenants de l'ovèterie

Mesures à mettre en place

Améliorer la communication entre acteurs, agriculteurs et habitants

Bénéficiaires de l'action

- Agriculteurs
- Gestionnaires des espaces agricoles

Calendrier

Court terme

Communiquer sur les bonnes pratiques afin d'éviter leur prolifération

Moyen terme

- Suivi et mise à jour des données
- Poursuivre la sensibilisation des gestionnaires sur cette thématique

Indicateur de suivi

- Superficie des espaces impactés
- Nombre d'actions menées

Les acteurs

Pilote

DDT 78 et 91, Fédération des chasseurs d'Île-de-France (FICIF)

Partenaires techniques

Conseil départemental de l'Essonne, Comité scientifique de l'EPA Paris-Saclay, chercheurs

Acteurs concernés

FREDON, piégeurs, CRPF, naturalistes, associations

Valoriser au mieux les milieux forestiers

B17

Secteur concerné :
**la partie forestière
de la ZPNAF**

Fiches en lien :
C26, C27 et C29

Objectifs

**Mobiliser au mieux le bois
des boisements privés en
développant leur gestion
durable, c'est-à-dire gestion**

**multifonctionnelle prenant
en compte les enjeux de
production, de biodiversité
et d'aménités.**

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

Outils existants sur le territoire

- Les réunions forestières et les visites-diagnostic
- Les documents de gestion durable (DGD) : code des bonnes pratiques sylvicoles, règlements types de gestion et plans simples de gestion.

Mesures à mettre en place

- Accompagner l'élaboration de documents de gestion durable
- Accompagner les projets d'amélioration des peuplements, en productivité, biodiversité et aménités
- Accompagner les projets d'amélioration du foncier

Bénéficiaires de l'action

- Propriétaires de parcelles boisées privés
- Les habitants indirectement
- Les communes indirectement

Calendrier

Court terme

- Répondre aux demandes de diagnostic et de conseils techniques des propriétaires de parcelles boisées pour améliorer leurs peuplements
- Accompagner les éventuels projets de mutation de parcelles

Moyen terme

Aider les propriétaires à doter leurs boisements d'un document de gestion durable (production, biodiversité, aménités)

Indicateur de suivi

- Nombre et surface des documents de gestion durable
- Nombre et surface de mutations de parcelles pour regroupement

Les acteurs

Pilote

CRPF

Partenaires techniques

Gestionnaires (experts, coopérative), notaires, DDT, communes

Acteurs concernés

Propriétaires de parcelles boisées privés

Financeurs potentiels

CRPF

B18

Secteur concerné :

**le territoire
de la ZPNAF**

Fiches en lien :

A4, B10, B17 et C28

Création d'un observatoire photographique des paysages de la ZPNAF du Plateau de Saclay

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

Travail de recensement des sources photographiques existantes chez les différents partenaires

Outils existants sur le territoire

- Travail de recensement des sources photographiques existantes chez les différents partenaires : le corpus de photos d'archives du Plateau de Saclay (cartes postales et photos anciennes), vérifier les droits des images
- Le corpus de photos des ouvrages et études sur le Plateau de Saclay (avec droit d'utiliser les photographies)
- Images d'avenirs en Essonne (libre de droits)
- La carte ouverte du plateau de Saclay
- Carac'terre-film réalisé par le CAUE 78
- Atlas des Paysages du Conseil départemental de l'Essonne (Conseil départemental de l'Essonne et CAUE 91)
- Recueil photographique de Mr de Givry
- Observatoire photographique du paysage du PNRHVC

Mesures à mettre en place

- Composer un comité de suivi (12 personnes environ) pour imaginer l'architecture de cet observatoire photographique (objectifs, thématiques, etc.)
- Tisser un partenariat avec les observatoires photographiques en cours
- Trouver un angle particulier pour cet observatoire
- Établir un document de présentation des paysages pour prise en compte dans les documents d'urbanisme, dans les aménagements, etc.
- Mettre en place un corpus principal de photos reconduites régulièrement, et initier des campagnes de prises de vue sur des sujets en lien avec la gestion de la ZPNAF.
- Veiller à l'aspect participatif et collaboratif de l'observatoire
- Mettre en place une cellule de veille, voire un outil pour permettre une participation (exemple : « je parraine mon paysage »)
- Développement de l'outil vidéo ou film
- Articulation avec les ateliers « Territoires/paysages » du programme *Leader*

Bénéficiaires de l'action

- Tous les publics
- Les élus
- Les visiteurs
- Les acteurs du Plateau de Saclay pour la sensibilisation comme pour la recherche
- Lien avec le Média Paris Saclay

Objectifs

Réaliser un état des lieux, observer les dynamiques en cours, évaluer l'impact des décisions et des actions entreprises, outil d'aide à la

décision, outil pédagogique pour sensibiliser tous les publics, support d'observations et de travaux (scolaires, chercheurs, expositions, animations, etc.).

Calendrier

Court terme

- Création du groupe de suivi, écriture de la règle du jeu
- Lister les ressources et les acteurs
- Première campagne de photos

Moyen terme

- Reconductions photographiques
- Enquêtes photographiques pour faire parler les acteurs sur ces premières séries
- Ajustements et mise en place d'actions observatoire de la ZPNAF
- Animation de la cellule de veille
- Actions participatives
- Éditer un document présentant les paysages du territoire

Indicateur de suivi

Retour, suivi et valorisation du travail

Les acteurs

Pilote

CAUE 91 et CAUE 78

Partenaires techniques

Conseil régional, PNRHVC, APPVA, EPA Paris-Saclay

Acteurs concernés

EPA Paris-Saclay, Terre & Cité, Conseil départemental de l'Essonne, Tecomah, École nationale supérieure du paysage de Versailles, PNRHVC, APPV, VGP

Développer les liens entre le plateau, les activités et les habitants

Mise en place d'une signalétique sur le patrimoine historique et naturel en ZPNAF à destination des promeneurs et des habitants

C19

Secteur concerné :
le territoire de la ZPNAF

Fiches en lien :
C27 et C28

Objectifs

- **Mettre en place une signalétique patrimoniale valorisant les richesses de la ZPNAF et incitant à la préservation du milieu**
- **Identifier la ZPNAF comme un secteur particulier et protégé**

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

- Le sentier d'interprétation agricole autour des fermes de Viltain et d'Orsigny
- Les rigoles du plateau
- Signalétique du site classé de la Vallée de la Bièvre

Outils existants sur le territoire

Le schéma directeur de la signalétique sur le campus urbain établi par l'EPA Paris-Saclay et la Communauté Paris-Saclay

Mesures à mettre en place

- Recenser les sites patrimoniaux
- Établir une charte graphique simple et discrète utilisable pour la signalétique ZPNAF et adaptable pour être déclinée sur d'autres supports (exemple : sentier d'interprétation agricole, réseau des rigoles, accueil à la ferme)
- Localiser les sites pertinents pour implanter la signalisation : « entrées » de la ZPNAF (affichage discret destiné aux promeneurs), points d'intérêt (fermes, rigoles, paysages, etc.)

Bénéficiaires de l'action

- Grand public
- Agriculteurs

Calendrier

Court terme

- Recensement des sites patrimoniaux
- Étude préalable sur l'implantation de la signalétique
- Création des premiers panneaux
- Matérialisation discrète des principales entrées de la ZPNAF

Moyen terme

- Implantation progressive de la signalétique sur site
- Déclinaison de la charte graphique sur les autres supports des partenaires (cartographie, dépliants, sentiers de randonnée, sites d'accueil du public, etc.)
- Développement d'itinéraires de promenade en ZPNAF
- Mention de la ZPNAF sur les dispositifs de signalétique hors ZPNAF (du cluster vers la ZPNAF)

Indicateur de suivi

- Fréquentation des sites
- Satisfaction des usagers sur le contenu

Les acteurs

Pilote

EPA Paris-Saclay et EPCI volontaires

Partenaires techniques

Associations environnementales et patrimoniales, Offices de tourisme, Comité départemental du tourisme

Acteurs concernés

Communes, Chambre d'agriculture, départements, PNRHVC, ONF, AEV

Financeurs potentiels

Étude préalable pour identifier la nécessité d'une signalétique : EPCI (CPS, SQY et VGP) et EPA Paris-Saclay, Programme *Leader*

C20

Secteur concerné :

**le territoire
de la ZPNAF**

Fiches en lien :

**A3, A4, C21,
C22 et C28**

Accompagner le développement et la diversification des exploitations du territoire

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

Diversifications mises en place par les exploitations agricoles

Outils existants sur le territoire

- Un des volets de l'étude « filières courtes alimentaires de proximité », pilotée par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (en association avec la CPS, la SQY et la CAEE) dans le cadre du GP3 qui s'est achevée en 2014
- Projet alimentaire territorial porté par Terre et Cité, le Triangle Vert et les Communautés d'agglomération (Paris-Saclay, SQY et Versailles Grand-Parc), la Chambre Interdépartementale d'agriculture et les Champs des Possibles
- Accompagnement de la Chambre d'agriculture pour la production de légumes de plein champ

Mesures à mettre en place

- Réaliser un état des lieux des projets des exploitations et identifier les points de blocage éventuels
- Faciliter la fluidité et l'efficacité logistique des filières de proximité
- Identifier les outils de transformation pertinents pour le territoire
- Accompagner les projets agricoles portés par les exploitants et/ou les collectivités
- Développer les contrats de culture et partenariats entre acteurs de la filière agricole (pépiniéristes, agriculteurs, etc.) pour structurer l'approvisionnement local

Bénéficiaires de l'action

- Agriculteurs
- Collectivités
- Grand public
- Entreprises
- Établissements d'enseignement et de recherche

Objectifs

- **Pérenniser et accompagner la diversification des exploitations agricoles vers de nouvelles productions, des outils de transformation ou des modes de commercialisation de proximité**
- **Structurer des filières locales pérennes capables d'accompagner le développement de l'agriculture**

Calendrier**Court terme**

- Identifier les projets de diversification des exploitations
- Identifier les outils de transformation pertinents pour le territoire
- Identifier les circuits de commercialisation à développer en relation avec la demande
- Étudier l'opportunité de la mise en place de lieux de transformation
- Accompagner et faciliter les projets de diversification

Moyen terme

- Accompagner les projets de diversification en cours ou nouveaux
- Appliquer les résultats de l'étude d'opportunité à l'accompagnement par la mise en place d'outils de transformation
- Permettre la répliation d'opérations exemplaires

Indicateur de suivi

- Nombre d'ateliers de travail
- Nombre de participants
- Nombre de projets accompagnés

Les acteurs**Pilote**

Terre et Cité

Partenaires techniques

Conseils départementaux, Chambre d'agriculture, PNRHVC, Communautés d'agglomération (Paris-Saclay, SQY, Versailles Grand Parc)

Acteurs concernés

Conseil régional, GAB, AMAP, Communes, DRIAAF, Triangle Vert du Hurepoix

Financeurs potentiels

- Collectivités (Région, Départements, EPCI et communes), FEADER, État, Acteurs privés, Fonds d'aide agricole de la CPS
- Mesures 4 et 6 du Plan de développement rural d'Île-de-France, et notamment les dispositifs DIVAIR et PRIMVAIR

C21

Secteur concerné :

**le territoire
de la ZPNAF**

Fiches en lien :

**A3, A4, C20,
C22 et C28**

Développer des points de vente de produits locaux en contact avec les bassins de vie

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

- Points de vente à la ferme mis en place par les exploitations agricoles
- Développement des épiceries participatives (intérêt de l'outil logiciel pour centraliser les commandes et la gestion des stocks)

Outils existants sur le territoire

- Un des volets de l'étude « filières courtes alimentaires de proximité », pilotée par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (en association avec la CPS, la CASQY et la CAEE) dans le cadre du GP3 qui s'est achevée en 2014
- Projet alimentaire territorial porté par Terre et Cité, le Triangle Vert et les Communautés d'agglomération (Paris-Saclay, SQY et Versailles Grand-Parc), la Chambre interdépartementale d'agriculture et les Champs des Possible
- De nombreuses associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)
- La CartO : outil cartographique numérique de découverte du territoire
- Démarches de mise en place de points de vente dans les gares SNCF en Île-de-France

Mesures à mettre en place

- Réaliser un diagnostic des modes de commercialisation, des points de vente actuels, et des opportunités de développement sur le territoire
- Articuler ces différentes initiatives
- Pérenniser et développer les lieux de vente de produits locaux
- Mettre en place une mercuriale des produits locaux

Bénéficiaires de l'action

- Agriculteurs
- Collectivités
- Transformateurs
- Entrepreneurs
- Associations
- Restaurateurs (publics et privés)
- Citoyens

Objectifs

Développer et valoriser les produits locaux et de proximité en travaillant collectivement avec les agriculteurs, collectivités, associations, transformateurs, entrepreneurs, restaurateurs et citoyens.

Calendrier**Court terme**

- Accompagner la diversification des productions agricoles pour soutenir l'offre
- Réaliser un état des lieux et identifier différents scénarios d'actions pour développer la commercialisation de proximité de produits agricoles locaux (organisation d'ateliers de travail, événements de rendu, etc.) en tenant compte de toutes les formes d'agriculture présentes sur le territoire
- Identifier les modèles économiques pertinents pour développer la vente directe et les acteurs intéressés
- Faire connaître les productions agricoles locales par le biais d'un document de communication dédié
- Définir le cahier des charges d'une plateforme numérique dédiée à la vente locale
- Initier la mise en œuvre du scénario retenu
- Mettre en place la mercuriale de produits locaux, et animer des ateliers avec les acheteurs potentiels

Moyen terme

- Accompagner la diversification des productions agricoles pour soutenir l'offre
- Actualiser et poursuivre la mise en œuvre du scénario en tenant compte de toutes les formes d'agriculture présentes sur le territoire
- Faire connaître les productions agricoles locales
- Animer la mercuriale de produits locaux, et animer des ateliers avec les acheteurs potentiels
- Créer un lien avec la monnaie locale en cours de développement sur le PNR de la Haute vallée de Chevreuse

Indicateur de suivi

- Nombre d'ateliers de travail
- Nombre de participants
- Nombre de projets accompagnés
- Évolution de la part de produits locaux commercialisés en proximité
- Nombre de points de vente de produits locaux

Les acteurs**Pilote**

Terre et Cité

Partenaires techniques

EPA Paris-Saclay, PNRHVC, Communauté d'agglomération Paris-Saclay, SQY, Versailles Grand Parc

Acteurs concernés

Chambre d'agriculture, Région Île-de-France, GAB, AMAP, Communes, DRIAAF, le Conseil départemental de l'Essonne, acteurs de la recherche, CCI, entreprises, établissements d'enseignement et de recherche

Financeurs potentiels

- Collectivités (Région, EPCI et communes), FEADER, État, acteurs privés, fonds d'aide agricole de la CPS
- Mesures 4 et 6 du Plan de développement rural d'Île-de-France, et notamment les dispositifs DIVAIR et PRIMVAIR

C22

Secteur concerné :
**le secteur agricole
de la ZPNAF**

Fiches en lien :
**A3, A4, C20,
C21 et C28**

Encourager l'approvisionnement local des restaurations collectives

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

- Démarches d'approvisionnement avec de nombreuses collectivités
- Références de cahiers des charges

Outils existants sur le territoire

- Un des volets de l'étude « filières courtes alimentaires de proximité », pilotée par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (en association avec la CPS, la CASQY et la CAEE) dans le cadre du GP3 qui s'est achevée en 2014
- Le Plan climat énergie territorial
- Projet alimentaire territorial porté par Terre et Cité, le Triangle Vert et les Communautés d'agglomération (Paris-Saclay, SQY et Versailles Grand Parc), la Chambre interdépartementale d'agriculture et les Champs des Possibles
- Coopérative bio Île-de-France
- Accompagnement de la Chambre d'agriculture pour la production de légumes de plein champ
- Démarche Mon restaurant responsable (Restau'Co et la FNH)

Mesures à mettre en place sur les espaces agricoles

- Faire connaître les résultats de l'étude « filières courtes alimentaires de proximité »
- Accompagner les collectivités dans l'introduction de produits locaux en restauration collective
- Identifier et accompagner le développement des capacités des agriculteurs, en termes d'orientation et de production, pour leur permettre d'obtenir des marchés de la restauration collective
- Animer une démarche collective entre agriculteurs et acteurs de la restauration collective et étudier la possibilité de mise en place de « contrats de production »
- Actions de sensibilisation des personnels et des convives, et de découverte de l'agriculture locale
- Réflexion sur la structuration logistique des filières
- Réflexion sur le gaspillage alimentaire et le recyclage des déchets

Bénéficiaires de l'action

- Agriculteurs
- Habitants
- Consommateurs
- Gestionnaires et personnels des restaurations collectives
- Entreprises
- Établissements d'enseignement et de recherche

Objectifs

- **Permettre au plus grand nombre de bénéficier de produits de qualité et locaux en restauration collective**
- **Sensibiliser les acteurs du territoire à la consommation de produits locaux et aux modes de production**
- **Renforcer la consommation locale de la production alimentaire**

Calendrier**Court terme**

- Accompagner techniquement et juridiquement des appels d'offre en rapport avec le code des marchés publics
- Structurer l'offre pour la restauration collective
- Accompagner le personnel de restauration dans le changement de pratiques
- Initier une démarche collective entre agriculteurs et restaurations collectives
- Organiser l'activité logistique et de maintenance des équipements de stockage et de transformation
- Valoriser les exemples existants
- Veiller auprès des collectivités et acteurs privés

Moyen terme

- Actualiser et suivre l'activité relative aux équipements de stockage et de transformation
- Accompagner la démarche collective entre agriculteurs et restaurations collectives
- Organiser l'activité logistique et de maintenance des équipements de stockage et de transformation.
- Valoriser les exemples existants
- Veiller auprès des collectivités et acteurs privés

Indicateur de suivi

- Évolution des quantités de produits locaux destinés à la restauration collective
- Nombre de restaurations collectives introduisant des produits locaux

Les acteurs**Pilote**

Terre et Cité

Partenaires techniques

Chambre d'agriculture, Ferme bio Île-de-France, Coop Bio Île-de-France

Acteurs concernés

Conseil Régional, AMAP, Communes, Entreprises du territoire (dont l'association POLVI), établissements d'enseignement et de recherche, DRIAAF, le Conseil départemental de l'Essonne, le Conseil départemental des Yvelines, acteurs de la restauration collective

Financeurs potentiels

Collectivités (Région Île-de-France, Départements de l'Essonne et des Yvelines, EPCI et communes), FEADER, État, acteurs privés

C23

Secteur concerné :

le territoire

de la ZPNAF

Fiches en lien :

A2, A9, B10, B12,

B13, B14, B16, B17,

C20, C25 et C28

Promouvoir les interactions recherche/acteurs locaux afin de répondre aux enjeux croisés agricoles et environnementaux du Plateau de Saclay

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

Projets de recherche avec des partenaires du Plateau déjà en cours sur le territoire :

- Projet phare BASC « Vers un développement durable des agro-écosystèmes péri-urbains » : analyse du fonctionnement agricole du plateau et atelier d'écologie territoriale (mai 2016)
- Projet PROLEG (Écologisation de l'agriculture via les produits résiduels et les légumineuses pour améliorer les services écosystémiques)
- Projet DYNAMIQUES (Dynamiques de la biodiversité et des services écosystémiques pendant le développement périurbain)
- Étude des ravageurs potentiels des cultures en contexte agricole péri-urbain : étude du fonctionnement de la chaîne trophique et pratique agricole
- Évolution du climat et indicateurs utiles pour l'agriculture
- Projet ASSETS (Évaluer les services écosystémiques dans des agroécosystèmes en transition – sols, biodiversité, hydrologie)
- Cartographie de la ressource en sols du Plateau de Saclay

- Projet PICRI : « Optimiser la diversité génétique cultivée intra-parcelle pour des systèmes agricoles biologiques plus résilients et plus stables face aux aléas climatiques »

Outils existants sur le territoire

Idem

Mesures à mettre en place sur les espaces agricoles

- Renforcement des collaborations existantes et initiation de nouvelles collaborations entre chercheurs et acteurs locaux sur différentes thématiques d'intérêt commun :
 - **Sols et fertilisation** : valorisation des matières organiques, qualité des sols, sources alternatives d'azote, stratégie de compensation carbone sur le Plateau de Saclay à travers le stockage de C sous différentes occupations des sols (en lien avec le GIEC)
 - **Biodiversité et services écosystémiques** : évolution de la biodiversité en lien avec les pressions anthropiques, suivi des écosystèmes, contrôle des ravageurs des cultures, biodiversité cultivée (rotations, mélanges d'espèces, associations variétales), biodiversité sauvage associée aux systèmes de culture

– Changement climatique et agriculture

– Hydrologie

– Écologie territoriale et prospective, etc.

- Partage des connaissances issues de ces projets de recherche avec les acteurs du territoire et partage de données (par exemple, la Carte ouverte du Plateau de Saclay)
- Recherche d'un cadre plus formel et englobant permettant d'offrir une structure commune à l'ensemble de ces actions (par exemple les « Living Labs », laboratoires d'innovation territoriaux)

Bénéficiaires de l'action

- Acteurs du monde agricole
- Chercheurs
- Collectivités territoriales
- Plus largement l'ensemble des acteurs du plateau

Objectifs

Poursuivre la mise en place de collaborations étroites entre les chercheurs, en particulier ceux du Laboratoire d'excellence BASC (Biodiversité, Agroécosystèmes, Société, Climat), et les acteurs locaux

du Plateau de Saclay (pratiquants agricoles, collectivités...) afin d'accompagner l'évolution des techniques et l'émergence de démarches agricoles et environnementales.

Calendrier**Court terme**

- Identifier de nouveaux acteurs locaux et chercheurs intéressés par les projets
- Accompagner la poursuite ou la mise en place des projets de recherche, notamment à travers l'organisation avec Terre et Cité de journées de travail et de partage de connaissances
- Rendre accessibles aux acteurs du plateau les résultats de ces projets afin qu'ils puissent apporter une aide à la décision
- Poursuivre les travaux engagés lors des ateliers d'écologie territoriale, via la création d'un groupe de travail, sur l'étude de l'évolution possible du métabolisme du plateau via l'analyse de scénarios
- Identifier des cadres de structuration potentiels

Moyen terme

- Pérennisation de ces actions
- Partenariats durables entre chercheurs et acteurs locaux et échanges réguliers

Indicateur de suivi

- Nombre de réunions/journées d'échange organisées
- Nombre d'acteurs impliqués dans ces projets de recherche, et structuration de nouveaux réseaux de collaboration
- Impact de ces actions sur l'émergence de nouveaux projets de recherche sur l'adoption de nouvelles pratiques par les acteurs locaux

Les acteurs**Pilote**

LabEx BASC (jusqu'à décembre 2019, date de fin prévue du LabEx; nous tenterons d'identifier une structure qui pourra prendre le relais par la suite)

Partenaires techniques

LabEx BASC et ses tutelles (AgroParisTech, CEA, CNRS, INRA, IRD, Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin) et autres consortiums de recherche (FIRE, L-IPSL, etc.), pratiquants agricoles, Terre et Cité, Chambres d'agriculture (IdF et 77), Instituts techniques (Arvalis, Terres Inovia), et d'autres acteurs tels que GAB Île-de-France, ITAB, ONCFS, Natureparif, AEV

Acteurs concernés

Collectivités territoriales, EPA Paris-Saclay, PNRHVC, DRIEE

Financeurs potentiels

Leader, PSDR, LabEx BASC, ANR, ADEME, potentiel appel Living labs dans le cadre du PIA3, Région Île-de-France, Conseils départementaux des Yvelines et de l'Essonne, Chambres d'agriculture

C24

Secteur concerné :

**le territoire de
de la ZPNAF**

Fiche en lien :

C25

Étude de faisabilité pour la mise en place d'une unité de méthanisation sur le territoire

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

Outils existants sur le territoire

- Le PCAET
- Le SRCAE (Schéma régional climat air énergie)
- Études et démarches en cours : SIOM, SIPPEREC Jouy-en-Josas, PNRHCV

Mesures à mettre en place

- Cartographie du gisement et des filières en présence : il s'agit d'identifier les gisements disponibles ou à venir, leurs caractéristiques (lieu, type, volumes annuels, spécificités etc.) et de préciser les filières déjà existantes (équilibres économiques, écosystèmes etc.)
- Présenter un état de l'art des différents types d'installations possibles selon les processus, les valorisations et filières, les gisements/ressources utilisées, etc. Il conviendra de classifier les installations selon les différents critères (gisement, taille, contraintes réglementaires, acceptabilité, risques, nuisances, etc.)

- Une analyse des forces et faiblesses du territoire, des acteurs favorables et ceux réservés quant à une telle installation (arguments)
- Sur la base de la cartographie des gisements et filières en présence, des données collectées et de l'expertise du BET, proposition de différents scénarios possibles selon différents périmètres et objectifs, justifiés par une grille d'analyse composée de différents critères (taille de l'installation, coûts, risques, nuisances et impacts environnementaux, ACV, logistique etc.)
- Analyse de faisabilité opérationnelle : pour chacun des différents scénarios, identification des CAPEX/OPEX, risques projets, complexité juridique, acceptabilité locale etc.

Bénéficiaires de l'action

- Les collectivités locales et l'EPA Paris Saclay (développement du bouquet ENR local)
- Les producteurs et gestionnaires de biodéchets (golf, restauration collective, agriculteurs SIOM etc.)
- Les agriculteurs (valorisation des digestats)
- Les investisseurs locaux

Objectifs

L'économie circulaire est un des piliers de la stratégie écoterritoire de l'EPA Paris Saclay. L'EPA a en charge le développement d'un réseau de chaleur, de froid et d'échange qui mobilise dans un premier temps l'énergie géothermique

de la nappe de l'Albien. Avec le développement du projet urbain, il est nécessaire de mobiliser d'autres énergies renouvelables dont une unité de méthanisation qui permettrait, à la fois pour fournir une énergie renouvelable et locale mais également de

valoriser des ressources et biodéchets produits localement (restauration, agriculture, golf, centres équestres etc.) dans le respect des filières existantes.

Calendrier**Court terme**

- Définition des objectifs du projet, d'un ou de territoires de projet
- Nécessité de réaliser la cartographie des gisements et filières (**Fiche action C27**)
- Identification de porteurs éventuels de projets (privé, public, coopérative, SEM, agriculteurs, industriels, etc.)

Moyen terme

Montage et prise d'initiative

Indicateur de suivi

- Équilibre des filières existantes en favorisant les matières qui ne sont pas valorisées
- Bilan d'analyse de cycle de vie des propositions

Les acteurs**Pilote**

EPA Paris-Saclay

Partenaires techniques

Conseil départemental de l'Essonne

Acteurs concernés

Collectivités des territoires concernés, Chambre d'agriculture, ADEME, ARENE, DRIAAF, DRIEE

Financeurs potentiels

ADEME /CRIF à travers les appels à projets communs « Méthanisation », collectivités concernées, État et fonds européens

C25

Secteur concerné :

le territoire de la ZPNAF

Fiches en lien :

A9, C20, C23 et C24

Encourager le recyclage de matière organique

Objectifs

Valoriser la matière organique et les sources d'azote pour et dans la production agricole

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

- Projet PROLEG et expérimentations financées par le LabEx BASC et *Leader*
- Compostière Compomar à Saclay

Outils existants sur le territoire

- Le Plan climat énergie territorial (PCET)
- Schéma régional climat air énergie (SRCAE)
- Réflexion d'écologie territoriale à la suite des Ateliers de Saclay
- Actions de sensibilisation du SIOM, de l'ATEPS et de l'ALECSQY

Mesures à mettre en place

- Analyse des cycles de matière organique sur le territoire
- Identification des filières de réutilisation et de valorisation de la matière organique et de sources d'azote
- Expérimentation sur l'utilisation des PRO (produits résiduels organiques) seuls ou en mélanges avec des terres issues des travaux : potentialités agricoles de productions
- Accompagnement des projets publics et privés
- Permettre la réplique et la montée en puissance d'initiatives innovantes
- Impliquer concrètement les filières de formation liées au vivant sur des projets bénéficiant au territoire

Bénéficiaires de l'action

Agriculteurs, forestiers, collectivités, syndicats, établissements d'enseignement et de recherche, entreprises

Calendrier

Court terme

- Identifier les sorties de matières organiques du territoire, le bilan carbone, et les potentialités d'amélioration
- Définir d'une stratégie cohérente et structurée de valorisation de la matière organique au niveau du territoire
- Réaliser un benchmark des différents types de projets possibles selon les processus, les valorisations, les gisements etc.
- Identifier des porteurs éventuels de projets (privés, publics, coopératives, SEM, agriculteurs, industriels, etc.)
- Investir et utiliser les mécanismes de compensation carbone, en particulier avec l'appui du groupe I du GIEC (Saint-Aubin), et du LSCE

Moyen terme

- Mettre en place des dispositifs de recyclage et stockage de matières organiques qui répondent au besoin de débouchés des gisements identifiés, mais aussi à des fins de validation de procédés par la recherche
- Mettre en œuvre de la stratégie
- Accompagner les projets

- Amener le territoire à un bilan de recyclage et stockage de carbone qui soit exemplaire en Île-de-France

Indicateur de suivi

- Nombre de projets soutenus
- Nombre d'organismes et agriculteurs impliqués dans la démarche et la réflexion
- Évolution des flux de matière organique réutilisés et/ou recyclés sur le territoire

Les acteurs

Pilote

Unité ECOSYS de l'INRA (impliquée dans le LabEx BASC) et Terre et Cité

Partenaires techniques

EPCI volontaires, EPA Paris-Saclay, SIOM, Conseils départementaux de l'Essonne et des Yvelines, PNRHVC

Acteurs concernés

Collectivités, Chambre d'agriculture, ADEME, ARENE, DRIAAC, DRIEE, acteurs de l'enseignement et de la recherche, groupe I du GIEC

Financeurs potentiels

Collectivités (Région, EPCI et communes, Départements), FEADER, État, ADEME, ARENE, acteurs privés et fondations

Sensibiliser les habitants aux fonctions de la forêt et à sa gestion

C26

Secteur concerné :
les secteurs boisés en forêt domaniale ou forêt publique

Fiches en lien :
B10 et B17

Objectifs

Sensibiliser les habitants à la multifonctionnalité de la forêt (récolte de bois, accueil,

biodiversité) et aux différents modes d'exploitation de la forêt

Les actions

Outils existants sur le territoire

- Panneaux en forêt domaniale
- Comité scientifique Paris-Saclay : instance de concertation et de partage d'information, validation des projets
- Hamadryade : maison de l'environnement en FD de Port Royal (limite de zone), animation scolaires
- Offres d'animations proposées par l'ONF et l'AEV
- Site Internet de l'ONF et actions de communication : communiqués presse
- Panneaux en forêt, affiches, sorties nature pour le grand public, etc.

Mesures à mettre en place

- Créer un outil de communication « grand public » présentant les forêts du plateau et leur gestion multifonctionnelle à diffuser largement, notamment via internet
- Proposer aux scolaires un cycle d'animations sur la forêt et sa gestion
- Développer des animations nature à destination du grand public sur la thématique de la gestion forestière
- Créer une exposition itinérante sur la gestion forestière et ses enjeux : filière bois, biodiversité, accueil à destination des écoles, mairies, bibliothèques, etc.

Bénéficiaires de l'action

- Habitants du Plateau de Saclay (larges diffusions prévues) et scolaires (maternelles et primaires)
- Communes et EPCI

Calendrier

Court terme

– Volet grand public

- Mettre en place un groupe de concertation pour la conception du document à usage du grand public et de l'exposition (autres pilotes, associations, ETC.)
- Conception d'un document présentant les forêts du plateau et leur gestion et reprise de ces éléments sous forme d'une exposition

- Édition et diffusion du document
- Exposition itinérante dans les mairies et /ou les manifestations du plateau

– Volet scolaire

- Offre d'animations pédagogiques aux écoles : mailing, présentation aux directeurs d'école, tarif préférentiel
- Mise en œuvre de ces animations avec les supports pédagogiques ONF : Robin le Lutin et mallette « En quête des secrets de la forêt »
- Exposition itinérante dans les écoles

Moyen terme

- Édition et diffusion du document
- Exposition itinérante dans les mairies et/ou les manifestations du Plateau
- Poursuivre les animations dans les écoles

Indicateur de suivi

- Nombre d'exemplaires du document grand public distribué
- Nombre de communes ayant bénéficié de l'exposition temporaire
- Nombre de manifestations où l'exposition a été vue
- Nombre d'élèves ayant participé aux animations

Les acteurs

Pilote

ONF

Partenaires techniques

CRPF, Conseil départemental de l'Essonne, PNRHVC

Acteurs concernés

Communes, DRIAAF, DDT

Financeurs potentiels

Financement avec le programme *Leader* et la Région IDF

C27

Développer et favoriser les circulations douces

Secteur concerné :

le territoire de la ZPNAF et ses accès

Fiches en lien :

C19 et C28

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

- Réseau des rigoles
- Cheminements existants (chemins communaux, itinéraires du PDIPR)

Outils existants sur le territoire

- Itinéraires découverte des forêts
- Schémas communautaires des circulations douces des différentes intercommunalités (VGP, SQY et Paris-Saclay), en cours de révision
- Projet de tracé de la Véloscénie
- Étude liaisons plateau-vallée pour les modes doux (piétons et cycles) de l'EPA Paris-Saclay et la CPS

Mesures à mettre en place

- Schéma des circulations douces :

- Harmoniser les schémas cyclables des différentes intercommunalités pour définir les liaisons structurantes en ZPNAF (**Annexes** : Schéma directeur cyclable de VGP (en cours de révision), schéma directeur cyclable CPS, programme de liaisons douces EPA Paris-Saclay)

- Résorber les discontinuités dans les maillages existants

- Identifier les itinéraires prioritaires à l'échelle de la ZPNAF, aussi bien pour les usages de loisirs que pour les déplacements utilitaires

- Animer un groupe de travail avec les EPCI volontaires, les agriculteurs, le SYB, l'AEV, l'EPA Paris-Saclay et les associations d'usagers pour recenser les liaisons existantes et projetées et accord sur la démarche

- Aménagement

- Établir un phasage de réalisation et un chiffrage des investissements, mentionnant la maîtrise d'ouvrage (communautaire ou communale)
- Permettre, si possible, la mixité des usages agricoles et déplacements doux avec l'utilisation de techniques et de matériaux adaptés à la circulation agricole (grave)
- Favoriser les voies vertes, d'une largeur suffisante pour assurer la mixité piéton-cycles
- Encourager les actions des communes périphériques (accès à la ZPNAF) pour la réalisation d'aménagements doux en continuité des liaisons projetées

- Réaliser une cartographie et un balisage des itinéraires

- Gestion

- Promouvoir l'inscription PDIPR des cheminements afin d'assurer leur protection (complément des PDIPR existants), à voir avec les Conseils départementaux des Yvelines et de l'Essonne

- Organiser l'entretien des aménagements

- Animation et services

- Prévoir le stationnement vélo sur tous les points d'intérêt du territoire
- Créer des points de services pour les cyclistes/randonneurs dans les quartiers urbanisés mais aussi ponctuellement sur le territoire aux croisements des cheminements cyclables et piétons (cartes + outils pour petites réparations + bancs, etc.)
- Développer des animations pédagogiques et avec les entreprises pour faire évoluer les habitudes de déplacement au fur et à mesure de l'aménagement du cluster

Bénéficiaires de l'action

Les usagers du territoire

Objectifs

- Réaliser un maillage de liaisons douces
- Augmenter la part modale des déplacements doux
- Développer et améliorer les aménagements en ZPNAF, en lien avec les schémas communautaires des différents territoires
- Concilier les usages : piétons, cycles, cavaliers

Calendrier**Court terme**

- Constitution d'un groupe de travail pour identifier les itinéraires structurants
- Actualisation des schémas communautaires
- Premières réalisations d'aménagements

Moyen terme

- Poursuite de la mise en place du schéma de circulation douce
- Mutualisation des maîtrises d'ouvrage pour certains aménagements
- Mise en place d'actions d'animations en lien avec les associations locales (PDE, PDIE, animations scolaires, etc.)

Indicateur de suivi

- Part modale des déplacements doux dans les entreprises du territoire
- Fréquentation des cheminements et des itinéraires cyclables (observations, Indicateur de suivi comptages)
- Linéaire de cheminements aménagés
- Nombre de points de service créés

Les acteurs**Pilote**

EPCI volontaires

Partenaires techniques

EPA Paris-Saclay, SYB, Conseil départemental des Yvelines, Conseil départemental de l'Essonne, PNRHVC, AEV

Acteurs concernés

Associations de randonneurs (Fédération française de randonnée pédestre, Compostelle 2000), d'usagers des circulations douces et de cyclistes (Fédération française des circulations douces, Mieux se déplacer à bicyclette, VéloBuc et ses antennes, etc.), Terre et Cité, agriculteurs

Financeurs potentiels

Région IDF, Conseil départemental des Yvelines, Conseil départemental de l'Essonne, EPA Paris-Saclay

C28

Secteur concerné :

le territoire

de la ZPNAF

Fiches en lien :

toutes les fiches

action

Renforcer les actions d'animation pour développer la découverte du territoire

Les actions

Outils existants au sein de la ZPNAF

Aucun

Outils existants sur le territoire

- Expositions (une campagne vivante et Saclay COP)
- Animations nature de l'AEV
- Animations ONF
- Maison de l'environnement mobile, Sentiers d'interprétation agricole, Livret « Les yeux grands ouverts » et les Rando'durables de la CPS
- Animations proposées par les associations, le PNRHVC et syndicats du territoire (SIOM, SYB, ADER, Terre et Cité, GAB, etc.)
- Base de données régionale Système d'Information sur la Nature et les Paysages
- (SINP)
- CartO de Terre et Cité
- Outils de découverte du territoire réalisés par les associations (carte JDG, ADER, etc.)
- Offices de tourisme et syndicats d'initiatives
- Outils de découverte développés dans les entreprises sur les points d'intérêts recensés à proximité (ex de SQY)

- Carte numérique valorisant l'architecture de SQY
- Outils et événements de vulgarisation scientifique : Fête de la science, MISS, Diagonale, Proto 204, etc.

Mesures à mettre en place

- Développer des outils pédagogiques adaptés à la variété de ces publics (ateliers de réflexion, animations artistiques, etc.)
- Organiser des animations sur le territoire sensibilisant à l'agriculture, au paysage, à la biodiversité, aux systèmes hydrauliques et aux patrimoines
- Matérialiser dans le territoire les points d'intérêts majeurs (bornes, signalétique, etc.), créer et mettre en valeur un réseau de lieux relais soutenant cette dimension et cette dynamique du territoire
- Valoriser numériquement les ressources patrimoniales via la CartO de Terre et Cité et la plateforme numérique de l'EPA Paris-Saclay
- Dresser un inventaire des éléments patrimoniaux du territoire
- Informer le grand public des moyens de déplacement doux sur le territoire

Bénéficiaires de l'action

- Agriculteurs
- Forestiers
- Collectivités
- Associations
- Syndicats,
- Grand public
- Établissements d'enseignement supérieur
- Entreprises
- Écoles élémentaires, collèges et lycées

Objectifs

- **Sensibiliser les différents publics du territoire (scolaires, étudiants, grand public, entreprises) aux espaces naturels, agricoles et forestiers et à leur intérêt patrimonial.**
- **Faciliter la découverte du territoire par le biais de différentes structures et médias**

Calendrier**Court terme**

- Faire un état des lieux global des outils, réseaux d'acteurs et initiatives de sensibilisation aux espaces naturels agricoles et forestiers
- Proposer une stratégie globale et cohérente pour l'ensemble du territoire
- Identifier et hiérarchiser l'ensemble des points d'intérêts patrimoniaux
- Créer un kit de valorisation du territoire
- Définition d'un protocole de synthèse des données pour pouvoir les rendre publiques

Moyen terme

- Développer des outils et des projets pour compléter l'offre
- Organiser des actions culturelles
- Former le réseau d'acteurs
- Développer une offre numérique cohérente et complète pour la valorisation du territoire (Carte ouverte et plateforme numérique)
- Matérialiser sur le territoire ses points d'intérêts majeurs
- Création d'un ou plusieurs parcours d'animation nature sur l'application mobile

- Entretenir les synergies entre les initiatives existantes sur le territoire et développer l'offre
- Entretenir et compléter les supports d'information liés aux points d'intérêts majeurs du territoire
- Compléter et entretenir l'offre numérique

Indicateur de suivi

- Nombre de personnes sensibilisées annuellement
- Diversité des projets et des publics touchés
- Nombre de points d'intérêts identifiés et matérialisés
- Nombre de visiteurs sur les outils numériques
- Nombre de collectivités associées à la démarche

Les acteurs**Pilote**

Terre & Cité

Partenaires techniques

Collectivités, réseaux associatifs

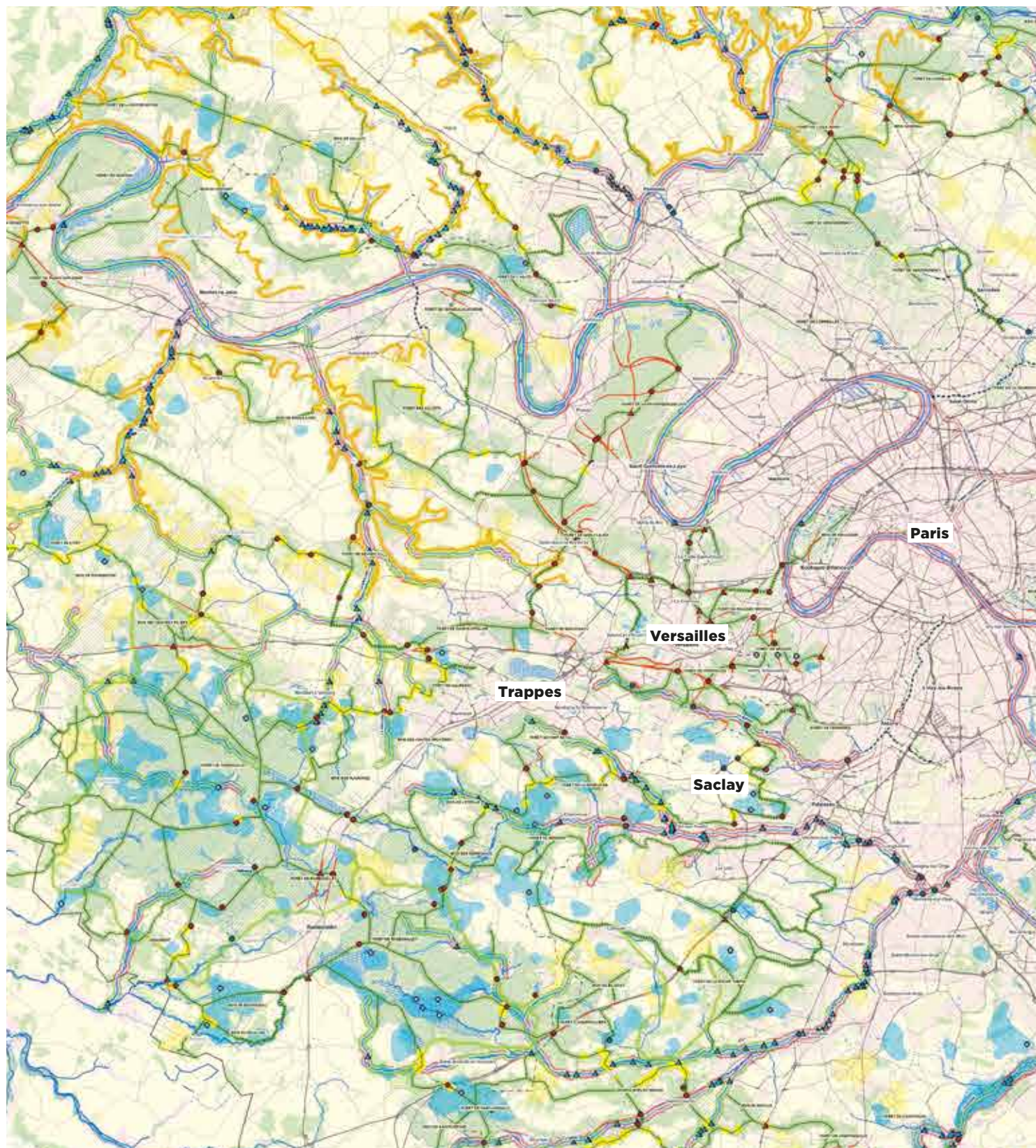
Acteurs concernés

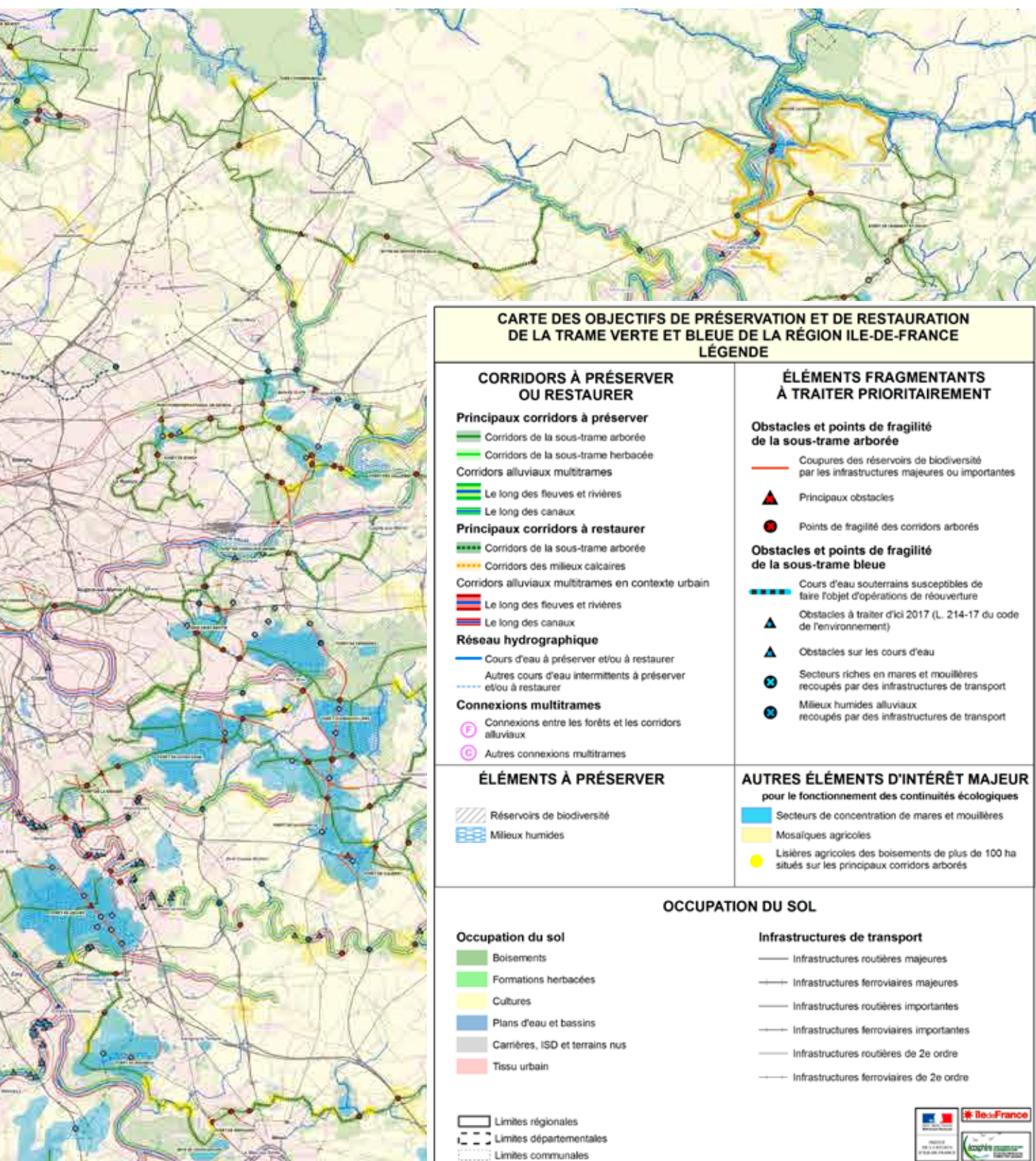
EPCI, EPA Paris-Saclay, PNRHVC, Conseils départementaux de l'Essonne et des Yvelines, Conseil régional, SYB, Chambre d'agriculture, AEV, CAUE (78 et 91), ONF, Natureparif, syndicats d'initiatives et office de tourisme, établissements scolaires

Financeurs ou maîtres d'ouvrages potentiels

Collectivités, FEADER, État, acteurs privés et fondations privées, Conseil départemental de l'Essonne et Conseil départemental des Yvelines

Annexe 1: Schéma régional de cohérence écologique de la Région Île-de-France





Annexe 2:

Dispositions législatives relatives au Programme d'action de la ZPNAF

Article L.123-33

**Créé par ordonnance n°2015-1174
du 23 septembre 2015**

Au sein de la Zone de protection, l'Établissement public de Paris-Saclay élabore, en concertation avec les communes ou établissements publics de coopération intercommunale situés dans la zone de protection, un Programme d'action qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

Lorsqu'il concerne la gestion agricole, le Programme d'action est établi après consultation de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France.

Les documents d'orientation et de gestion des forêts concernées élaborés en application du code forestier sont adaptés, si nécessaire, en fonction des orientations retenues, et valent aménagement et orientation de gestion au titre de l'article L.123-33.

Article R.123-13

**Créé par décret n°2015-1783
du 28 décembre 2015**

Le Programme d'action prévu à l'article L.123-33 est cohérent, pour les espaces régis par les dispositions des livres III et IV du Code de l'environnement compris dans son périmètre, avec les objectifs, orientations ou mesures définis pour la préservation ou la gestion de ces espaces.

La chambre interdépartementale d'agriculture dispose de deux mois à compter de la réception du Programme d'action pour donner son avis sur ce programme en tant qu'il concerne la gestion agricole.

À défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

L'Office national des forêts et le Centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France et du Centre disposent de deux mois à compter de la réception du Programme d'action pour se prononcer sur ce programme en tant qu'il concerne la gestion forestière.

Le défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut accord.

Article L.153-25

**Créé par ordonnance n°2015-1174
du 23 septembre 2015**

Lorsque le plan local d'urbanisme porte sur un territoire qui n'est pas couvert par un schéma de cohérence territoriale approuvé, l'autorité administrative compétente de l'État notifie, dans le délai d'un mois prévu à l'article L.153-24, par lettre motivée à l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune, les modifications qu'il estime nécessaire d'apporter au plan lorsque les dispositions de celui-ci :

- ne sont pas compatibles avec les directives territoriales d'aménagement maintenues en vigueur après la date du 13 juillet 2010 ou avec les prescriptions particulières de massif prévues à l'article L.122-24 et, en l'absence de celles-ci, avec les dispositions particulières aux zones de montagne et au littoral mentionnées à l'article L.131-1;
- compromettent gravement les principes énoncés à l'article L.101-2, sont contraires à un projet d'intérêt général, autorisent une consommation excessive de l'espace, notamment en ne prévoyant pas la densification des secteurs desservis par les transports ou les équipements collectifs, ou ne prennent pas suffisamment en compte les enjeux relatifs à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques;
- font apparaître des incompatibilités manifestes avec l'utilisation ou l'affectation des sols des communes voisines;
- sont manifestement contraires au Programme d'action de la Zone de protection naturelle, agricole et forestière du Plateau de Saclay visé à l'article L.123-25;
- comprennent des dispositions applicables aux entrées de ville incompatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité urbaine, architecturale et paysagère;
- sont de nature à compromettre la réalisation d'un programme local de l'habitat, d'un schéma de cohérence territoriale, d'un schéma de secteur ou d'un schéma de mise en valeur de la mer en cours d'établissement;
- font apparaître une ou des incompatibilités manifestes avec l'organisation des transports prévue par l'autorité organisatrice des transports territorialement compétente.

Le plan local d'urbanisme ne devient exécutoire qu'après l'intervention, la publication et la transmission à l'autorité administrative compétente de l'État des modifications demandées.

Annexe 3:

Création du comité de pilotage

Afin de répondre aux enjeux forts de gouvernance sur la ZPNAF, sur proposition du Préfet de région, a été créé un comité de pilotage avec l'ensemble des acteurs institutionnels. Le Préfet de région a confié l'organisation de ce comité à la préfecture de l'Essonne. Il a été décidé lors de sa première réunion en juin 2016 que le comité de pilotage se réunirait plusieurs fois par an sous la présidence de la Préfecture de l'Essonne pour le compte du Préfet de région. Les élus sont associés aux réflexions en amont des décisions du comité de pilotage.

Ce comité de pilotage a trois missions complémentaires :

- rendre des avis sur la compatibilité des projets avec la servitude que constitue la ZPNAF, en particulier pour garantir que les 2300 ha minimum de terres agricoles imposées dans le décret sont bien respectés ;
- suivre la mise en place et l'animation du Programme d'action ;
- adopter et réviser la présente charte.

Composition du comité de pilotage

Préfecture de la région Île-de-France	Conseil départemental des Yvelines	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
Préfecture de l'Essonne	Direction départementale des territoires de l'Essonne	Agence des espaces verts (Région Île-de-France)
Préfecture des Yvelines	Direction départementale des territoires des Yvelines	Communauté d'agglomération Paris-Saclay
Sous-Préfecture de Palaiseau	Établissement public d'aménagement Paris-Saclay	Saint-Quentin-en-Yvelines
Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt	Office national des forêts	Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc
Unité territoriale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie	Centre national de la propriété forestière	Parc naturel régional de la Haute vallée Chevreuse
Conseil départemental de l'Essonne	Chambre interdépartementale de l'agriculture	Société du Grand Paris

Annexe 4: Schéma directeur du réseau cyclable sur le Sud plateau à horizon 2030





- Réseau cyclable primaire
(pistes et bandes cyclables)
- - - Réseau cyclable secondaire
(voies mixtes, pistes de loisirs...)
- Bâtiments futurs
- Existants
- - - Zones à étudier

Annexe 5 : Tableau des coûts estimatifs

	Action	Pilote opérationnel
A1	Assurer la veille foncière de l'ensemble de la ZPNAF	SAFER et AEV
A2	Réaliser un recensement des réseaux de drainage à l'échelle de la parcelle	EPA Paris-Saclay
A3	Réduire la proportion des terres exploitées à titre précaire	SAFER
A4	Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs	Chambre d'agriculture et PAI
A5	Capitaliser et diffuser les connaissances sur les fonctionnalités agricoles	Terre et Cité
A6	Améliorer et faciliter la circulation des engins agricoles et forestiers, y compris dans les secteurs en chantier, pour permettre leur circulation dans de bonnes conditions techniques et temporelles	Chambre d'agriculture
A7	Informers les agriculteurs sur les dispositifs d'aide à l'emploi	FDSEA
A8	Identifier les potentialités de développement de logement agricole (création, mutualisation de l'existant, etc.)	Terre et Cité
A9	Mettre en place un conseil technique auprès des agriculteurs sur les différentes thématiques environnementales	Chambre d'agriculture

Montant estimatif

- Budget AEV pour acquisitions foncières en PRIF
- Dispositif veille foncière SAFER/AEV, SAFER/Commune
- Ressources internes des collectivités pour les espaces naturels sensibles

Ordre de grandeur des coûts d'acquisition :

- **Espaces agricoles**

- Terres libres : 1,10 à 1,13 €/m²
- Terres occupées : 0,70 €/m²

- **Espaces naturels et forestiers :** 0.90 à 1.50 €/m²

- 90 000 € pour une surface estimées de 21 hectares (30 m autour du viaduc x 7 km)
- Coût du recensement de l'hectare supplémentaire : 1500 €

- **Diagnostic foncier :** 12 000 €

- **Négociations avec les propriétaires :** 25 000 €

Pour l'année 2017 : 7 600 € (une dizaine de journées)

- **Animation :** 45 000 € sur 6 ans

- **Production des guides pratiques et des outils de communication :** 30 000 € sur 6 ans

Pour l'année 2017 : 9 120 € (12 journées)

12 160 €/an

- **Animation :** 35 000 €

- **Investissement :** [200 000 € minimum, à définir selon les besoins]

Pour l'année 2017 : 6 840 € (9 journées)

Annexe 5: Tableau des coûts estimatifs (suite)

	Action	Pilote opérationnel
B10	Identifier et restaurer les espaces stratégiques pour les continuités naturelles en ZPNAF	EPCI volontaires et Terre et Cité
B11	Création d'un Observatoire ornithologique sur l'Étang-Vieux de Saclay	Mairie de Saclay
B12	Préserver l'étoile d'eau	Association Bures Orsay Nature
B13	Atteinte du bon état écologique des cours d'eau	Syndicats des eaux et PNRHVC
B14	Adaptation face au risque d'inondation, gestion en temps réel des crues et maîtrise des ruissellements	Syndicats des eaux et PNRHVC
B15	Appui et suivi technique des permis de construire	Syndicats des eaux et PNRHVC
B16	Conseiller les agriculteurs sur les espèces nuisibles	DDT
B17	Valoriser au mieux les milieux forestiers	CRPF
B18	Création d'un observatoire photographique des paysages de la ZPNAF du Plateau de Saclay	CAUE 91 et CAUE 78

Montant estimatif

Le coût dépend des actions qui seront mises en œuvre.

Coût de restauration des mouillères: 30 000 €/mouillère

Les coûts sont très variables selon les cas, un chiffrage ne pourra être proposé que sur la base de projets bien définis.

Ne pourra être proposé que sur la base de projets définis.

- **Diagnostic des zones humides:** fonction de la surface à diagnostiquer
- **Acquisition de ZH** (secteur Bièvre c'est 4 €/m² environ)
- **Restauration:** très variable d'un projet à l'autre

Budget des DDT et de la FICIF

10 000 € sur 6 ans

32 000 à 72 000 € sur 6 ans

Annexe 5: Tableau des coûts estimatifs (suite)

	Action	Pilote opérationnel
C19	Améliorer la cohabitation entre urbains et agriculteurs en mettant en place une signalétique appropriée	EPCI volontaires
C20	Accompagner le développement et la diversification des exploitations du territoire	Terre et Cité
C21	Développer des points de vente de produits locaux en contact avec le cluster	Terre et Cité
C22	Encourager l'approvisionnement des restaurations collectives	Terre et Cité
C23	Promouvoir les interactions recherche-acteurs locaux afin de répondre aux enjeux croisés agricoles et environnementaux du plateau de Saclay	Labex BASC
C24	Étude de faisabilité pour la mise en place d'une unité de méthanisation sur le territoire	EPA Paris-Saclay
C25	Encourager le recyclage de matière organique	Terre et Cité et INRA
C26	Sensibiliser les habitants aux fonctions de la forêt et de la nécessité de sa gestion	ONF
C27	Développer et favoriser les circulations douces pour découvrir le territoire	EPCI volontaires
C28	Structurer les actions d'animation pour développer la découverte du territoire	Terre et Cité

Montant estimatif

50 000 €

- **Animation:** 65 000 €
- **Investissement:** à préciser en fonction des cas particuliers

- **Animation/étude:** 70 000 €
- **Plateforme numérique:** 100 000 €
- **Investissements physiques (lieux de vente, etc):** à préciser en fonction des études

- **Animation:** 70 000 €
- **Investissement:** à préciser en fonction des études

2 034 000 € dont 974 000 € acquis pour 6 ans

Cette somme regroupe les financements estimés nécessaires pour mener à bien les différents projets déjà amorcés sur le Plateau de Saclay dans les prochaines années. A minima, 50 K€ de financement non acquis seront nécessaires pour animer les interactions entre acteurs de la recherche et acteurs locaux et favoriser le partage des résultats des projets (forte demande des acteurs en ce sens).

Coût estimé de l'étude: 80 000 €

- **Étude/animation:** 150 000 €
- **Investissements:** à préciser en fonction des études

Coût pour 1 an:

- **Concertation:** 1500 €
- **Conception du document grand public:** 4 000 €
- **Édition et diffusion du document:** 15 000 €
- **Conception et fabrication de l'exposition (2 jeux de panneaux):** 10 000 €
- **Animations scolaires (objectif 2 classes/commune/an):** 8100 € pour 10 classes (1 intervention en classe, 1 sortie en forêt, matériel pédagogique)
- **Sorties sur la thématique de la gestion forestière (8 sorties par an x 250 euros):** 2 000 €

VGP: 4 260 000 €

- **Animation:** 210 000 €
- **Développement d'outils dédiés:** 60 000 €
- **Carto:** 120 000 €
- **Bibliothèque et photothèque numérique:** 80 000 €
- **Maison du territoire:** à préciser en fonction des études

Crédits

EPA Paris-Saclay,
SAFER, CPS,
IAU Île-de-France,
Luc Guinguet,
Patrizia Di Fiori,
Jean-Marc Besacier

Conception graphique

LMpolymago
Laurence Madrelle
Alma Gromard

Impression

CIA Graphic

Septembre 2018



Établissement public d'aménagement du territoire Paris-Saclay

6 boulevard Dubreuil
91 400 Orsay
01 64 54 36 50

epaps.fr

un blog : media-paris-saclay.fr
un site international : paris-saclay.business
une émission : Paris-Saclay TV sur TV78 et ViàGrandParis
un lieu : le PROTO204 – proto204.co

 facebook.com/ParisSaclay
 [@parissaclay](https://twitter.com/parissaclay)
 [paris_saclay](https://www.instagram.com/paris_saclay)
 Établissement public d'aménagement Paris-Saclay
 youtube.com/ParisSaclay

